

N° 16
2000

CHRONIQUES



NONTRONNAISES

Présentées par le GRHIN
Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais



SOMMAIRE

Page 2	Avant-lire	<i>Le Bureau</i>
Pages 3 à 4	Pour un centenaire : Le chanoine Lavergne Archiprêtre de Nontron.	<i>Père P. Pommarède</i>
Pages 5 à 24	Aux armes Citoyens de Javerlhac.	<i>Odette Plazer</i>
Pages 25 à 37	Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro » « Par l'épée et la charrue »	<i>Pierre Ortega</i>
Pages 38 à 60	Lucien-Jacques Janet de Lasfonds Louvetier, maire et pamphlétaire.	<i>A. Ribadeau Dumas</i>
Pages 61 à 72	L'état civil dans la société rurale Du Haut-Périgord et du Bas-Limousin Aux XVIIIe et XIXe siècles.	<i>Robert Fayemendy</i>
Pages 73 à 84	Cent ans de murs peints publicitaires En Nontronnais.	<i>Alain Poinet</i>

N.-B. : Les articles publiés dans ce présent bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

AVANT-PROPOS

En cette dernière année du XXe siècle paraît la seizième Chronique Nontronnaise.

Pour cette édition, le bureau a retenu six sujets très variés.

En premier lieu, le père Pierre Pommarède, président de la Société Historique et Archéologique du Périgord présente le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron. Puis nous resterons dans le canton de Nontron avec l'étude d'Odette Plazer sur le service militaire des jeunes Javerlhacois de la Révolution à la fin du siècle dernier. Ensuite nous irons à Lanouaille à la découverte du maréchal Bugeaud grâce à Pierre Ortega, vice-président du GRHIN. Puis, Alain Ribadeau Dumas nous parlera de Lucien Jacques Janet de Lasfonds, louvetier et maire de Combier en Charente. Ensuite Robert Fayemendy nous plongera dans l'état civil du Haut-Périgord et du Bas-Limousin au XVIIIe et au XIXe siècles. Enfin Alain Poinet, bibliothécaire du GRHIN, nous baladera dans la publicité nontronnaise.

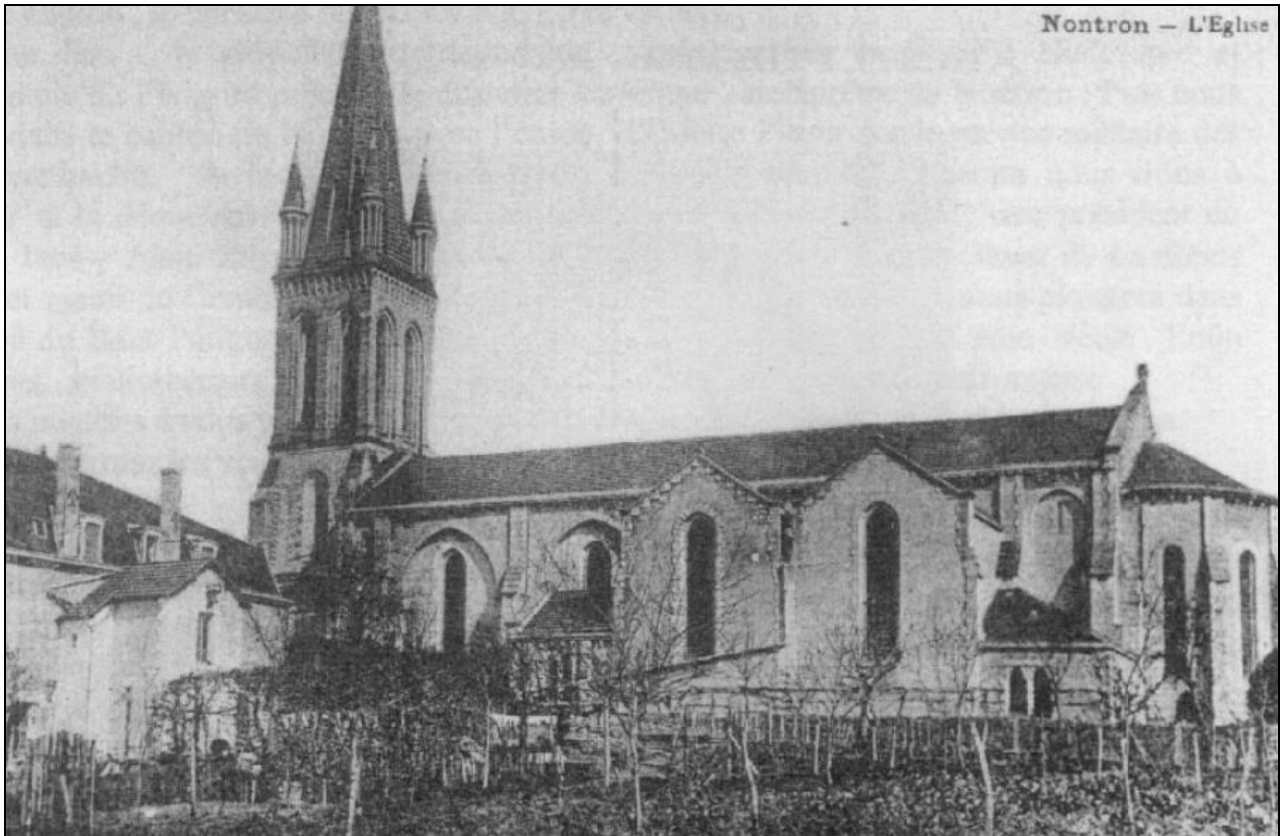
Nous vous invitons à vous plonger dans l'histoire de notre beau Périgord-Vert, à travers ces six travaux. Fermez les yeux et imaginez notre région au XVIIIe et au XIXe siècles.

Bonne lecture à tous,

Le président,
D. Lacombe.

POUR UN CENTENAIRE :
LE CHANOINE
LAVERGNE,
ARCHIPRÊTRE DE NONTRON.





L'Eglise Notre-Dame de Nontron.

Mementote praesepositorum vestrorum, souvenez-vous de vos pasteurs, c'est le conseil que donnait l'épître aux Hébreux, vers l'an 60 de notre ère. Une photographie qui vient de m'être offerte représente un ancien archiprêtre de Nontron, le chanoine Lavergne.

Il était né à Liorac en 1824 ; après son ordination, il fut nommé professeur de seconde puis économiste au petit Séminaire de Bergerac ; successivement curé de Vanxains, curé-doyen de Brantôme, Monseigneur Dabert le nomma, le 28 novembre 1868, curé-archiprêtre de Nontron¹.

Dès 1872, il fit réaliser les premiers travaux de construction de l'église avec l'architecte Mandin et l'entrepreneur Thévenaud, de Nontron. En 1889, il fit élever le clocher avec l'aide du même architecte et le concours de l'entrepreneur Moreau, de Saint-Germain d'Esteuil (Gironde)².

Atteint par une paralysie cérébrale, le chanoine Lavergne démissionna en 1897 et se retira à Liorac où il mourut le 3 juillet 1899.

L'article nécrologique qui lui fut consacré, énumère ses qualités de dignité, gravité, prudence, bienveillance et zèle³.

1 – Les Nontronnais avaient fait construire, au cimetière de Nontron, un monument funèbre, inauguré en mai 1868, pour l'archiprêtre Lafaye. *Semaine Religieuse*, 1868, p. 399.

2 – *Almanach du Périgord*, 1907, p. 436-439.

3 – *Semaine Religieuse*, 1899, P. 436-439.

Pierre Pommarède.

AUX ARMES CITOYENS DE JAVERLHAC !



L'enrôlement des volontaires en 1792
(in Les Enfants de Marcel par G. Bruno)

Les registres des communes font état du décès de soldats morts en activité lorsque les hôpitaux militaires les leur ont signalés. En effet, certains membres de l'armée (trésoriers de corps, intendants d'état-major, prévôts des prisons, etc. ...) ont qualité d'officier d'état civil et contresignent leurs actes sur un registre spécial dont ils envoient une copie au ministère qui transmet au maire du lieu de naissance ou du domicile. Il y a donc à la mairie de Javerlhac une série d'actes de décès des soldats nés dans la commune et morts loin de chez eux, qu'ils aient été requis pour la défense du pays ou envoyés à la conquête... parfois problématique, de terres lointaines.

Grâce à ces points de repère échelonnés sur un bon siècle et à des documents que les familles de Javerlhac m'ont permis de consulter (livrets militaires, feuilles de route, lettres de conscrits, etc. ...) j'ai essayé de retrouver quelques éléments de la vie militaire, entre la Convention et le début du XXe siècle.

Des déserteurs dans les forges du Bandiat ?

Paradoxalement, je commencerai cette revue de portraits militaires en citant une dénonciation par le représentant du peuple Chauvier, chargé d'enquêter en Dordogne pour le compte de la Convention, qui affirme qu'une trentaine d'ouvriers (fondeurs, tourneurs, facteurs de bois...) de 18 à 25 ans se cachent dans la fonderie nationale de La Chapelle-Robert pour éviter de rejoindre l'armée des Pyrénées-Orientales. En réalité, ces ouvriers travaillent pour la défense du pays en fabriquant des armes. Mais cette dispense ne tarde pas à exciter les suspicions et les jalousies : du 27 Prairial an II (archives municipales de la ville de Nontron) :

« *Citoyens,*

Le refuge que les lâches et déserteurs trouvent facilement à Javerlhac est cause que leur nombre est considérable (...) chez le citoyen Vallade de Jommelières que quelques-uns appellent 'chez le diable'. Ils sont occupés, dit-on, à des forges sans qu'ils soient légalement autorisés. Les fuyards qui, pensons-nous, sont à Jommelières, après avoir été habillés et équipés par la Nation, tous sont de la réquisition des 18 – 25 ou de la levée des 300 000 hommes.

Salut et fraternité. »

Il est vrai que plusieurs forges, dont Jommelières, sont en pleine activité. Y eut-il cependant des déserteurs mêlés aux ouvriers de ces forges ? Il y eut, en tout cas, d'authentiques '*soldats de l'an II*' magnifiés par Hugo.

Pendant le Consulat et l'Empire.

Voici maintenant un soldat du Consulat (an IX-1801).

Il s'appelle Clément Depis. Il est né en 1773 à Soudat, mais sa famille s'est fixée à Javerlhac, et c'est elle qui a conservé les documents de l'aïeul. Celui-ci mesure 1,648 mètres, est âgé de 28 ans 5 mois au moment où on lui accorde ce '*congé de semestre*' allant du 13 Fructidor (début septembre) au 1^{er} Nivôse (20-22 décembre), l'année républicaine commençant avec l'équinoxe d'automne.

C'est une période de moindre activité militaire, d'autant plus que, cette année-là, la Paix de Lunéville a été signée en février et le Traité de Paris en octobre 1801. Ce congé ne signifie pas qu'il est définitivement libéré, quoiqu'on puisse penser que notre fusilier d'infanterie de ligne n'est pas loin d'avoir accompli les 7 ans de service en vigueur à l'époque.

Il bénéficie pour le moment d'environ quatre mois de repos, mais puisqu'il part de Paris, on peut conjecturer que le trajet lui prendra une bonne vingtaine de jours de marche, aller et retour, sur son congé.

Son congé a été signé par six membres du conseil d'administration de la 33^e brigade d'infanterie, approuvée par le commandant d'armes Jean Andoche Junot et le général de division Edouard Adolphe Mortier.

Deux noms déjà couverts de gloire. Le premier, futur duc d'Abrantès et aide de camp de Bonaparte à Toulon quelques années auparavant, suit son chef en Italie, en Egypte, en Allemagne, en Russie. Mais Junot finit tragiquement. Atteint de folie, on doit le ramener dans sa famille où il se suicide. L'autre signature célèbre est celle d'un maréchal de France, futur duc de Trévise ; défenseur de Paris en 1814, il servira ensuite sous Louis XVIII. Triste coïncidence : sa mort est tout aussi dramatique, puisqu'il est tué par la machine infernale de Fieschi en 1835.

Soupçonnaient-ils l'un et l'autre que leur mémoire serait évoquée, en Nontronnais, deux cents ans plus tard, à propos de ce congé de semestre, rendu précieux grâce à leurs deux signatures ?

Une note en bas de page rappelle que :

« Les sous-officiers et soldats seront tenus dans les cinq premiers jours de leur arrivée, au lieu où ils devront passer leur semestre, de faire viser leur cartouche à la gendarmerie du lieu où ils résideront, et à leur retour au corps, ils devront rapporter un certificat de bonne conduite signé du maire de la commune ; faute de quoi, ils seront privés de leur rappel de demi-solde. S'ils ne rentrent pas au jour indiqué, ils seront tenus pour déserteurs. »

La surveillance reste donc étroite même pendant les vacances !

Mais notre Clément Depis a scrupuleusement fait signer sa cartouche par le lieutenant de gendarmerie de Nontron le 12 Vendémiaire an IX (Cartouche de congé : diplôme signé par le chef de corps, ici Junot, attestant que le porteur a servi dans l'armée et a reçu ce à quoi il avait droit. Le soldat portait toujours ce document dans un rouleau métallique accroché à sa ceinture par une cordelette).

Le soldat Depis est donc fusilier à la 6^{ème} compagnie, 2^{ème} bataillon, 33^{ème} brigade. Comme nous aurons l'occasion d'en rencontrer plusieurs autres, il est peut-être bon de faire plus ample connaissance :

Le fusilier fait partie de l'infanterie de ligne, c'est-à-dire destinée à combattre en ligne par opposition aux troupes légères ou irrégulières. Le plus grand nombre d'appelés y est affecté, alors que sous Louis XVI, ils constituaient un régiment d'élite.

Il est, nous aurait affirmé M. de la Palisse, armé d'un fusil (comme autrefois le mousquetaire avait un mousquet), fusil accompagné d'une baïonnette modèle 1777, qui restera en usage jusqu'en 1840. Portée théorique 600 mètres, mais vraiment efficace jusqu'à 250 mètres ; chargement très lent : environ 4 balles en 3 minutes ; 100 cartouches de réserve dans la giberne accrochée au ceinturon. Les adversaires se voyaient distinctement : une à deux minutes au pas de course suffisaient à jeter l'assaillant sur son ennemi dont le feu n'arrêtait guère une charge bien conduite.

Comme en 1793 la Convention avait décrété la patrie en danger et la levée en masse, les Français s'étaient trouvés en réquisition permanente et sans doute notre Clément Depis fut-il alors du lot (inscription sur une liste commune) en 1798, pour pallier l'insuffisance des enrôlements volontaires.

En 1802 apparaît le remplacement et ceux qui ne veulent pas partir s'achètent un remplaçant. Suivi deux ans plus tard du tirage au sort.

Mais quelles que soient les modifications du recrutement, les soldats Français étaient de vrais soldats de métier dont la valeur était reconnue des ennemis.

Malgré tout, ce genre de recrutement reste insuffisant. Et Napoléon, à partir de 1811, a été contraint de rappeler des conscrits exonérés antérieurement et à lever les classes un an ou deux à l'avance. Par milliers, les jeunes essaient de ne pas se faire prendre. Est-ce le cas de Thierry Antoine, né à Javerlhac, décédé le 2 août 1811 à l'hôpital de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure) ? Il vient du 7^{ème} dépôt des réfractaires ; désigné comme conscrit, il n'a pas de numéro matricule, signalé simplement « *au service militaire de l'Empire français* ».

On continue à pourchasser vigoureusement les réfractaires et à appliquer toutes sortes de vérifications et sanctions (surveillance dans le village, amendes, prison...). Avec les dernières années de l'Empire, le chiffre des insoumis et déserteurs atteindra 10 % des effectifs de l'armée.

En 1811 encore, l'hôpital militaire de Salamanque informe la mairie de Javerlhac du décès de Jean Forestal, né à Javerlhac, 22 ans, fusilier de ligne comme Depis. Depuis 1808, en effet, Napoléon a envoyé des troupes par delà les Pyrénées pour conquérir une nouvelle couronne, mais les Français sont farouchement combattus, et les Espagnols entretiennent une véritable '*guerre au couteau*' dont le pauvre Forestal, et bien d'autres, feront les frais...

Les inconditionnels de l'Empereur.

Tous les soldats de l'Empereur n'étaient pas des fuyards et des traîtres. Pour un grand nombre, l'admiration tournait à l'idolâtrie et Napoléon, pour récompenser ses fidèles, leur confiait un poste de commandement, un régiment, leur décernait un diplôme.

C'est ainsi que la famille Dalgier-Guérin a précieusement conservé une médaille en argent offerte à un de leurs arrière-grands-pères, le sieur Dalgier.

En outre, dans cette famille, la tradition orale conserve le souvenir d'un autre parent, le sieur Guérin, qui avait fait partie de l'équipage de '**La Belle Poule**' chargée en 1840 de ramener les cendres de l'Empereur en France. Page de gloire que Louis-Philippe avait eu la finesse d'organiser au moment où une vague de bonapartisme lui suscitait des problèmes. Le prince de Joinville fut chargé par son père de mener l'affaire à bien et l'entreprise fit grand bruit.

Tous les journaux relatèrent l'appareillage de La Belle Poule, jolie frégate de guerre avec ses 50 canons, manœuvrée par un équipage d'élite. Au moment où Louis-Napoléon était conduit au fort de Ham, en octobre 1840, La Belle Poule arrivait à Sainte-Hélène, ayant quitté Toulon le 7 juillet.

La dépouille de Napoléon avait été enfermée dans 6 cercueils qui furent successivement ouverts. Ce fut un moment de forte émotion pour ses anciens compagnons qui avaient l'honneur d'être présents. Un détachement britannique en grande tenue ainsi que le Gouverneur de l'île assistaient à la cérémonie. Porté par les matelots français, le sarcophage passa entre deux haies d'officiers et fut salué par une salve d'artillerie, puis par les canons de la frégate.

La Belle Poule quitta Sainte-Hélène le 18 octobre pour arriver, malgré de fortes tempêtes, à Cherbourg le 30 novembre. Le transport se fit ensuite par aviso à roues jusqu'à Courbevoie. Notre concitoyen de Javerlhac fut-il des 40 marins qui accompagnèrent le catafalque jusqu'à l'Arc-de-Triumphes, puis l'esplanade des Invalides, noire de monde malgré la température glaciale ?

L'émotion ne l'empêcha-t-il pas d'admirer le cortège formé de cuirassiers, artilleurs, carabiniers, survivants de la Grande Armée et même du cheval de guerre de Napoléon, ainsi que des matelots de La Belle Poule au grand complet ? Il avait été de l'équipage pendant 8 mois ! Quel honneur pour lui et sa famille qui en transmet le souvenir de génération en génération...

Dragons, Fusiliers, Voltigeurs en Afrique ou aux Antilles...

Citons quelques chiffres concernant l'appel sur les classes avant de rouvrir le registre de décès de Javerlhac. Par exemple, en 1816-1817, pour le canton de Nontron (12 081 habitants), le chiffre du contingent est de 17 par armée et de 95 pour l'arrondissement (68 972 habitants).

La durée du service est constamment modifiée : de 6 ans, elle passe à 8 ans en 1824, puis à 7 en 1832, à 5 en 1868, à 3 en 1889.

Les hôpitaux militaires avaient donc continué d'adresser au maire de Javerlhac leurs comptes-rendus de décès (d'après Malet et Isaac, il y eut en 1812 un appelé pour 35 habitants) :

- En 1813, Antoine Chevalarias, fusilier de 20 ans, décède à La Rochelle.

- En 1814, Jean Bourreux, 17^e régiment de dragons, fils de Jean et Marie Desmoulin, meurt à l'hôpital de Saumur.

- En 1816, Guillaume Lapeyre, fusilier d'infanterie légère (régiment créé par Napoléon), décède de ses blessures à l'hôpital de Pau (On se rappelle le peu d'enthousiasme que, d'après les dénonciations, les ouvriers de Jommelières manifestaient pour l'armée d'Espagne).

Une légère accalmie de 10 ans correspond ensuite au règne de Louis XVIII.

- En 1826, Pierre Treny, 26 ans, fils de Pierre et Marie Aupy, meurt à l'hôpital de Bitche (Moselle) de fièvre cérébrale. L'acte est signé par le lieutenant du Roi faisant fonction de sous-intendant chargé de la police de l'hôpital.

- En 1827, décès à Dax par suite de fièvre du sieur Forestier de La Chapelle-Saint-Robert, fusilier de ligne.

- En 1829, décès de François Deluche, 25 ans fusilier.

- En 1831, commune de Lyon. Du registre des décès de l'hôpital a été extrait ce qui suit :

« Le sieur Moreau Jean, voltigeur, né en 1806, fils de Jean et Françoise Vallade, est entré aud. Hôpital le 7 janvier 1831, décédé le 17 par suite de fièvre.

Je soussigné, officier comptable aud. Hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès aud. Hôpital.

Copié littéralement l'extrait ci-dessus, à Javerlhac le 20 janvier 1831.

Signé Duroux, maire. »

- En 1832, acte de décès de Léonard Monnier Lafaurie, âgé de 24 ans, soldat du 14^e de ligne, fils du sieur Antoine Monnier Lafaurie, agriculteur et de dame Anne Chaperon du village du Buisson.

Il lui avait été accordé un congé de un an dans sa famille, sans doute pour raison de santé. Les témoins sont Guillaume Bouthinon Lacaut, du Buisson, et le sieur Léonard Chaperon, agriculteur chez Marronet. Trois familles de propriétaires aisés, de bonne souche javerlhacoise.

- Jean Delage, fondeur à Jommelières, pontonnier d'Excideuil, a été autorisé à se fixer à Javerlhac par le capitaine de recrutement de Périgueux. Entré à la forge en 1833, il y travaille jusqu'en 1838. les témoins du décès sont deux ouvriers de la forge.

- En 1838, Antoine Bourrinet, 26 ans, meurt à l'hôpital de Douai et François Augustin, 24 ans, meurt à Versailles.

Par la suite, on relève la présence de gens de Javerlhac dans des pays lointains où les ont conduits les guerres coloniales :

- En 1838, Elie Soumagne, 24 ans, meurt à l'hôpital de Basse-Terre en Guadeloupe. Il était fusilier de marine.

- En 1841, le sieur Annet Bourrinet, des chasseurs d'Afrique, meurt à 26 ans, à l'hôpital d'Oran d'une gastro-entérite.

En effet, jusqu'en 1835, Oran, Bougie, Mostaganem, etc. ... ont fait l'objet d'une occupation restreinte. Mais Abd-el-Kader mène une lutte impitoyable : « *Nous vaincrons Paris* » disait-il « *Dieu dit dans le Coran : la paix avec les infidèles doit être considérée comme une trêve pendant laquelle on se prépare à la guerre.* »

- En 1842, Jean Bernard, fils de Pierre et Jeanne Fauconnet, meurt à l'hôpital de Perpignan, âgé de 23 ans.

D'autres Javerlhacois décèdent à Saint-Omer (gastro-entérite chronique), Paris (phlébite), Brest (phtisie tuberculeuse), Angoulême (« *némmonie* »)...

Grosso modo, l'armée, après 1815, est mal vue par le nouveau régime, traitée de jacobine, alors que, de leur côté, beaucoup d'anciens militaires conservent la nostalgie de la Royauté et de l'Empire.

Il faudra attendre l'épopée africaine et Bugeaud pour réveiller la sympathie du public de métropole. L'impression générale est qu'une ère de calme s'est ouverte, annonciatrice de progrès et de paix illimitée...

« On demande deux hommes de paille, un grand et un petit, pour tirage au sort » (Pierre Dac) Ou comment éviter 7 ans de service militaire.

En 1818, la loi Jourdan, de plus en plus impopulaire à cause du mode partial de recrutement qu'elle a instauré, est modifiée par Louis XVIII puis remplacée par la loi Gouvion-Saint-Cyr pour plusieurs décennies. Elle reprend le système de la conscription pour les hommes de 18 à 25 ans et le tirage au sort reparait, faisant une première sélection. Celui-ci se déroule en janvier-février, au chef-lieu de canton, sous la surveillance des gendarmes.

Selon l'usage, le sous-préfet extrait d'une bille de bois, à l'aide d'une aiguille, un papier portant le numéro réservé à chaque conscrit. Les 'bons numéros' réjouissent leur porteur : ce sont les exemptés. Les autres seront convoqués, 99 semaines plus tard, devant le conseil de révision.

Mais il existe pour ces derniers une possibilité de rachat : parmi les 'bons', certains accepteront de partir à la place de leurs camarades malchanceux, moyennant finances, bien entendu. Ceux qui rachètent un bon numéro ne sont pas forcément des poltrons ou des paresseux, manquant de civisme. Il arrive souvent que dans les campagnes, un solide gars de 20 ans soit indispensable dans une exploitation. Et l'on a vu des familles, ou des fiancées, faire des efforts considérables pour réunir le prix de rachat. D'ailleurs les jours de conseil, il y avait toujours quelque 'marchand d'hommes' prêts à proposer un marché : ceux qui se vendaient ainsi étaient ironiquement apostrophés de 'cochons vendus' dans les chambrées... Il arrivait aussi que ledit 'cochon vendu', plus malin, disparaisse avec l'argent empoché, et alors l'acheteur perdait à la fois son argent et sa liberté !

C'est ainsi qu'au Musée de l'Armée, aux Invalides, on peut lire l'affichette suivante :

AVIS

Aux pères des jeunes gens de la classe 1829

Le sieur Chassevert a l'honneur de prévenir les pères de famille de jeunes gens de cette classe que moyennant 1 100 F déposés avant le tirage chez Maître Bossu, notaire royal, il garantit les jeunes gens en cas qu'ils tombent au sort et s'oblige à les faire remplacer et garantit la discrétion.

Le sieur Chassevert tient son bureau à Paris, rue du Mouton, près de l'Hôtel de Ville.

Tout à fait officiel !

A ce conseil siègent donc un médecin-major ou, à défaut, un officier de santé désigné par l'intendant militaire. Malheureusement, ces officiers de santé sont souvent incompetents, sans diplôme, n'ayant à justifier que trois ans de pratique attestés par le maire et deux notables. Par la suite, ils devront subir un examen devant un jury.

Malgré les instructions ministérielles, ils n'ont pas beaucoup de moyens pour dépister les fraudeurs. Il leur est recommandé notamment de vérifier les toises qui ne sont pas toujours étalonnées de la même manière, alors que le 'défaut de taille' est déterminant. Or les séances du conseil sont parfois bâclées (en 1827, on s'aperçoit que le sort de 200 conscrits a été tranché en moins d'un après-midi).

Donc, dans la salle généralement réservée aux délibérations du conseil municipal, le conscrit se place debout, tout nu sur un tapis, talons rapprochés, bras le long du corps, paumes ouvertes pour un examen d'ensemble et déceler les défauts éventuels les plus visibles.

Suit un examen de chaque partie du corps en commençant par la tête. On veut savoir si l'individu est capable de porter des armes, ou encore aurait une infirmité qui provoquerait la répulsion de ses camarades. Les cheveux doivent être abondants et sains pour permettre le port du casque ou du shako ; les dents robustes, capables de déchirer les enveloppes de cartouches et broyer les savoureux biscuits de l'armée ; la parole sans bégaiement pour transmettre clairement les ordres ; la vessie contrôlée pour ne pas souiller les vêtements chaque fois que l'homme urine. Bref, une sollicitude intéressée : un soldat en bonne santé coûte moins cher à entretenir qu'un éclopé.

Pour la période 1833-1843, la thèse de J.L.Favard fournit de nombreuses statistiques pour le département de la Dordogne : je ne relèverai que celles concernant l'arrondissement et le canton de Nontron :

	Arrondissement	Canton
Inscrits sur le tableau de recensement	7984	1372
Examinés au conseil de révision	7308	1249
Ne savent ni lire, ni écrire	7090 (89%)	1154 (84%)
Dispensés pour soutien de famille	712	?
Bons pour le service	1985	345 (74%)

Note : le canton de Nontron est celui qui a le plus fort taux d'exemptés (les 3/4).

Il faut dire, et l'auteur le fait justement remarquer, que ces chiffres concernent la décennie 1833-1843 donc des hommes nés entre 1812 et 1822 qui ont pu souffrir de la misère due aux guerres et de la faiblesse de constitution de leurs parents.

Mais quelles que soient les époques, on aboutit comme toujours à la conclusion que c'est la partie Nord du département (et la Double) qui rassemble le plus de carences : analphabétisme, défaut de taille (moins de 1,57 mètre), malformations, teigne, pieds-bots...

Une question vient alors à l'esprit : parmi tous ces exemptés, combien de fraudeurs ? Impossible de répondre quantitativement, mais on peut cependant savoir jusqu'où un jeune de 20 ans peut aller dans le domaine des mutilations pour éviter de partir. Combien d'événements peuvent-ils se passer dans son village pendant une si longue absence ? Quand on ne sait ni lire, ni écrire, comment savoir ? Et Leroy-Ladurie constate que « *L'absentéisme militaire reste un phénomène caractéristique des minorités nationales de la zone méridionale : minorités occitanes (Auvergne, Limousin, Rouergue...), catalane, franco-provençale* ». (La plupart des conscrits périgordins ne parlent d'ailleurs que le patois).

Il reste que cette longue absence, qui est une coupure manifeste dans une existence, a un côté positif, celui d'ouvrir des horizons à un individu qui ne serait sans doute jamais sorti de son village, aurait épousé une fille du pays pour occuper deux 'chambres' dans la maison des parents, et consacrer toutes ses forces à maintenir l'héritage familial : période de probation, d'initiation à la vie d'adulte.

Tous ne voient certainement pas la question sous cet angle et, parfois poussés par des proches ou des amis, ne cherchent qu'à éviter l'épreuve. Par curiosité, on a relevé quelques pratiques en usage au moment du conseil :

Tout d'abord, on peut faire brûler un cierge à l'église ou demander une messe. Cette démarche est plutôt dévolue à la mère (parfois en cachette de son mari, hostile à toutes ces sortes de mômeries). Les anciens peuvent également recommander au conscrit, à chaque bonne fontaine qu'il trouvera sur son chemin, d'y tremper ses mains et de boire une goulée.

Quant aux préparatifs... techniques, ils peuvent prendre des semaines pour se rendre invalide. Afin de simuler la teigne, on peut se verser de l'acide azotique sur le cuir chevelu : les cheveux tombent, des croûtes jeunes apparaissent (mais si le médecin est perspicace, il notera l'absence d'odeur, caractéristique du teigneux). Si l'on s'arrache les cils, on provoque l'irritation des paupières propre à faire croire à une conjonctivite ; si l'affaire réussit trop bien, on ne s'en sortira pas sans une bonne ophtalmie. On simulera des écoulements de pus des oreilles avec du miel, du suif rance, du vieux fromage, du pus même. Une surdité simulée pourrait être découverte si l'on prend le temps d'observer le sujet à son insu ou en lui faisant peur (mais est-ce possible si on ne lui consacre que quelques instants ?).

Des testicules de poulet ou des reins de jeune lapin ou quelque autre corps étranger introduits dans le nez et maintenus par un fil passant par l'arrière-bouche et fixé à une molaire tenteront de faire croire à des polypes.

Dents arrachées, gencives gonflées par des piqûres d'insectes, idem pour les crachements de sang : introduire une abeille dans le fond de la bouche, placer sous la langue un morceau d'éponge imbibé de sang ou de bol d'Arménie.

Si l'on opte pour les hémorroïdes : utiliser des vessies de rat ou des vésicules de poisson remplis d'air et barbouillés de sang enfoncés au-dessus de l'anus.

On peut aussi se couper un doigt ou un orteil : on pose sa main sur la table et d'un coup sec de hachoir ou de serpe, on fait voler l'index, celui qui sert à appuyer sur la gâchette, de préférence ! Dans ce cas, s'agit-il d'une mutilation volontaire ou d'un authentique accident ? Au médecin d'en décider sachant qu'il risque de faire condamner un innocent ou d'exempter un coupable au préjudice d'un numéro plus élevé dans la liste.

En contrepartie de toutes ces manigances, peut-on signaler quelques engagements volontaires, celui par exemple de Pierre Dufour, classe 1830, 20 ans, fils de Michel et Marie Ducongé. Comme le docteur Boyer de Javerlhac déclare qu'il est de constitution robuste, qu'il a la taille réglementaire (1,62 m), est exempt de toute infirmité, il pourra rejoindre le 14^e régiment d'infanterie pour un engagement de 7 ans.

Trente ans plus tard, d'autres jeunes gens se porteront volontaires au moment de l'invasion prussienne en 1870, généralement pour la durée de la guerre seulement (on pense à Alain de Monéys et à sa fin tragique à Hautefaye).

Napoléon III, Rome, le Mexique, la Crimée et les Javerlhacois.

Puis ce sont les guerres du second Empire qui laissent des traces jusque dans nos petites communes.

Dès avril 1849, Louis-Napoléon, Président, avait envoyé en Italie un corps expéditionnaire qui débarque à Civitavecchia, en vue de rétablir le pape Pie IX, tout en assurant aux Romains des institutions libérales. Garibaldi ne peut empêcher les Français d'entrer dans Rome. Gabrielle de Monneron dans son ouvrage 'Nontron dans l'histoire' fait allusion au siège de cette ville :

« 22 juin 1849 : un certain capitaine d'Hastelet est blessé trahitusement dans les rues de Rome. Il reprend le commandement de sa compagnie mais il est tué en montant à l'assaut. Né à Lussas et enterré à Nontron. »

Ce d'Hastelet est cependant de vieille souche Javerlhacoise, puisqu'on retrouve aux Archives départementales de la Dordogne la preuve que sa famille possédait en 1505 le domaine de Jommelières. J'ai d'ailleurs, avec l'aide de M. Farthouat, de Fontroubade, retrouvé, il y a quelques années, un fragment de pierre tombale gravé au nom de cette famille, abandonné dans un fourré à Chantegros.

Au passage, Gabrielle de Monneron ne manque pas de signaler qu'une branche de la famille d'Hastelet était apparentée au second électeur de Hanovre, devenu en 1669, Georges 1^{er}, roi d'Angleterre.

1855 : Extrait de Mort – Armée d'Orient :

« Nous soussigné N. Dechanet, sous-lieutenant, officier payeur remplissant les fonctions d'officier d'état-civil hors du territoire français, certifie que François Desbordes, voltigeur, né à Javerlhac, a été tué dans les tranchées devant Sébastopol (Crimée) le 7 juillet 1855 à 2 h ½ du matin, trois témoins mâles et majeurs ont signé ainsi qu'il est voulu par la loi.

Devant Sébastopol. »

1854-1855 : Napoléon s'est donc engouffré dans une coalition franco-autrichienne pour empêcher le Tsar d'anéantir les Turcs. On se bat dans la presque île de Crimée en Mer Noire. On sait combien le siège de Sébastopol et la prise de Malakoff furent meurtriers, le zouave du pont de l'Alma en garde le souvenir. 95 000 Français moururent dont 70 000 de maladie, de froid, du typhus. Les tranchées autour de Sébastopol sont des canaux de boue glacée. Ce qui n'empêche pas le Moniteur de Nontron de vanter le climat de Crimée qu'il compare à celui de l'Italie, mais les lettres des combattants rétablissent la vérité, ironise Gabrielle de Monneron.

Mieux informé, le Ministre de la Guerre fait acheter 60 000 capotes à capuchon, les 'criméennes', 15 000 paletots en peau de mouton, des gants de laine... Canrobert réclame des sabots et des bottes de tranchée et les Français prêtent 20 000 peaux de mouton à l'armée anglaise.

Plus heureux que François Desbordes, malgré engelures et pieds gelés, François Dalgier, 1^{er} servant au régiment d'artillerie, puis brigadier, rentre dans ses foyers après avoir combattu, lui aussi, en Crimée, du 12 août 1854 au 7 octobre 1856. Il sera décoré, après 7 ans de service, de la médaille de Sébastopol avec palme.

Un autre membre de la famille Dalgier est également décoré d'une médaille à trois palmes portant les noms de Sébastopol-Inkerman-Alma ; elle porte au verso le profil de la jeune reine Victoria (Victoria Regina) en souvenir de la collaboration des troupes franco-anglaises.



Les médailles de la famille Dalgier : (de gauche à droite) :

Sébastopol-Inkerman-Alma (1854-1856) ;

Sébastopol (siège de Octobre 1854 à septembre 1855) ;

Napoléon 1^{er} à ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, Sainte-Hélène, 5 mai 1821.

Pendant que les Français agonisaient dans la boue de la Crimée, une partie du corps expéditionnaire était demeurée en Italie et, en 1862, le grenadier Antoine Roux, dit Dauphin, né à Javerlhac en 1837 de Pierre et de Marguerite Bernard, meurt à l'hôpital temporaire de Rome d'un œdème nerveux accompagné de fièvre.

Napoléon III qui, dans sa campagne pour le pouvoir, se vantait de vouloir être « *l'Empereur de la Paix* », expédie aussi une armée au Mexique. C'est pour cette cause qu'Elie Agard, fils de François et Jeanne Bardoulat, voltigeur au 51^e régiment d'infanterie de ligne, meurt au camp de Sous-Puebla par suite de « *plaies coutures au sommet de l'épaule par éclat d'obus et de plaies pénétrant la poitrine* » le 1^{er} mai 1863, à l'âge de 27 ans.

Un autre Javerlhacois passera aussi 2 ans au Mexique. Et l'on se rappelle que le curé de Saint-Étienne, l'abbé Bonaffé, avait quitté sa paroisse pour fonder un hôpital à Cuba afin de soigner les blessés français au Mexique.

Une nouvelle réforme, dans les années 1852-1853 avait modifié la loi Gouvion-Saint-Cyr de 1818, s'attaquant notamment au recrutement des conscrits qui peuvent, dorénavant, acheter leur dispense de service par une 'exonération' sous forme d'impôt, versée à l'Etat.

Mais l'atmosphère du conseil, elle n'a guère changé :

« Les gens du conseil se faisaient attendre. Les convoqués s'épiaient mutuellement, soupesant les chances de chacun. Et plus le temps passait, plus ils en découvraient de chétifs, de boiteux, de trop petits..., des soi-disant fiévreux, des prétendus malades et porteurs de certificats. L'injustice du sort ! qu'ils disaient. Non c'est l'injustice de l'argent. Le mauvais numéro n'existe

que pour les pauvres bougres ! Les autres avec quelques louis, ils s'en tirent toujours... » (M. Chaulange, La Terre des autres).

Et le 'marchand d'hommes' continue à faire des affaires, parcourt les foires, les assemblées de jeunes gens pour trouver des remplaçants qu'il revendra avec bénéfice.

A noter le décès du capitaine de génie Ripail, fils de François et Jeanne Desvars, chevalier de la Légion d'honneur, médaille militaire, né à Javerlhac en 1828, décédé à Montpellier à 47 ans d'une 'hypermanie l'ayant poussé au suicide'.

Celui de l'adjudant de division Amaranthe, Lupin Lavoix, 70 ans, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, décédé à l'hôpital des Invalides d'une hémorragie cérébrale.

Celui d'un nonagénaire (94 ans), Jean Lalande, né en 1774 à Javerlhac, décédé aux Invalides de sénilité et hémiplégie droite.

L'uniforme de ces messieurs.

Au cours de cette revue militaire d'un genre un peu statique et macabre, sont apparus quelques noms de régiments.

Sur une quarantaine d'actes de décès enregistrés en mairie, la majorité de soldats morts en campagne appartient à l'infanterie légère ou de ligne : 15 fusiliers, 1 fusilier de marine (Guadeloupe), 1 fusilier de discipline (Afrique).

On recense également : 3 voltigeurs (Crimée – Afrique) ; 1 grenadier (Rome) ; 2 chasseurs d'Afrique (Oran, Mostaganem) ; 1 seul dragon (Saumur).

A propos des chasseurs d'Afrique, voici le jugement d'un de leurs capitaines, Léonard Feyfant, officier de carrière périgordin (1838-1871), Crimée, Rome, Mexique, Chine :

« Les célèbres bataillons d'Afrique qu'on appelait alors des zéphirs, étaient admirables sous le feu, mais voleurs et chapardeurs en diable. L'un d'eux opérait dans un magasin à deux issues. Ne revendait-il pas au marchand sa propre marchandise qu'un de ses camarades avait volée de l'autre côté ? Il leur arrivait de vendre leurs effets militaires. En ce cas, je les faisais jeûner en prison jusqu'à récupération sur la nourriture de la valeur des objets volés. » (André Joussain – Bull. SHAP 1952)

Or l'uniforme de ces messieurs varie peu avant 1870. Toutefois, il faut bien distinguer entre l'uniforme de parade et la tenue de campagne.

Infanterie de ligne : (1800 – tableau de Meissonnier – Musée du Louvre)

Peu de différence avec le soldat de la Convention ou l'uniforme de Clément Depis : habit très long, bleu à revers blancs, épaulettes et poignets rouges ; bicorne de feutre noir, cocarde tricolore, remplacé par le shako ; gilet, culottes, guêtres blanches ; buffleteries blanches de la giberne et du sac croisé sur la poitrine ; gourde au côté droit : du bleu, blanc, rouge !

Vers 1860, aux guêtres blanches et au shako près (couvert de toile cirée), l'uniforme de la ligne reste le même, de la campagne d'Italie à la guerre de 1914-1918 : capote bleue retroussée, pantalon et épaulettes rouges ; buffleteries noires : plaque de ceinturon, numéro du régiment en cuivre ; bidon recouvert de drap bleu.

En 1870 apparaît le képi rouge à turban bleu.

Sur le sac, piquets et toile de tente roulée ; fusil Chassepot. Cet uniforme aux couleurs voyantes, excellente cible, a cependant été conservé (... par panache ?) jusqu'à la première guerre mondiale.

Le grenadier : se distingue par son énorme bonnet en poil d'ours ('l'ourson') ; plumet rouge et grenadière blanche ; l'habit est bleu (on relève les pans pour marcher) ; culotte blanche pour la parade ; grande giberne avec 50 cartouches.

Soldat d'élite, il est naturellement entraîné à lancer la grenade.

Le dragon : fait partie de la cavalerie (mais le dragon Depis rejoint son centre de recrutement à Paris, à pied !)

Armée d'Afrique : créée pour les besoins de la cause vers 1830 :

Zouaves et légion étrangère, chasseurs d'Afrique, spahis...

Le Zouave se distingue par sa chéchia rouge enveloppée d'un turban vert ; culotte rouge et jambières jaunes ; guêtres blanches.

Presque aussi facile à repérer, le chasseur d'Afrique a un képi rouge, une tunique bleu-ciel à épaulettes jaunes, un pantalon rouge à bande bleu-ciel.

Deux livrets militaires (1859-1871).

J'ai eu la bonne fortune de pouvoir consulter quelques livrets militaires des années 1850 à 1875, documents intéressants et que, dès la première page, l'autorité militaire recommande de ne pas égarer. Il est vrai que toute la vie du soldat devrait y être consignée.

Ainsi, Jean Amblard, du 62^e régiment d'infanterie de ligne, a été immatriculé à Saint-Brieuc le 14 janvier 1859. Né en 1837 à Feuillade, il est encore célibataire, cultivateur, domicilié à Javerlhac. Il mesure 1,63 m ; son visage est ovale, ses yeux gris, ses cheveux châains, marqué de petite vérole au front.

Incorporé à compter du 22 décembre 1858, il arrive donc à Saint-Brieuc trois semaines plus tard (temps du voyage ?). Vacciné à son arrivée. Ne sait ni lire ni écrire. Commence ensuite l'entraînement : escrime pendant six mois. Au tir, il n'est guère brillant. Quelques progrès en 1862-1863 (2 balles à 100 m, 3 à 200 m). La grille des résultats est prévue pour des essais à 400 et 600 mètres, mais le fusil atteignait rarement une telle portée et les instructions données en fin de livret ne concernent pas les tirs supérieurs à 400 mètres.

Au bout de dix-huit mois d'entraînement, notre Javerlhacois embarque le 4 septembre 1860 pour l'Italie. Part-il de Saint-Brieuc puisqu'il y est caserné ? Il arrive en tout cas deux jours plus tard à Civitavecchia sur la côte adriatique. C'est la suite de l'expédition pendant laquelle, dix ans plus tôt, le capitaine Hastelet a été tué. Napoléon entretenait une garnison à Rome pour veiller sur les possessions du pape, tout en faisant échec à l'Autriche.

En fait, l'Empereur agit en velléitaire, tiraillé entre son passé de 'carbonaro', émancipateur des peuples et les pressions du parti ultramontain français, ne maintenant que quelques soldats sur place.

Plus heureux que Hastelet, Amblard rentre en France sans dommage, le 27 juin 1862. Pour peu de temps ! Deux mois plus tard, il embarque pour le Mexique avec un autre corps expéditionnaire que Napoléon III envoie cette fois à la poursuite d'une autre chimère : mettre à la tête du pays un prince catholique, Maximilien d'Autriche, pour contrebalancer la puissance grandissante de l'Amérique protestante voisine.

Le fusilier Amblard y passe deux autres années, sans blessure ni action d'éclat et sera libéré le 21 décembre 1864. Il a achevé son temps de service, en profite pour se marier en 1866 et s'installer à Lacour.

Mais nous avons anticipé et il nous faut revenir aux autres pages du livret qui comprend principalement :

- 5 feuillets consacrés à l'équipement.
- 10 feuillets pour les comptes de la masse individuelle tenus avec beaucoup de soin.

Par masse individuelle, on désigne le compte personnel d'un militaire, divisé en deux colonnes : recettes – dépenses.

Au départ, le capitaine ou le fourrier porte une valeur de 40 francs dans la colonne recettes. C'est une somme fictive (pas de numéraire dans l'armée) mais qui permet d'acquérir vêtements et matériel dans le magasin de la caserne ou d'acquitter ses amendes.

Par la suite, on portera aux recettes le prix de journée : 0,10 franc à l'époque. Le prix de chaque achat est marqué. On fait la balance tous les trois mois et le surplus ou déficit est reporté au trimestre suivant. Il n'y a eu qu'un seul 'apport personnel' en sept ans.

« Les pertes et dégradations des effets ou armes distribués sont imputés sur la masse lorsqu'elles proviennent de la négligence », précise le règlement en tête du livret. A la fin du service, le bonus est versé aux caisses du régiment (qui se fait aussi de l'argent en revendant du vieux matériel, des restes de cuir, de métal, de tissu... aux Domaines).

Les vêtements et le matériel n'étaient pas toujours neufs. On s'en rend compte en examinant le tableau des effets de première et de deuxième catégorie dont la durée varie de six mois à trois ans pour la première et de un à vingt ans pour la seconde (20 à 50 pour les armes). (on se rappelle le film récent « Le Pantalon » où un militaire est exécuté pour avoir refusé de porter le pantalon ensanglanté d'un mort).

Le premier pantalon du soldat Amblard devra faire un an ; les épaulettes d'un sous-officier deux ans, celles d'un soldat trois ans, ainsi que son bonnet de police, sa veste et sa capote. On admet qu'en Afrique la longévité des vestes et capotes soit réduite à deux ans, mais le shako doit servir quatre ans.

Le matériel complémentaire (ceinturon, porte-baïonnette, porte-sabre, giberne ...) a une durée officielle de deux à vingt ans.

A leur arrivée, Amblard et les autres conscrits ont également reçu une capote, une tente, un petit bidon, un couvre-nuque et du matériel de 'petite monture' : brosses (d'armes, à effets, à souliers, à lustrer, à patience) une épinglette (longue épingle en laiton pour déboucher les armes à feu portatives), du tripoli (poudre pour récurer les métaux), un martinet (manche de bois muni de cordes ou de lanières de cuir pour battre les habits), une patience (planchette terminée par un évidement circulaire utilisée pour faire reluire les boutons d'uniforme) et une trousse contenant des ciseaux (12 mm), six aiguilles, dé en fer, alêne emmanchée, écheveaux de fil noir, gris, garance et jonquille (le pantalon a des passepoils jaunes), un peigne à dégraisser (sic) en corne. Décidément, on pense à tout !

Les achats d'une jeune recrue.

Dès le premier jour, Amblard se procure un caleçon (0,65 franc), deux cols, une calotte, un couvre shako, des guêtres en cuir (3,25 francs), deux paires en toile (2,50 francs), deux paires de gants (1,10 franc), des bretelles, un mouchoir (0,40 franc), des souliers de route (5,45 francs), paie son livret militaire et se fait déjà pénaliser pour dégradation du matériel (1,10 franc).

Comme en mars il a déjà dépassé les 40 francs d'origine (il a racheté des souliers), il fait un versement volontaire de 10 francs auquel s'ajoute le produit de 77 journées à 0,10 franc. En avril, on a dû s'amuser dans la chambrée et dégrader la salle de police car il lui en coûte 2,50 francs pour détérioration de matelas, de couverture, traversin, etc. ... Achat de chaussures, guêtres, gants. Nouvelle dégradation à la literie par deux fois.

Il ménage mieux son pécule et le 1^{er} janvier 1860, il lui reste 15,75 francs après avoir acheté deux pompons, deux mouchoirs, une chemise, des guêtres, des gants, une cravate, une nouvelle paire de chaussures (elles durent trois mois), payé 0,65 franc de blanchissage par trimestre et laissé deux francs d'amende pour la literie abîmée.

Il est curieux de voir que le prix des chemises varie à chaque achat (2,80 – 2,60 – 3,80 – 2,90 – 3,25 francs...) et il est impossible de s'en expliquer la raison.

Rentré en France le 27 juin 1862, ses comptes varient peu. Il s'achète cependant un chapeau de paille en août car le voilà qui embarque à Cherbourg le 26 août, direction le Mexique, et à partir de là, il lui est octroyé d'abord 37 journées à 10 centimes, puis 25 journées à 15 centimes. Ses dépenses se réduisent à un caleçon, une chemise, des chaussures, guêtres en toile, couvre-shako. Son avoir dépasse 50 francs. Le compte s'arrête le 25 juillet 1864 après quelques ultimes achats et la réparation de la pointe de sa baïonnette.

Donc pour les quatre années de guerre, le soldat Amblard a usé dix-neuf paires de souliers et ressemelages, treize chemises, douze caleçons, neuf paires de gants, quatre paires de guêtres en cuir et vingt en toile...

Le livret reste muet sur la fin de carrière de notre Javerlhacois, carrière sans histoire apparemment, sans blessures ni décoration. Il est libéré à la fin de l'année 1864, rentre au pays et se trouve bientôt une fiancée. (Napoléon s'était engagé à maintenir 25 000 hommes jusqu'en 1867).

Les dernières pages du livret sont particulièrement réjouissantes : on y trouve, par ordre alphabétique, les crimes et délits militaires assortis de sanctions allant de l'emprisonnement de six jours à la mort, en passant par les travaux publics ou forcés et la dégradation militaire. Et vous pourrez également prendre une leçon de tir et apprendre à viser quand le vent vient debout, de derrière ou de côté et que le soleil darde à plomb... à condition toutefois que vous sachiez lire et parler autre chose que le patois !

A la fin du règne de Napoléon III et devant les désastres de 1870, l'attitude des Français (surtout chez les conservateurs – la classe ouvrière et les ultra-libéraux considérant l'armée comme « *un instrument de dégradation morale, une école de la violence et du vice, transformant en oisifs et tueurs d'hommes des jeunes gens de vingt ans* »), l'attitude des Français donc, évolue et l'armée sort du discrédit, confortée par l'idée de reconquérir l'Alsace-Lorraine.

« L'année terrible ».

1870 : on peut lire dans la presse que le tirage pour la classe 70 appelée à l'activité par anticipation aura lieu du 5 au 10 août. Les officiers de remonte de l'Ouest et du Midi ont ordre d'acheter jusqu'au 15 août tous les chevaux offerts par les cultivateurs et reconnus aptes au service.

Le Nontronnais et l'Union Nontronnaise ont ouvert une souscription en faveur des familles de militaires dans le besoin. Et donc Elie Faure, du 59^e régiment d'infanterie est incorporé le 14 octobre à Toulouse. Il a juste 20 ans, fils d'agriculteur, ne sait ni lire ni écrire. Religion catholique (renseignement ajouté à la main, en bas de signalement. Est-ce pour informer qu'en cas de blessure mortelle, ce jeune militaire ait voulu avoir le secours de l'aumônier ?).

Depuis août, les engagements se multiplient. Gabrielle de Monneron cite un article du Moniteur Universel :

« *de nombreux jeunes gens se sont réunis Place de l'Hôtel de Ville, au milieu d'une foule immense (...) Le cortège des jeunes défenseurs de la patrie a défilé en chantant la Marseillaise, précédé d'un drapeau, d'un tambour et d'une fanfare improvisée dans les rues de la ville.* »

Les volontaires sont généralement jeunes, mais il y a aussi des hommes de 32, 35, 49 ans... désirant s'engager pour la durée de la guerre seulement. On cite un David de Saint-Georges, 32 ans, vérificateur des tabacs, Antonin Debidour, professeur à Périgueux, Emile Dusolier. Et, hélas ! le malheureux Alain de Monèys qui n'a pu mettre son projet à exécution.

A Javerlhac aussi, il y a des patriotes. On a conservé l'acte d'engagement de Jean Lépine, 19 ans, cultivateur, fils de Jean et Marie Verneuil.

Devant deux témoins, un imprimeur et un négociant de Nontron, il déclare n'être ni marié, ni veuf avec enfants, n'être lié au service ni comme appelé, ni comme remplaçant ou inscrit maritime. Il produit un certificat du maire attestant qu'il est de bonne vie et mœurs. Il signe cet engagement le 20 août 1870 à 8 heures du matin, devant le maire de Nontron qui enregistre aussitôt après celui du sieur Bernard Verneuil, 18 ans, cultivateur, fils de Bernard et Marie Grand, né à Javerlhac le 4 août 1852. Les deux jeunes gens paraissent bien être cousins. Ils s'engagent pour la durée de la guerre.

Deux autres engagés de Javerlhac : un propriétaire de 49 ans, un autre de 19 ans. D'autres viennent de communes voisines : Abjat, Romain, Bussière-Badil, Connezac, Saint-Martial-de-Valette, Saint-Pardoux, Nontron.

Pour ces nouvelles recrues, la distribution du matériel est hâtive et réduite :

Soldat Faure : une capote, un pantalon, un képi, des épauettes, un shako ; le complément viendra l'année suivante. Il lui est alloué 0,10 franc par jour, comme au temps de la guerre de Crimée (pour le Mexique, on avait été plus généreux). Le prix des fournitures reste aussi le même : chaussures (6,50 francs), guêtres toile (4 francs), chemise (3,85 francs), caleçon (2,80 francs).

Faure est débiteur chaque fin de trimestre, bien qu'il achète peu et fasse ressemeler ses souliers le plus possible.

Son premier solde positif date de fin juillet 1894, alors qu'il sera mis en congé peu après : en 2 ans ½ il s'est contenté de sept chemises, quatre caleçons, six mouchoirs, trois paires de gants, cinq paires de guêtres, mais six paires de chaussures et deux ressemelages.

Puis c'est la fin de la guerre et le retour dans les foyers...

Certificats de bonne conduite et feuilles de route.

1879 : Clément Depis, trompette au 6^e régiment de Dragons, incorporé en octobre 1868, rentre enfin au village après avoir été libéré à Chambéry en 1879.

Il est porteur de l'indispensable certificat attestant qu'il a « *tenu une bonne conduite pendant le temps qu'il est resté sous les drapeaux et y a servi avec honneur et fidélité* », la présente attestation étant délivrée après examen du registre de punitions et signé du capitaine de l'escadron. Il est également certifié que le sieur Depis ne souffre d'aucune infirmité apparente ou cachée qui puisse l'empêcher de reprendre du service et qu'il n'est pas marié.

Toujours utile de préserver l'avenir !

Ont signé : le major, le trésorier, le capitaine, le chef d'escadron, le lieutenant-colonel, le colonel.

Trente-neuf ans plus tard, le Ministre de la guerre décorera Clément Depis de la médaille commémorative de la campagne de 1870-1871, instituée par la loi du 9 novembre 1911. Mieux vaut tard que jamais...

Pour rentrer chez lui, à sa libération, tout soldat doit être muni d'une feuille de route. Et Jean Bontemps, incorporé en 1870 et renvoyé dans ses foyers en mars 1871, percevra en outre une somme de 4,85 francs comme indemnité de route pour se rendre de Scorbet-Clairvaux, près de Châtellerault, à Javerlhac (les militaires ont dorénavant droit à une réduction sur les tarifs de chemin de fer. Double but de cette mesure : d'une part aider l'armée à récupérer plus rapidement ses soldats, autrefois contraints à de longues marches pour rejoindre leur corps ; d'autre part, familiariser les gens à ce nouveau mode de locomotion, terrifiant pour beaucoup).

Il est précisé à la fin du livret du sieur Bontemps :

« Les militaires ont le droit au prix réduit sur les chemins de fer en cas d'appel à l'activité. Le sieur Bontemps est prévenu qu'en cas de mobilisation de sa classe portée à la connaissance des populations par voie d'affiche ou de publication sur la voie publique, il devra se mettre en route sans attendre aucune notification personnelle de manière à être à destination le jour indiqué à midi au plus tard. »

En 1872, à la suite des revers français, une nouvelle loi restructure l'armée et le service militaire. Elle est assortie d'une série de dispenses (soutien de famille, clergé, enseignement public). Il faudra compter cinq ans dans l'active, quatre ans dans la réserve et onze dans la territoriale. Les bons numéros ne font que six mois ou payent 1 500 francs pour l'équipement en échange de la dispense.

Frais d'équipement à la charge des communes.

Comme en novembre 1870, le Gouvernement de la Défense Nationale résidant à Tours avait mis à la charge des communes l'habillement, l'équipement et la solde trimestrielle des mobilisés, Javerlhac avait été imposée pour 4 566 francs payables en trois fois entre novembre et fin décembre. Le maire avait contracté un emprunt obligatoire remboursable par voie de tirage. Six ans plus tard, en juin 1876, le Conseil municipal décide d'employer cet impôt qu'on n'avait pas eu le temps d'utiliser (est-ce pour ce retard que Elie Faure et d'autres sans doute avaient été si mal équipés ?) à des réparations aux deux églises de la commune, Saint-Etienne et La Chapelle.

Finalité plus pacifique somme toute !

Exemptions et emplois réservés.

Dans les cartons du ministère de la Défense, il y a toujours par-ci par-là des demandes d'exemption ou des lettres de quémandeurs, désireux d'obtenir médaille ou faveur. Javerlhac et ses environs ne manquent pas de solliciteurs. En voici deux ou trois exemples fin de siècle.

Ainsi cette demande paraphée du maire de Lussas, Camille Desvars, en faveur de Annicet Desmoulins, combattant de la guerre de 1870, cultivateur à Javerlhac :

« ... veuf depuis le 27 octobre 1880, seul avec son enfant âgé de 3 ans, il n'a personne pour le soigner. Il est donc de toute justice de le laisser dans ses foyers pour soigner son petit enfant. »

Ou encore cette lettre de 1882 d'un ex-soldat du 125^e de ligne au Ministre de l'Intérieur pour l'obtention d'un bureau de tabac et de la recette ruraliste à Lussas :

« Cet emploi est confié à un homme ne sachant ni lire ni écrire. Sa femme lui sert de secrétaire et ils n'ont aucun droit à cette place. »

Ou encore celle-ci :

« Dans mes campagnes, je suis été blessé au combat le 29 août 1881 à El-Abraïm (Tunisie) d'un coup de feu du côté droit à la nuque. J'ai deux plaies couturées ce qui m'empêche de me livrer à la culture des champs et au dessus de la hanche gauche par coup de feu. J'ose espérer, M. le Ministre, qu'un militaire souffrant et père d'un enfant en bas-âge... »

Du 21 janvier 1885 :

« Au colonel du 11^e Cuirassier.

Je sollicite le secours de votre assistance pour l'obtention d'un certificat pour servir à mon frère qui fait le tirage le 31 courant. »

Et pour terminer cette revue de quartier, la lettre d'un séminariste, jeune recrue de 1898, à son cousin de Javerlhac, le susdit Annicet Desmoulins :

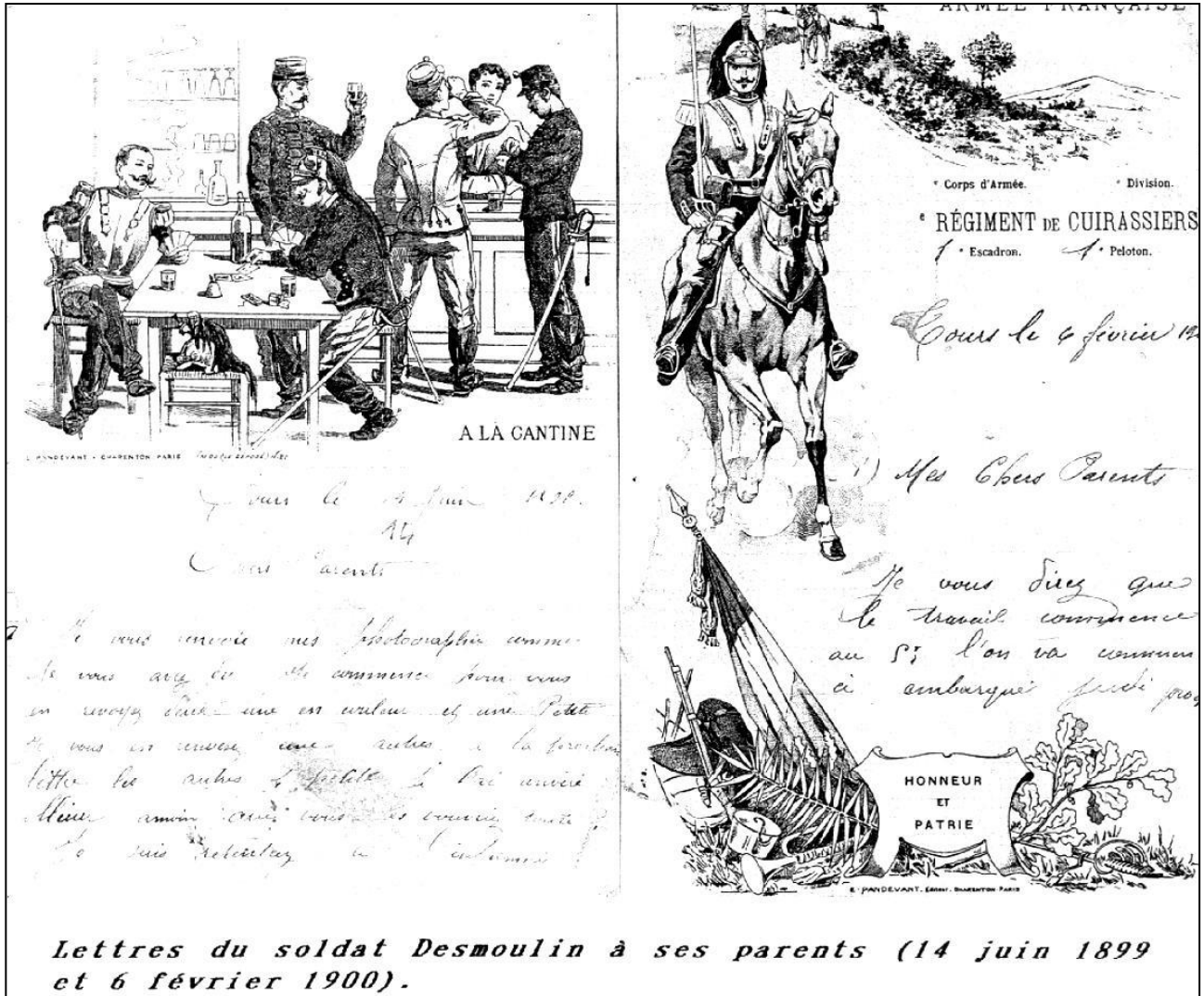
« Voilà un mois et deux jours que je suis à la caserne ; je ne m'ennuie pas excessivement mais je souhaiterais bien mieux... Je prends la vie comme elle vient (...) Nous manions un fusil bijou, le fusil Lebel (...) Tous les jours nous le montons, le démontons pour le nettoyer, le graisser.

C'est vraiment un plaisir de faire l'exercice avec un tel fusil et chaque soldat aime cette arme ! je crois que c'est autre chose que le fusil de ton temps (en 1886, remplacement du fusil Chassepot de 1866, se chargeant avec une aiguille, par le Lebel qui permettait un tir à répétition de huit cartouches emmagasinées dans le fût.) Tous les soirs et le dimanche je vais chez les Frères ; de temps en temps il y a des séances récréatives. »

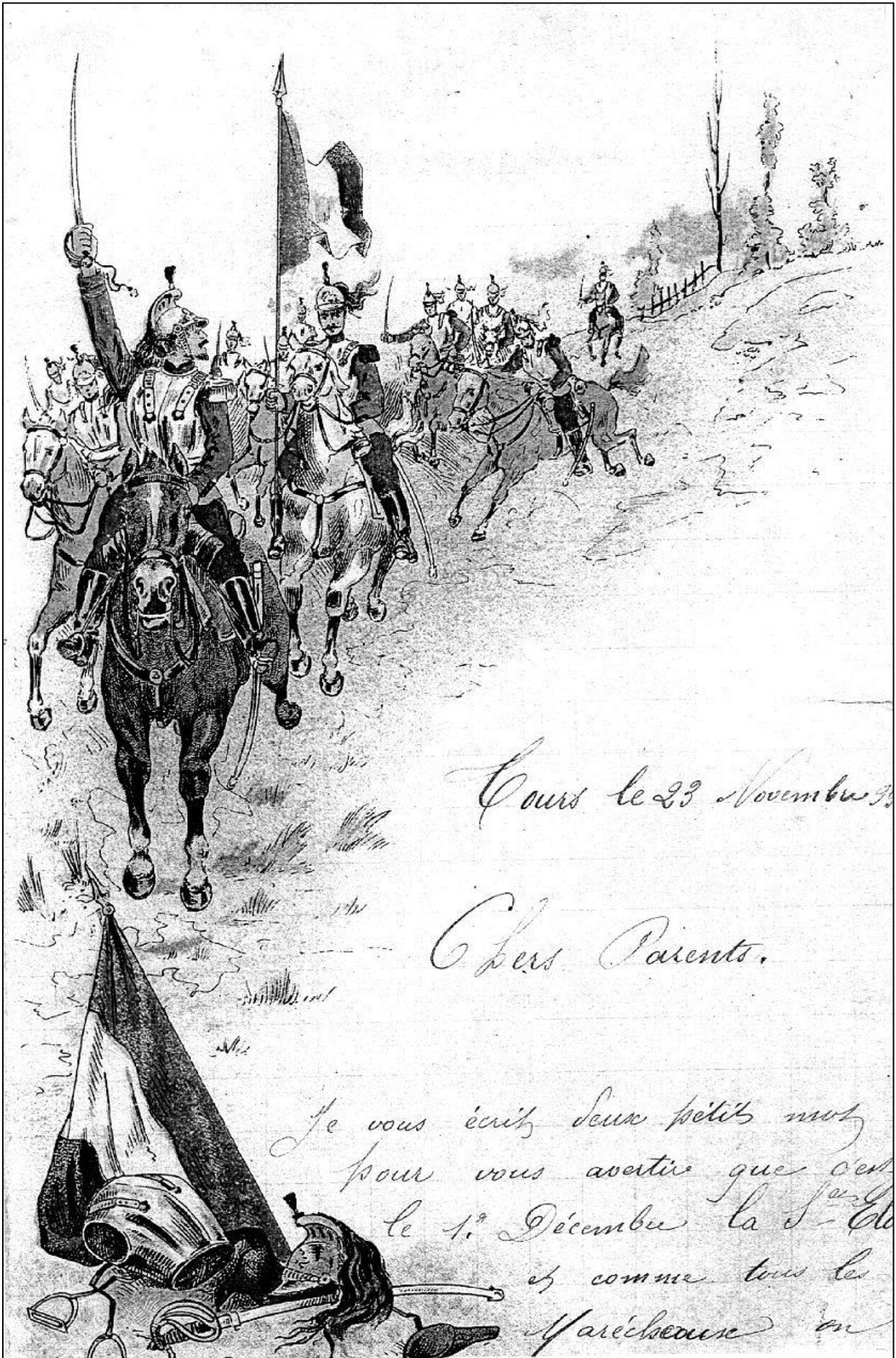
Il s'agit des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims et évidemment ce n'est pas le genre de distraction que la plupart des autres permissionnaires recherchent habituellement...

Voilà quelques extraits de la littérature militaire ou pseudo-militaire en usage au siècle dernier qui dessine la silhouette du soldat de base rebelle ou soumis, heureux ou malchanceux et régleme sa vie comme celle d'un aveugle ignorant où on le mène si ce n'est parfois à avoir son nom gravé sur le monument aux morts en face de la mairie de son village.

Odette Plazer.



Lettres du soldat Desmoulin à ses parents (14 juin 1899 et 6 février 1900).



Cours le 23 Novembre 93

Chers Parents,

Je vous écris deux petits mots
pour vous avertir que c'est
le 1.^{er} Décembre la S.^{te} Cl.
et comme tous les
Marséillais on

Ministère
de la Guerre

Republique Française.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE
DE LA CAMPAGNE DE 1870-1871.

Le Ministre de la Guerre

certifie que Monsieur Depis
Clément, trouffette au
6^{ème} Regt de dragons
a obtenu la Médaille instituée par la loi du 9 novembre 1911

Vu et enregistré au Ministère
de la Guerre sous le n° 47670

A Paris, le 9 MAI 1912 191

Le Ministre de la Guerre,

[Signature]

[Signature]

Vu pour autorisation de port
de cette Médaille et enregistré à
la Grande Chancellerie de l'Ordre
national de la Légion d'honneur
sous le n° 47,793



3052-61-1911. [17103]

THOMAS-ROBERT BUGEAUD (1784-1849)

« ENSE ET ARATO »
« PAR L'ÉPÉE ET LA CHARRUE »

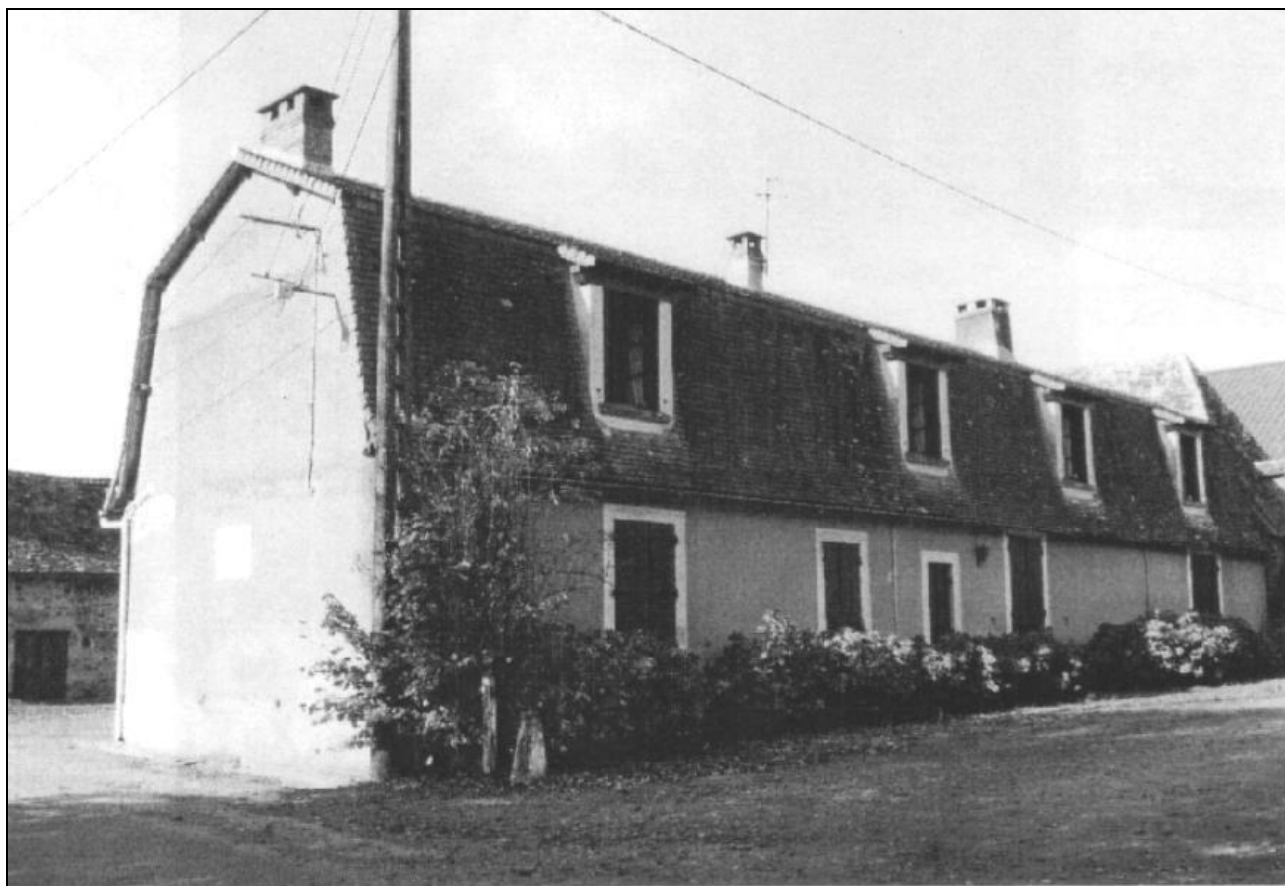


Mairie de Lanouaille : Portrait de T.R. Bugeaud.

Quelques rappels historiques.

Thomas-Robert Bugeaud de la Piconnerie est né en 1784 à Limoges d'une famille aristocratique périgordine, de Lanouaille. Le plus lointain ancêtre connu, selon les généalogies sérieuses, était tisserand à la Durantie, en 1605. Ce nom de Bugeaud est assez répandu dans la région, l'on en trouve dans les registres paroissiaux de Jumilhac au XVIIIe siècle, par exemple. Le nom de Bugeaud tire son origine des métiers liés à la fabrication des tissus ou à leur nettoyage. Il est possible de suivre la lente évolution de cette famille vers l'aristocratie, évolution grandement favorisée par une activité bien connue dans l'histoire locale : la forge. Le grand-père du futur maréchal, Simon de Rebeyrolie, était le maître de la forge de Gandumas. C'est la raison pour laquelle l'on raconta, en son temps, que Bugeaud était petit-fils de forgeron.

Jean-Ambroise Bugeaud, marquis de la Piconnerie, le père, avait quitté ses terres périgordines pour vivre à Limoges où naquit Thomas-Robert, quatorzième enfant du couple. L'enfant, qui n'était pas, à ce que l'on dit, le préféré de son père, vécut une bonne partie de son enfance et de son adolescence à la Durantie, en compagnie des enfants du pays. Cette enfance campagnarde n'est certainement pas étrangère aux futures entreprises agricoles de Bugeaud, pas plus qu'à sa parfaite connaissance du 'patois', de l'occitan limousin : on doit au maître de la Durantie un discours dans cette langue sur le fumier ! En 1790, Jean-Ambroise Bugeaud, le père, fut un temps président de l'Assemblée du district d'Excideuil (1).



La Vieille Durantie ou l'enfance de Thomas-Robert

1804, Thomas-Robert s'engage comme vélite, dans les grenadiers à pied de la Garde impériale. Les vélites étaient un corps spécial qui recrutait des jeunes fortunés ou d'origine aristocratique auxquels on donnait la possibilité de suivre des études qui les conduiraient aux grades d'officiers d'artillerie, ce qui fut le cas de Bugeaud. Caporal à Austerlitz, lieutenant en 1806, capitaine en 1809, il participe à la désastreuse campagne d'Espagne où, cependant, il put faire d'utiles observations qui ne furent pas étrangères à l'action qu'il mena plus tard en Algérie. Il fut élevé à la dignité de maréchal de France le 31 juillet 1843, et fait duc d'Isly le 18 septembre 1844.

Il serait trop long d'évoquer toute la carrière de Bugeaud. Rappelons cependant qu'il se rallia à la première Restauration, qu'il ne résista pas au retour de l'Aigle. Inévitablement, la seconde Restauration lui en voulut terriblement et il fut maintenu en demi-solde jusqu'à l'avènement de la Monarchie de Juillet. Il revint en grâce, reprit du service dans l'armée, mais fut aussi plusieurs fois député de la Dordogne. Il eut le périlleux 'honneur' d'être le geôlier de la duchesse de Berry et souffrit grandement des calomnies que l'opposition légitimiste répandit à son encontre à cette occasion, affaire dont l'histoire lui rendit justice.

1836, il est envoyé en Algérie où la France avait bien des difficultés à s'implanter. Il signa le traité de la Tafna en 1838, fut nommé Gouverneur général de cette même Algérie en 1840. Durant sept ans, il poursuit son œuvre avec succès, tout en se mettant à dos la Chambre qui le fit rappeler en 1847, laissant au duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe, le soin de signer la reddition de l'émir Abd-El-Kader.

Il mourut en 1849, victime de l'épidémie de choléra, à Paris. Sa mort plongea bien des Français dans la peine et il ne fallut pas plus de deux ans pour que la Dordogne lui rende hommage en lui élevant une statue à Périgueux.

L'enquête de Brard à Lanouaille.

En 1835, à la demande du préfet Roumieu, l'ingénieur Cyprien Brard a mené une vaste enquête sur tout le territoire de la Dordogne.

Cette enquête devait englober toutes les activités, agricoles comme industrielles, du département. Seul le volet agricole a été mené à bien. Pratiquement toutes les communes ont envoyé leurs réponses (2).

On peut lire dans les réponses de la commune de Lanouaille, à la cinquième question, « *Existe-t-il une fontaine publique à Lanouaille ? : il existe une fontaine publique que le général Bugeaud a offerte en 1833.* » A la question de savoir si l'on cultivait du trèfle incarnat, le conseiller municipal Maurand répondit qu'on le faisait depuis 1820 et ce sur l'initiative du général Bugeaud. Et plusieurs fois le nom de l'illustre citoyen de Lanouaille revient dans le cours de ce rapport qui tourne, en quelque sorte, à la glorification du futur duc d'Isly, pacificateur de l'Algérie.

Le soldat-laboureur.

Ens et arato, par l'épée et la charrue : telle était la devise du maréchal Thomas-Robert Bugeaud.

Si son activité militaire a fait l'objet de nombreux ouvrages plus ou moins talentueux et plus ou moins partisans, son activité dans le domaine de l'agriculture est moins connue, mais pas moins intéressante. Elle fut décisive à la fois pour son canton, le département de la Dordogne et la France entière.

Dans ces deux activités, le châtelain de la Durantie a fait montre d'un caractère des plus déterminés. A la lecture de ses innombrables lettres (3), comme en le regardant agir, on se prend à penser que lorsque le maréchal Bugeaud entreprenait quelque chose, il entendait aller jusqu'au bout

de l'entreprise. L'exemple de sa carrière militaire en est une des meilleures illustrations. Il faut se rappeler qu'il était caporal à Austerlitz en 1805, et qu'il fut promu maréchal de France en 1843, moins de quarante ans plus tard. Il est vrai que ce qui était possible en ces temps-là, dans la société française, ne semble plus de mise de nos jours.

En dire plus sur sa carrière militaire nous entraînerait loin de notre propos qui est d'évoquer ses activités dans le domaine agricole. Il est également à noter que ses biographes, dont Jean-Pierre Bois (4), insistent sur son enfance passée tour à tour entre Limoges, son lieu de naissance et la paroisse, puis commune de Lanouaille, dans le domaine de la Durantie.

Sources du colonel Bugeaud.

Même si les séjours prolongés du jeune Bugeaud à la Durantie, propriété familiale, avaient pu le sensibiliser aux problèmes de l'agriculture de son temps, cela ne suffirait pas à expliquer l'importance qu'ont pris ses réflexions et surtout ses réalisations dans ce domaine. Dès lors se pose la question des sources de son action.

A la fin du XVIII^e siècle, nombre d'aristocrates avaient acquis de sérieuses connaissances en agronomie, certains avaient même joint le geste à la parole, dont le marquis de Fayolle ou de Jumilhac. Mais il est peu probable que Thomas-Robert Bugeaud ait fréquenté ces milieux quelque peu huppés. Les études qu'il a suivies, comme futur officier d'infanterie, ne conduisaient pas naturellement au renouvellement de l'agriculture. Le Consulat et le premier Empire ont vivement encouragé le développement de l'agriculture, notamment les fermes modèles.

Il n'a pas pu disposer d'un premier document : *Topographie agricole du département de la Dordogne* (5) que le marquis de Fayolle avait écrit en l'an IX de la République. Le manuscrit ne sera édité qu'en 1939. Il aurait pu y puiser nombre de raisons et de conseils pour son action. Mais les idées qui y sont consignées étaient 'dans l'air', comme on dit.

En cherchant quelque peu, l'on trouve un premier ouvrage « *Essai sur la culture des prairies artificielles* » publié en 1807 à Paris par P. D. Bonneau, à l'imprimerie de madame Huzard, rue de l'Eperon, quartier de Saint-André des Arts (6). Mais, et sans doute surtout, voici un « *Essai d'Agriculture pratique* » publié à Périgueux, chez F. Dupont en 1818 par M. Fougeron-Dufayot, 'propriétaire dans le département de la Dordogne' (7).

Le premier ouvrage, celui de Bonneau, est relativement court ; il comporte trois parties : la première est une vive critique de l'assolement, la seconde expose les 'circonstances particulières à l'auteur', une description de ses propres terres, la troisième propose des solutions pratiques et recommande l'émulation par les concours agricoles.

Pour ce qui est du second ouvrage, celui de Fougeron-Dufayot, il se présente en vingt-trois chapitres, allant de la nécessité d'une bonne connaissance des terres, aux techniques des labourages, des engrais, principalement le fumier, puis de la semence à la moisson, aboutissant à la conservation de la récolte. Dix chapitres concernent la vigne et le vin, ce qui peut être une indication de lieu où notre auteur exerçait ses talents. Enfin les deux derniers chapitres traitent du bétail, abordant entre autres la question de la sélection des races bovines.

La retraite et le mariage du colonel demi-solde.

Demi-solde, le terme a de quoi étonner. Il faut rappeler que dans les années 1814/1815, les événements politiques en France mettront à mal la conscience et le sens de la prévision pour ne pas se tromper dans ses choix. En deux ans, la France va connaître la fin de l'Empire, la première Restauration, les Cent Jours et la seconde Restauration.

Comme beaucoup de ses contemporains, le colonel Bugeaud ralliera le régime des Bourbons, mais l'élan du cœur le poussera spontanément à rejoindre l'Aigle de retour au trône entre mars et juillet 1815.

Les Bourbons revenus, ils n'apprécièrent guère ces volte-face et le firent payer durement à ceux que l'on considérait comme coupables de haute trahison ; rappelons le sort funeste qui fut celui du maréchal Ney. On peut dire que dans ce cas, le Colonel Bugeaud, renvoyé dans ses foyers ne s'en tirait pas si mal. Même en demi-solde, le sort d'un colonel était sans doute meilleur que celui d'un grognard de la Garde.

Quoi qu'il en soit, voilà Thomas-Robert Bugeaud réduit à l'inaction, si l'on excepte ses incessantes tentatives et démarches pour être repris dans le service actif. Sa mise à l'écart lui pesa beaucoup. Il s'en vient habiter à Excideuil : « *Adressez-moi à M. Bugeaud de Lapiconnerie, colonel de l'ex-14^e à Excideuil (Dordogne)* » écrit-il en 1815 à son ami d'Esclabes (3).

Quelques mois plus tard, en 1816, il dira au même ami : « *Du reste, mon ami, je suis très heureux. J'ai de bons parents qui m'aiment bien, mes amis me sont restés, j'ai de l'aisance...* ».

Il songe à s'établir, comme on disait alors, mais les négociations traînent en longueur.

Enfin, en 1817, il peut annoncer à son correspondant que la conclusion de l'affaire est imminente : « *et alors je serai parfaitement heureux. Vous le croirez facilement quand je vous dirai ma belle a dix-huit ans, une jolie figure, beaucoup de fraîcheur, un heureux caractère, une éducation simple mais bonne et 250 000 francs à jouir tout de suite.* »

Sa 'belle', comme dit le Colonel était Elisabeth Jouffre de Lafaye, issue d'une vieille famille du Périgord, descendant, comme beaucoup, de Bertrand de Born. Le mariage eut lieu le 30 mars 1818. Ce fut un mariage heureux, même si de nombreux deuils vinrent le ternir.

Développer ses terres en renouvelant l'exploitation.

« *Je m'occupe de politique, parce que les intérêts de mon pays me sont toujours chers, mais je m'occupe encore plus d'agriculture. Je fais défricher des terrains, planter des vignes, des chênes, des châtaigniers, je transporte des terres où il en manque, je remplace les terres par des pierres, etc., etc.. Tout cela m'amuse autant que lorsque j'apprenais à mon régiment à repousser la cavalerie.* » (7 avril 1819).

Quelques jours plus tard, il annonce : « *Je vous dirai que j'ai acheté La Durantie pour 180.000 francs.* » (8 mai 1819). Il revendra ses autres propriétés pour 250 000 francs et viendra s'installer à Lanouaille, mais pas avant 1823, si l'on se fie à ses lettres. (20 février 1820) : « *J'irai finir de payer La Durantie... Je m'y attache chaque jour davantage et l'agriculture a remplacé entièrement la passion militaire. Je n'ai d'autre ambition que celle d'introduire chez moi les bonnes méthodes d'agriculture. J'y travaille tous les jours, et peut-être suis-je destiné à faire, dans ce genre seulement, une petite révolution dans ma contrée.* »

Nous y voilà, le soldat se convertit en laboureur, il transforme son épée en charrue. Bugeaud possède quelques 800 hectares qu'il faut rentabiliser, dirait-on de nos jours. Ce fut d'ailleurs la principale motivation de ses prédécesseurs, comme de tous ses contemporains ou successeurs qui se lancèrent dans l'aventure agricole. Les méthodes ancestrales avaient fait leur temps, elles s'étaient sclérosées, d'autant plus que l'ensemble de la paysannerie n'avait pas les moyens d'accomplir les moindres progrès du fait des conditions sociales qui régnaient alors dans ce milieu.

Il fallait renouveler de fond en comble et passer d'une culture de subsistance à une culture en vue de réaliser des bénéfices. Il ne s'agira pas moins que de réformer « *nos vicieuses pratiques, cause unique du peu de fertilité de notre sol, et par suite, de la détresse des cultivateurs.* »

Il est vrai que dans le début ce XIX^e siècle, en 1801, le marquis de Fayolle constatait : « *Aucune branche nouvelle de culture, aucune plante utile à l'homme ou aux bestiaux n'a augmenté*

le nombre de celles connues depuis longtemps et, jusqu'à ce jour, l'ancienne routine a constamment prévalu et prévaut encore sur les exemples que donnent quelques propriétaires intelligents. » (5)



Réalisation du soldat-laboureur.

Rejoignant l'opinion générale, Bugeaud va payer de sa personne afin d'introduire les progrès nécessaires. Fougeron-Dufayot (7) n'affirmait-il pas, en 1818 : « *L'exemple seul peut amener d'heureux changements : c'est aux riches propriétaires à donner cet exemple. Le simple laboureur ne lit point un livre qu'il ne peut entendre, mais il imite volontiers un voisin qui prospère.* » On dirait aujourd'hui : il faut des 'locomotives' pour entraîner les autres.

Prairies artificielles.

En 1821, le 27 décembre, Thomas-Robert Bugeaud commence obtenir des résultats significatifs de ses techniques nouvelles : « *L'agriculture absorbe la plus grande partie de mon temps. Je commence à bien réussir. J'ai prouvé que la prairie artificielle pouvait bien réussir dans nos contrées et que par elle on pouvait supprimer la jachère et nourrir le double des bestiaux que nous avons...* »

Ce n'est pas le moindre progrès qu'introduit Bugeaud. La prairie artificielle va permettre d'accroître le bétail. C'est une vue d'avenir pour cette partie de la Dordogne. Ces prairies artificielles vont augmenter considérablement les possibilités de nourriture pour le bétail, qu'il en consomme l'herbe produite en 'vert' durant les mois allant de mars à novembre, ou sèche pendant

les mois d'hiver, selon les espèces semées, bien souvent le trèfle, dont une variété très en vogue à cette époque est le farouch ou trèfle incarnat, très productive, mais qui épuise rapidement le sol.

L'accroissement du bétail entraînera une plus grande production de fumier qui viendra enrichir les terres : un effet boule de neige. C'est ce qui explique : « *J'ai fauché deux fois cette année des trèfles qui avaient 3 pieds ½ de haut (soit 1,10 m). J'obtiens ces résultats sans l'usage du plâtre, qui est trop cher ici pour être appliqué à l'agriculture. D'ailleurs les fumiers animaux ne manquent pas. J'ai à ma réserve 16 bœufs, 6 chevaux et 400 moutons, beaucoup de litière ; avec cela on ne manque pas de fumier.* »

Nous voilà en pleine technique agricole. Il ne s'agit plus ici d'une culture autarcique, tout juste bonne à permettre une maigre subsistance et menacée par le moindre incident météorologique. Si l'on a des terres, c'est pour qu'elles produisent et donnent un bon rapport.

Le futur duc d'Isly met à l'agriculture la fougue, le sens de l'observation, le sens pratique, mais aussi l'entêtement qui le caractérisent si bien : il s'agit de gagner une victoire, contre la disette, mais aussi contre la routine ambiante. « *La contrée que j'habite est cultivée par le système de la jachère à deux soles (8), c'est à dire que la moitié seulement des terres est ensemencée chaque année, l'autre moitié est labourée quatre fois sans rien produire, si j'en excepte quelques lopins de pommes de terre et de sarrasin... On ne peut guère imaginer une culture plus barbare...* » Cette manière tranche par rapport à la jachère pure et simple, puisque la partie non productive de la terre est cependant travaillée.

L'obstination de Bugeaud porte ses fruits : « *Mes bestiaux sont doublés, mes grains le seront bientôt. Mes terres sont couvertes de beaux carreaux de fourrages artificiels, tels que le trèfle de Hollande, trèfle annuel, vesces, seigle, raves, maïs, sarrasin, etc.* » Mais cela ne suffit pas car, dit-il « *Je me suis occupé sans relâche de la changer (il s'agit de la culture barbare) dans ma propriété et de propager de meilleurs principes chez mes voisins. J'ai eu à vaincre la routine, les sarcasmes, les préjugés, les insolences même de la part de mes colons...* » Cette remarque reviendra dans les propos de tous les fondateurs des comices, mais plus généralement de tous ceux qui ont tenté de rénover le monde de l'agriculture. Il est vrai qu'entre le maigre confort d'une pratique ancestrale et le saut dans ce qui peut apparaître comme l'inconnu, voire même l'incertitude, le choix semblait difficile. Il ne suffisait plus de montrer l'exemple, il fallait franchir une nouvelle étape, celle de l'incitation, de l'encouragement, étape dans laquelle Bugeaud va s'engager, avec quelques voisins, également riches propriétaires.

De la pratique à l'incitation : le comice agricole de Lanouaille.

« *Le 31 de ce mois (mai 1824) j'aurai une grande réunion agricole qui a pour but de constater les résultats des expériences que j'ai faites. J'espère que les autorités et les généraux d'Hénin et Nogès y assisteront (9). Nous serons au moins soixante...* » Bugeaud prend conscience qu'il faut regrouper les bonnes volontés afin d'entraîner l'adhésion de tous, surtout les plus hésitants, les plus réticents, mais aussi les plus attardés. Devant la routine, il faut s'organiser, partir à l'attaque, dans le but évident de renouveler de fond en comble un domaine crucial, celui de l'alimentation de toute la population qui ne pouvait oublier les terreurs des famines à répétition des siècles passés.

Le résultat de la réunion de mai 1824 sera la création du premier comice agricole, entraînant celle de tous les autres, qui ont joué un rôle essentiel dans la propagation d'une agriculture renouvelée et dont les effets se sont fait ressentir des décennies durant.

La grande œuvre de Bugeaud : le comice agricole de Lanouaille.

La grande date, c'est le 6 août 1824. Ce jour-là se tint une assemblée générale constitutive, à Lanouaille, d'où sortira le premier comice agricole de Dordogne et de France.

Il existait bien nombre de sociétés savantes, telle la Société d'Agriculture. Siégeant dans la capitale ou dans les chefs-lieux des départements, elles restaient loin d'une base souvent peu instruite. Elles ont, pourtant, contribué à répandre de bonnes connaissances théoriques dans le domaine des cultures, et l'on a bien de l'intérêt à consulter leurs publications, telles les Annales Agricoles et Littéraires (10).

C'est ainsi que l'idée se fit jour de la nécessité d'une organisation sur le terrain qui jouerait le rôle d'entraînement. Le comice agricole va donc se donner comme but « *d'accélérer autant que possible les progrès de l'agriculture dans la contrée environnante* » (11). Cet objectif va être précisé : il s'agira de remplacer les jachères par la culture des plantes fourragères ; d'améliorer les races bovines ; d'acheter des instruments aratoires nouveaux et aussi des ouvrages ou des périodiques traitant de l'agriculture ; enfin, on se procurera des graines de plantes inconnues qui seront distribuées à mi-prix. L'ambition est grande, il faut noter l'attention spéciale concernant les races bovines, témoin à la fois d'une bonne connaissance des races, mais aussi d'un marché de la viande en augmentation du fait de l'amélioration, relative, du niveau de vie des Français sous la Restauration.

Il faudrait plus d'un modeste article pour rendre compte de tous les aspects de ce qui, à la longue, a constitué une véritable révolution. Convaincre par l'émulation les plus obstinés, encourager la bonne volonté de ceux qui montreront de l'intelligence dans la mise en pratique des nouvelles méthodes de culture, c'était une vaste entreprise dont le succès n'était pas assuré.

Après le but, les moyens : l'on agira par un système de très nombreuses primes d'encouragement pour la culture et l'élevage. A cet effet seront sollicités la Société d'Agriculture et le Ministère de l'Intérieur afin qu'ils accordent des subventions permettant le financement des primes.

Lors de cette réunion constitutive, des statuts furent élaborés, qui ne sont pas bien éloignés de ceux de nos modernes associations. Un article attire plus particulièrement l'attention, le cinquième, qui précise qu'une réunion solennelle du comice se tiendra chaque année au mois de mai pour la distribution des primes. D'autres réunions pourront se tenir, est-il précisé, au cours desquelles l'on pourra juger des réalisations en cours. Ces séances se termineront par un repas « *où toute espèce de luxe est interdit, mais où l'on boira franchement à la santé du monarque, sous les auspices duquel nous pouvons cultiver paisiblement le champ des aïeux* » (11). Plus loin, il est recommandé de ne pas excéder trois services de viandes au cours de ces simples repas ! Au-delà de l'anecdote, voilà la grande idée lancée, mise en route.

Bugeaud n'est plus seul, il rassemble autour de lui une équipe de gens déterminés, décidés à faire prospérer leurs terres, mais aussi développer l'agriculture du département. Ils espèrent bien être suivis par tous les cantons.

Parmi les membres fondateurs, citons, outre le colonel Bugeaud, des maître de forges, des maires, le juge de paix Lansade de Plagne, le comte de Teyssières, etc....

Destin des comices.

Désormais les comices entrent dans l'histoire. En 1827, Montagrier emboîte le pas de Lanouaille, en 1840 on en comptera quelques 600 dans toute la France.

Un comice agricole voit le jour en 1835 à Nontron, comme à Jumilhac. Dans ce dernier lieu, c'est sous l'impulsion du comte de Rochechouart, riche propriétaire foncier s'il en fut, que naquit le

comice ; il en fut le premier président. On possède le récit, haut en couleurs, de la visite que fit à Jumilhac le lieutenant-général Bugeaud lors de son inauguration. Citons au moins les extraits des deux discours :

« Nous offrons nos félicitations et nos hommages, non seulement au guerrier victorieux, mais encore à l'agriculteur habile, au fondateur des comices agricoles dans le département », dit pour le saluer le maire de Jumilhac, Jean-Antoine Faure. A quoi Bugeaud répondit que « c'était par la science des faits que l'on instruisait la population et non par des théories toujours plus vaines que solides, qui laissent toujours après elles des regrets et souvent des malheurs » (12).

Ce succès a une double explication : la nécessité dans laquelle on était de nourrir plus et mieux une population française en augmentation, singulièrement dans les villes. Autre raison, l'encouragement des autorités de l'Etat, comme en témoigne cette lettre du préfet de la Dordogne Huchet de Cintré dès le 24 novembre 1824 :

« M. le colonel Bugeaud me semble un homme capable et plein de ressort... Après avoir fait un très bon mariage qui l'a mis au rang des propriétaires riches de la Dordogne, il s'est adonné à l'agriculture, à laquelle il travaille en grand et avec beaucoup de succès en naturalisant les bonnes méthodes dans ce pays routinier et très reculé ; il a déjà rendu de grands services au département sous ce rapport, en donnant par son exemple de l'autorité aux bonnes doctrines agricoles, et surtout en établissant dans le Périgord le premier comice, qui aura, je l'espère, des imitateurs. » (3)

Il est à noter que ce même préfet accorda une première subvention de 200 francs (or) pour ce premier comice, soit entre 3500 et 4500 de nos francs.

A l'approbation d'un préfet vient se rajouter celle de Jean-Baptiste Boyer, sous-préfet de Nontron entre 1830 et 1833. Il écrit à sa hiérarchie :

« Quoique la science de l'agriculture ait fait quelques progrès, elle est encore bien arriérée. Il n'est pas possible d'aller vite avec des colons ignorants et obstinément stationnaires. Il y a aussi apathie de la part de propriétaires. L'institution des comices agricoles a bien pour but de remédier à cet état de choses, mais pour réussir, il faudrait à leur tête des hommes doués du goût de l'art, d'un zèle infatigable et d'une volonté décidée à vaincre les obstacles. Il faudrait en un mot un général Bugeaud dans chaque canton. » (13)

Défense et illustration des comices à la Chambre.

1832 : le général député de la Dordogne (14) propose un amendement au projet de budget de 1832 afin de donner à chaque canton de France la possibilité de créer son propre comice agricole. Il demande qu'à cet effet, deux millions de francs-or soient affectés à ces créations.

Il rappelle qu'en 1815, il avait été « licencié comme colonel à trente ans », il s'était lancé dans l'exploitation de ses terres, comme vu plus haut, « je dirigeai toute mon activité, dit-il aux députés, vers l'agriculture, et pour me dédommager de la gloire que je ne pouvais plus attendre de la profession des armes, je conçus le projet d'être le réformateur de l'agriculture de mon département. Je ne perdais pas au change, cette gloire vaut toutes les autres. » C'est la parole d'un homme qui a été blessé mais qui a su se battre sur d'autres champs.

« Mon amendement, dit-il, a pour objet de propager la science agricole sur tous les points de la France, par l'établissement d'un comice agricole dans chaque canton... Cette institution, qui a fait prospérer l'agriculture anglaise a pour objet et pour résultat d'encourager toutes les cultures que comportent la nature du sol et le climat du canton. » Il faut adapter l'agriculture aux possibilités du sol, comme du climat. Il est vrai que de tout temps, on avait suivi instinctivement les pratiques ancestrales, il fallait cependant passer à une nouvelle phase, celle que les sciences suggéraient : « sans un comice agricole par canton, les sociétés d'agriculture ne produiront que des

effets d'une lenteur désespérante. Les fermes expérimentales ne seront pas plus heureuses. On ne peut assez les multiplier pour qu'elles servent d'exemple à tous les sols, à tous les climats. » Ces remarques viennent d'un homme d'expérience, lui qui a tout à la fois travaillé personnellement à l'amélioration de ses cultures et créé une ferme expérimentale à Plaisance, tout près de la Durantie, commune de Lanouaille.

Seul, et malgré des résultats plus que flatteurs, le plus enthousiaste des innovateurs se trouve bientôt isolé, inefficace. C'est son expérience que confie le député à l'Assemblée : *« Mais quelle que fut mon ardeur, je compris bientôt mon impuissance ; elle venait de mon isolement. Il n'appartient pas à un simple particulier de changer l'agriculture d'une contrée. »* Expérience cruelle de celui qui montre de la bonne volonté mais n'est accueilli que par des 'insolences', comme nous l'avons vu plus haut.

Pour être plus fort, plus convaincant, il faut payer de sa personne, mais aussi rassembler les bonnes volontés qui se présentent : *« Je le jugeai ainsi, et dès que je pus montrer quelques cultures perfectionnées, je réunis les notabilités du pays sans distinction de nuance d'opinions, l'agriculture devant intéresser également tous les partis, et nous formâmes un comice agricole qui a singulièrement amélioré la situation du canton. »* (15)

Notons au passage cette remarque à propos de l'esprit partisan qui devrait se soumettre à l'intérêt général.



Bugeaud dans ses terres.

Bugeaud va se montrer un administrateur avisé de ses terres. Il suit les travaux de saison : « *Je vais sous peu de jours être très empressé aux semailles des trèfles et des avoines.* » (Fév.1824)

Mieux, voici qu'il 's'arrondit' : « *J'achète des propriétés à ma convenance. Je viens de m'arrondir d'une jolie manière, et la Durantie est aujourd'hui une des plus belles terres du Périgord. Je paye mes dernières acquisitions avec des coupes de bois. J'espère qu'en six mois j'aurai payé. Je puis me passer de ce revenu et vivre avec mes métairies.* » (17 novembre 1825)

Au-delà du succès immédiat, nous voyons poindre ici une nouvelle idée de la terre, celle qui en fait un instrument de profits et de bénéfices. Cela tranche nettement avec les mentalités de l'époque. En cela Bugeaud rejoint les intuitions ou les réalisations de certains de ses prédécesseurs ou de ses contemporains.

Ses succès personnels lui confèrent une nouvelle notoriété :

« *Mes occupations agricoles et mes bâtisses m'ont absorbé. Je suis chaque jour plus passionné pour l'agriculture et je commence à être une autorité en ce genre. On me consulte, on me cite, on me demande des plans de culture pour telle ou telle exploitation, et vous jugez par vous-même si je suis flatté de pouvoir être utile et me faire un nom agricole.* » (17 novembre 1825)

Il faut s'arrêter un instant sur ces affirmations et cette fierté proclamée. Bien des historiens ont insisté lourdement sur la carrière militaire de Bugeaud, et elle est remarquable dans la réussite humaine du personnage. On a fait trop peu de cas de cette révolution qu'il a apportée à la Dordogne mais aussi à la France. Au point que cet aspect agricole de la vie de Bugeaud est passé sous silence et que bien des Périgordins l'ignorent.

Quelques réflexions du maître de la Durantie.

Il y aurait encore bien à dire, à partir des lettres du colonel demi-solde, témoin celle du 19 janvier 1826, datée d'Excideuil : « *Mon ami, l'agriculture est le plus heureux des passe-temps que puisse se créer l'homme de bien. Les succès en ce genre sont sans nuages.* »

Nous retombons d'un degré, semble-t-il. Il faut se méfier de cette introduction. « *Il est peu d'industries nouvelles qui ne nuise à quelque autre industrie. Le Pont de Bordeaux, les bateaux à vapeur ont ruiné les bateliers.* » Là, nous ne sommes pas bien loin de nos actuelles préoccupations, ce ne sont pas bien des chômeurs qui iront contredire Bugeaud !

Poursuivons la lecture de cette lettre si peu citée : « *Les progrès de l'agriculture vivifient tout et s'étendent sur toutes les classes.* » Vision idyllique, pourrait-on penser ! « *Ils (les progrès) font particulièrement le bonheur de la classe indigente, toujours la plus nombreuse.* » Là, on ne peut éviter de penser à l'immensité de ceux qui ont faim dans notre monde et qu'une agriculture développée sauverait de la mort, comme elle le fit au siècle dernier chez nous.

Bugeaud n'a pas terminé sa diatribe : « *C'est par eux (toujours les progrès de l'agriculture) que la poule au pot d'Henri IV ne sera plus un rêve d'un bon roi.* » L'allusion, sinon l'attaque contre les Bourbons régnant semble précise. « *C'est par ces progrès qu'il sera possible de civiliser nos paysans. Le moyen de les instruire quand ils meurent de faim et ne peuvent consacrer deux heures par jour au travail de l'école ?* » On reste confondu devant l'actualité de tels propos.

Il reste difficile de citer la suite de la lettre : « *C'est à peine s'ils peuvent aller quelques fois au catéchisme. Et qu'est ce catéchisme ? Ils apprennent à marmonner quelques mots mystérieux, mais ils n'apprennent pas la morale... Est-ce d'ailleurs un pauvre curé, souvent vieux et infirme, qui peut instruire, moraliser toute une commune, qu'il doit en outre confesser et enterrer ? La tâche*

est trop forte, aussi rien ne se fait pour l'instruction et la morale. Quelques mauvais sermons que n'entend pas l'auditoire, des processions, et voilà tout. »

Ici l'on ne parle pas la langue de bois, et l'homme Bugeaud, qui vit près des gens, sait voir, et dit ce qu'il voit. Il est vrai que la diplomatie n'est pas la première qualité du fondateur des comices.

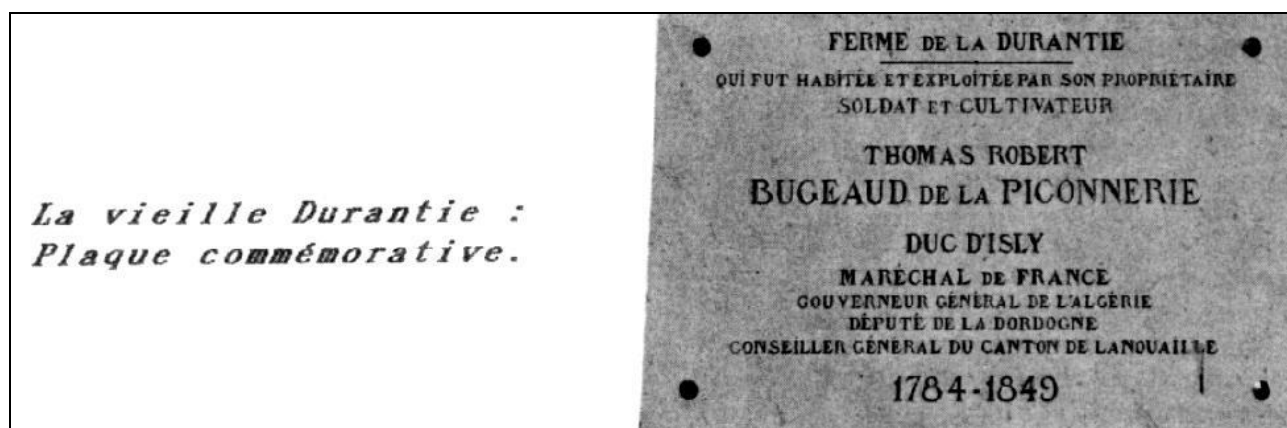
Mais le colonel n'en a pas fini, et toujours dans cette même lettre, il poursuit : *« Il paraît qu'on n'en veut pas davantage (d'instruction). Un curé me montra dernièrement une lettre confidentielle de l'évêque (16) dans laquelle il recommande d'employer toute son influence à faire tomber l'école mutuelle qui existe dans sa paroisse. »*

Le maréchal-duc n'est pas un cas isolé, dans cette diatribe sur la religion et le clergé ; il puise bien ses racines dans un terroir qui a été longtemps la terre d'élection du parti radical.

Mais l'un de ses contemporains, qui était curé à Jumilhac-le-Grand, Antoine Dubouchaud de Mazaubrun, n'écrivait-il pas à l'évêque de l'époque (17) : *« J'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Grandeur que la paroisse de Saint-Pol-la-Roche est dépourvue d'un titulaire depuis huit mois. Lorsque j'ai eu l'honneur de vous annoncer le décès de M. Jean Bost (18), je peignis à Votre Grandeur la triste situation des habitants de cette commune qu'on peut dire avec vérité n'avoir pas été desservie depuis vingt ans, à cause des infirmités et de la caducité de son patron. »* A quoi le curé de Jumilhac rajoute : *« Ces malheureux vivent et meurent comme des animaux. »* (19)

Rappelons, pour terminer, que Bugeaud a créé une ferme modèle à Plaisance, à mi-chemin de la Durantie et du bourg de Lanouaille. Le souci de l'agriculture le suivit, même dans ses campagnes algériennes : *« J'ai fondé une colonie arabe sur la rive droite de l'Harrache avec des réfugiés appartenant aux anciennes tribus de la Mitidja. (20) Je lui ai fourni des bœufs, des charrues, des semences, et aujourd'hui même je vais, avec mon état-major, et ma femme et le directeur de l'intérieur ouvrir solennellement les semailles. »* (3)

Il y aurait encore bien à dire sur l'activité agricole de Thomas-Robert Bugeaud. Ces quelques lignes sont là pour rappeler son action décisive dans le domaine éminemment pacifique de l'agriculture. Le 18 avril 1849, un peu moins de deux mois avant sa mort (10 juin 1849), le maréchal Bugeaud écrivait à son ami Genty : *« Je serais l'homme du monde le plus heureux, si la France assurée de ses destinées, je pouvais vivre paisiblement de mes champs jusqu'à la tombe, sans être autre chose que laboureur. »*



Notes :

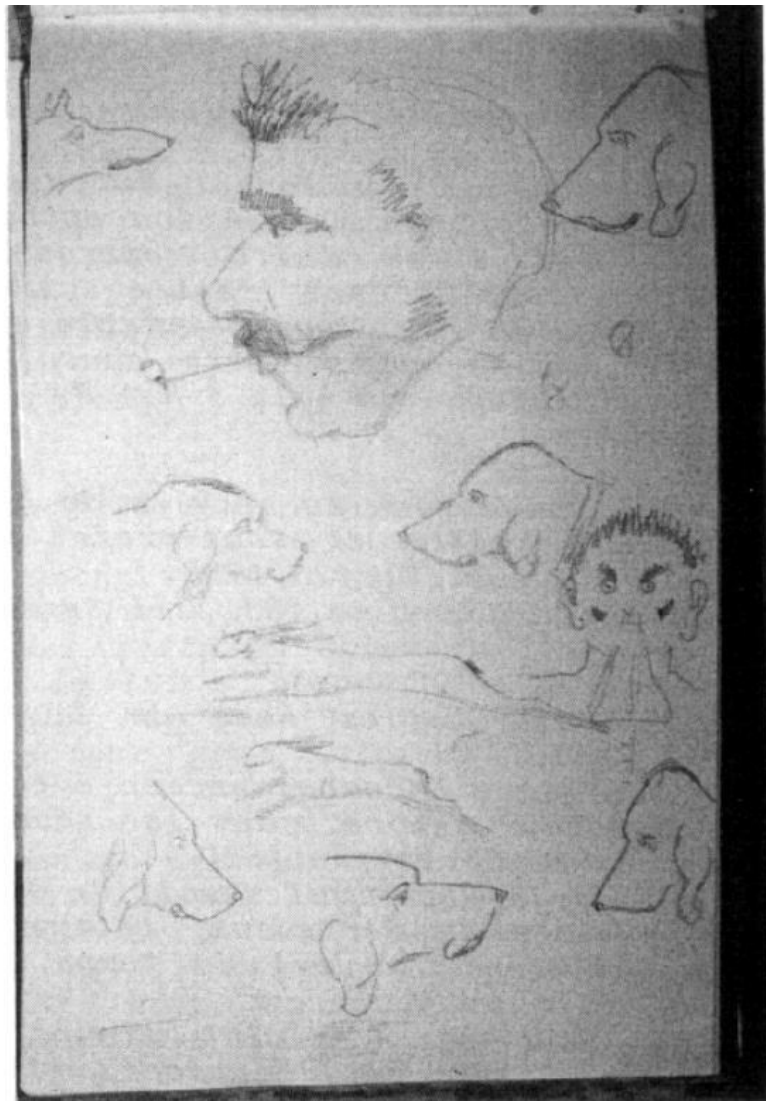
- (1) Archives départementales de la Dordogne. A.D.D. 4 L 51.
- (2) A.D.D. 6 M 536/538
- (3) Une bonne partie de ces lettres fut publiée en 1923 par sa petite-fille, Marie Ferray-Bugeaud d'Isly, sous le titre : Lettres inédites du Maréchal Bugeaud, duc d'Isly (1808/1849). Toutes les lettres citées proviennent de cet ouvrage.
- (4) Bois (Jean-Pierre), Bugeaud 1997. Fayard.
- (5) Fayolle (André, marquis de) Topographie agricole du département de la Dordogne, ci-devant Périgord. Ecrit en l'an IX de la République, 1801, il fut édité par la SHAP en 1939, par Jean Maubourguet.
- (6) Archives nationales. A.N.F. 10-251.
- (7) Bibliothèque de la SHAP.
- (8) Partie des terres à recevoir des cultures en alternance et en assolement.
- (9) Deux officiers généraux commandant successivement la 20^{ème} division militaire. A noter que malgré son enthousiasme agricole, Bugeaud ne renonce pas à se faire remarquer par l'autorité militaire, afin d'être rétabli dans l'armée active, réhabilitation qui sera chez lui, jusqu'en 1830, une véritable obsession.
- (10) Ces annales (A.A.L.) peuvent être consultées aux A.D.D. ou à la SHAP.
- (11) A.D.D. 7 M 56 ; A.A.L. n° 4.
- (12) A.D.D. 7 M 55
- (13) Cité par Hervé Lapouge dans 'Au service du bien public' : Jean-Baptiste Boyer. Avocat, maire et sous-préfet de Nontron (1761-1833) Bulletin de la SHAP T 125, 1998.
- (14) Elu député de la Dordogne en 1831, il sera constamment réélu jusqu'en 1848.
- (15) A.D.D. 7 M 51.
- (16) Mgr Alexandre-Louis-Charles Rosa de Lostanges, évêque de Périgueux de 1821 à 1835.
- (17) Il s'agit de Dominique Lacombe, ancien évêque constitutionnel de Bordeaux et évêque, encore, de la réunion des diocèses d'Angoulême, Périgueux et Sarlat en 1820.
- (18) Curé de Saint-Paul-la-Roche qui venait de décéder.
- (19) Archives diocésaines de Périgueux, lettre citée, pages 290-291, dans Jumilhac-le Grand, au fil du temps, de Pierre Ortega, éditions Pilote 24.
- (20) Bugeaud ne s'était pas vraiment trompé en faisant cette implantation, car les coteaux de l'Harrache, ou Harrach, ont porté parmi les meilleurs crus de vin, particulièrement le vin muscat qui fut célèbre, et la plaine de la Mitidja, d'une rare fertilité, que les dictionnaires anciens présentaient comme un pays de cocagne...

Pierre Ortega.

LUCIEN-JACQUES JANET DE LASFONDS

(1819-1893)

LOUVETIER, MAIRE ET PAMPHLÉTAIRE.



*Lucien-Jacques Janet de Lasfonds
et ses chiens.*

Les Janet de Lasfonds sont de longue date dans le Nontronnais où ils ont occupé d'importantes fonctions juridiques et politiques.

- En 1658, on les trouve à La Rochebeaucourt.

- En 1715, Pierre Janet, sieur de Lasfonds, est juge à Connezac.

- En 1761, naissance de Jean à La Rochebeaucourt ; il devient procureur puis président du Tribunal criminel, juge de paix, conseiller à la Cour de Bordeaux ; décède dans cette dernière ville en 1817.

- En 1779, Pierre est juge-sénéchal de la juridiction et châtellenie de Connezac, Hautefaye et du prieuré de Bussière-Badil ; épouse Charlotte Poumeyrol et décède en 1784.

Son fils Raymond, notaire à Bussière-Badil, épouse en 1779 Suzanne Allafort-Duverger et décède en 1820, laissant trois enfants :

* Pierre (1781-1848), avoué à Nontron, épouse en 1817 Marie Victoire du Vignaud,

* Bernard (1786-1868), notaire à Bussière-Badil, conseiller général, épouse en 1811 Sophie Fleurat-Laveyssière,

* Simon (1791-1856), avocat et conseiller général.

- De Pierre et Marie Victoire sont venus trois enfants :

* **Lucien Jacques** (1819-1893), épouse en 1853 Marie Césarine Dubreuil,

* Rosa, épouse en 1849 Ernest Mazerat d'Azat, receveur de l'enregistrement à Nontron, fils de Jean-Baptiste Mazerat d'Azat et de Dorothée Ribadeau Dumas, et frère d'Ernestine, mariée en 1849 à Eugène Couvrat-Desvergnès et d'Azeline, mariée en 1846 à Pierre-Henri dit Lorenzo Ribault de Laugardière, historien du Nontronnais,

* Elisa, épouse Alberic Granger, notaire à Mareuil-sur-Belle.

- De **Lucien-Jacques** et Marie Césarine sont venus trois enfants :

* Simon (1855-1942), célibataire, « copie conforme de son père »

* Raymond (1856-1931), épouse en 1887 Anne Desportes,

* Marie (1858- 1933), célibataire, entre au couvent en 1882.

- De Raymond et Anne sont venues deux filles :

* Lucienne (1888-1903)

* Geneviève (1902-1937), épouse Joseph Collet (1887-1946), agronome,

- De Geneviève et Joseph Collet sont venues deux filles :

* Simone Collet, célibataire, née en 1923 et résidant en Dordogne,

* Elyette (1924-1946), célibataire.

Une enfance Nontronnaise.

Lucien-Jacques passe ses jeunes années à Nontron où son père est avoué. Il ne rêve que nature, animaux, chasse et pêche.

C'est aussi le temps de la chasse aux rats, à Brassac, chez son grand-père Gaultier du Vignaud, puis aux moineaux, dans l'église de Brassac.

En 1827, à 8 ans, à la suite de reproches, il s'en va à la campagne après avoir mis dans une cage ses pigeons, ses lapins, son jeune chien. Un bâton traverse la cage et repose sur son épaule : il va au Puits, près de Saint-Pardoux-la-Rivière.

De la fenêtre de l'étude de son père, à Nontron, il tend des pièges à moineaux, mais en fait surtout de grandes prises sur le pigeonier, avec Armand Ribeyrol et Ernest Pastoureau.

En 1829, il est au collège de Périgueux et tend ses pièges à moineaux dans une salle de cours... vide. Surpris, il est privé de repas.

Dans les rochers d'Argentine, il est le spectateur d'une chasse aux corbeaux et crécelles qui le glace de terreur :

« Un enfant fut attaché sur un bâton sur lequel il était à cheval, tenant une corde entre les mains. Des hommes tiraient la corde du plateau d'Argentine. L'enfant, avec un crochet en fer placé à l'extrémité d'un bâton, se faisait ainsi approcher des excavations où il descendait faire la chasse puis, avec son crochet, attrapait la corde que l'aplomb portait à un ou deux mètres, s'asseyait de nouveau à cheval sur son bâton, était remonté plus haut ou descendu plus bas. Cette chasse me glaçait de terreur, j'y rêvais la nuit. Ce sont les plus vives impressions de mon jeune âge. Je fis faire chez mon oncle, à Laroche, une grande soupe avec une dizaine de crécelles. »

Avec son père, il part souvent le soir, après le dîner de cinq heures, pêcher à l'épervier dans le Bandiat :

« L'un portait l'épervier, l'autre une quarantaine de livres d'appât composé de pain de noix, de blé, de chènevis, le tout bouilli ensemble. Nous allions jusqu'à Jommelières près de Javerlhac, déposant de loin en loin dans la rivière une ou deux poignées de cet appât indiqué par un jalon... Nous attendions quelques quarts d'heure pour laisser aux poissons le temps d'arriver. Alors je commençais à tirer à tous les jalons. Il était trois ou quatre heures lorsque nous rentrions à Nontron, mais avec des pêches pleines de succès. »

« En compagnie du célèbre pêcheur, du nom de Sardin Gaby, mari de la Carabinière, nous avons fait souvent de très bonnes pêches, le jour ou la nuit. »

1836-1837 : La vie Parisienne.

« Voyage à Paris dans la rotonde, avec Louis Mazerat, le pauvre Félix de Verneilh que je pleurerai toute ma vie, Armand Ribeyrol et Jules de Verneilh.

J'ai pris un chat à l'hôtel du Coq-Hardi, à Tours, et l'ai lâché dans l'intérieur de la rotonde lorsque chacun eut pris position pour dormir : chat furieux, réveils agités, j'avais mis ma tête entre mes jambes avant de lâcher le chat.

J'habitais à cette époque une chambre en commun avec mon vieil ami Louis Mazerat. Je ne puis oublier la bonté et la complaisance excessive de ce pauvre Louis. Pour me plaire, il prenait ses repas avec moi dans notre chambre.

A la suite d'une discussion avec celui qui me préparait au baccalauréat, le bon Louis se chargea de mon éducation. En écrivant ces lignes, je me sens tout ému tant j'apprécie aujourd'hui plus que jamais le bon cœur de cet excellent ami.

Pour me faire plaisir, il causait de chasse avec moi, et me suivait chez tous les marchands d'oiseaux ou de chiens que nous trouvions sur notre passage, et où nous faisons de longues stations.

Les jours où j'étais seul, j'allais passer mes journées au Jardin des Plantes où je fus bien vite l'ami des gardiens, et au courant de tout ce qui concernait les animaux.

J'allais souvent hors de Paris, au milieu des champs, regarder seul la nature que je ne voyais plus, et voir voler les oiseaux en liberté. Je ne soupirais alors qu'à mon retour à Nontron pour reprendre ma liberté, mon fusil et mon chien. J'étais alors dans la mauvaise condition pour devenir un savant.

C'est à cette époque que j'imaginai de faire dans notre chambre une vraie chasse au lapin. J'avais un furet que je voulais dresser pour les vacances. J'achetai alors quatre lapins et je les laissais courir cinq à six jours dans notre chambre, sous nos lits, commodes, etc. ...

J'achetai des tuyaux de poêle que je plaçai le long des murs, et où les lapins se précipitèrent bien vite, poursuivis par le furet, en faisant une chasse très bruyante.

C'était le matin de bonne heure (j'ai toujours eu l'habitude de me lever au jour) que je commençais cette chasse pour y revenir quatre à cinq fois par jour. Jamais ce pauvre Louis n'a exprimé une plainte, et cependant, souvent, la chasse passait aussi sur son lit... alors qu'il s'y reposait.

Afin de bien dresser le furet, et de faire durer la chasse plus longtemps, de faire reposer aussi les lapins, j'avais laissé ouvert un tiroir de ma commode où le lapin savait très bien sauter lorsqu'il était poursuivi.

J'ai perdu le furet à Fontgrand, avec Mazerat, la première fois où nous le mîmes dans un clapier.

Nous l'avions rapporté, avec Louis Mazerat, en août 1836, de Paris à Angoulême, dans l'impériale où il faisait une chaleur à mourir. »

« En 1837, autre voyage à Paris avec mon bon Félix de Verneilh qui, s'étant privé du dîner pour avoir le temps d'aller visiter la cathédrale, fut cause d'une paire de soufflets que j'appliquai à un monsieur décoré, qui de la rotonde de la voiture qui nous précédait, nous adressait des injures par des gestes indécents. Deux soufflets accompagnés d'un coup de pied qui le renvoya dans le ruisseau corrigèrent cet individu, auquel j'offris une réparation en duel qu'il refusa malgré les excitations des conducteurs des deux voitures.

Je faisais chambre commune avec le pauvre Félix de Verneilh, à l'Hôtel Corneille, en face de l'Odéon. Mes quatre ou cinq paires de pigeons étaient dans l'alcôve entre nos lits. Ce bon Félix qui s'occupait, au milieu des roucoulements, du style ogival, etc. ...

J'étais à cette époque étudiant en droit. J'allais prendre mes repas du soir chez madame Duviquet, grosse et fraîche femme qui avait dû être jolie, et tenait une maison bourgeoise, rue des Maçons-Sorbonne, où allaient aussi des amis de mon pays, Félix de Verneilh, Laurière, Laforest de Brantôme, Armand Ribeyrol, Henri Valère, Montagrier, plus un nommé Chartrouille, de Brantôme. Celui-ci était un fort piètre personnage qui avait néanmoins réussi à donner des leçons de grec, quoiqu'il n'en connût pas la première lettre. Chaque jour, avant de se rendre majestueusement à sa chaire de professeur, il venait humblement trouver notre ami Montagrier, esprit supérieur mais pauvre, le prier de lui faire sa leçon qu'il apprenait comme un perroquet et allait de suite répéter avec l'assurance et l'arrogance du grand savoir. J'ai souvent été témoin des scènes incroyables que cette leçon du pauvre Montagrier à Chartrouille nous donnait : 'va, âne bête' disait Montagrier à Chartrouille, 'tu vis dans l'opulence et le mensonge et je meurs de faim avec ma mère que je ne puis secourir.' Ces sentiments frappèrent douloureusement mon cœur. Je ne les ai jamais oubliés. »

Premier chevreuil tué en fraude.

« A cette pension venait aussi monsieur Desouche, d'Angoulême ; il avait un chien courant fort gros et fort beau. J'avais un petit épagneul noir, mode d'alors.

Il fut question de chasse et huit jours après, nous partîmes le matin de Paris, dans un cabriolet de remise. Pendant le trajet, monsieur Desouche me fit ses confidences, comme écrivain en herbe du Tam-Tam, je lui répondais chasse, car je ne pensais à autre chose. Nous entrâmes dans la forêt de Sénart où, pour chasser, il fallait être muni d'un permis du roi pour petit gibier, à l'exclusion du gros gibier. Desouche était porteur de ce permis, et du port d'arme, et moi j'avais celui du port d'arme seulement, prêté par Roffignac. A trois heures du soir, dans une futaie, un chevreuil bondit à deux ou trois mètres de moi. Ma surprise fut extrême car c'était le premier que je voyais et je ne savais même pas le nom de la bête que j'avais au bout du canon de mon fusil. Mais mon coup de feu ne se fit pas attendre... l'animal roula comme un lièvre.

Je le couvris de feuilles. Desouche était pâle de frayeur. Un garde arriva. Je lui présentais le port d'arme et lui dis que j'attendais mon ami porteur du permis de chasse. Il s'éloigna, nous amenâmes la voiture, chargeâmes le chevreuil dans le coffre et rentrâmes à Paris.

Arrêtés à la douane, je me permis cette grossière plaisanterie afin d'éviter les recherches : à la demande 'avez-vous quelque chose à déclarer ?', Je répondis : 'Rien monsieur l'employé. Cependant si, j'ai à déclarer que mon voisin est un sacré cochon, mais je ne pense pas qu'il paie des droits d'entrée'. Une heure après, nous montions dans nos petits logements. »

Vacances au Pays.

Pendant les vacances, Lucien-Jacques revient au pays, théâtre de mille histoires :

A cette époque, il voyait le père B... et les Dumaignaud, 'hommes forts comme des bœufs'. Le père B... se consolait des pertes au jeu avec du requinquin. Il en avait une barrique à côté de son lit, près de la porte aux amours.

Il est un jour spectateur d'un échange de coups de fusil entre Lamarque et Joseph Dumaignaud :

« Lamarque avait tué une bécasse et quelques grains avaient légèrement atteint Dumaignaud.

'Qui donc a tiré ?' dit ce dernier.

'C'est moi' répond aussitôt Lamarque.

Dumaignaud lui envoie alors un coup de fusil à trente pas.

'Et celui-là, qui l'a donc tiré ?' riposte Lamarque.

'C'est moi' dit Dumaignaud qui reçoit à l'instant le coup de fusil de Lamarque.

On les emporta tous les deux et pendant un mois ils durent garder le lit : c'est à cette école que je fis mes premiers pas cynégétiques. »

« Un de mes camarades avait emprunté au père de B... 2 francs pour, disait-il, les donner avant de partir à son domestique. Celui-ci, après le départ de mon camarade, dit à monsieur de B... : 'Il m'a dit qu'il vous a donné 2 francs pour moi'. 'Selle mon cheval de suite répond le père de B...' qui arrive au galop, une lance à la main, réclamer à mon camarade la pièce de 2 francs. Rentrés ensemble chez monsieur de B..., notre visite s'y est prolongée trois mois. »

1840 : Départ à Toulouse.

Reçu au baccalauréat, Lucien-Jacques va préparer sa licence en droit à Toulouse :

« Les chiens des étudiants sont dressés à rester sur le cul à la porte de l'école, jusqu'à la fin des cours.

Logé rue des Salinques, mes premiers exercices sur la trompe révoltent la rue, et surtout un capitaine d'artillerie logé en face : c'est une bataille de tous les jours. Néanmoins, la veille de mon départ, une aubade me sera faite par la société de chant du quartier.

Le père Morin, mon propriétaire, ancien soldat de l'Empire, quoique manchot, me prêtait secours de l'autre main : ce vieux brave ne pouvait résister au plaisir de se joindre à nos disputes journalières.

Je dus faire dix heures de prison pour bruit de trompe, après avoir fait passer par la porte et la fenêtre le commissaire de police et ses aides. A la prison du sénéchal, je culbute directeur et gardiens, la prison est envahie par les étudiants et j'en sors en triomphe, toute l'école suit en imitant le chien courant, et nous en tête, nous sonnons le bien-aller. »

Retour à Nontron.

Licencié en droit, Lucien-Jacques revient à Nontron. Il chasse le lièvre et le renard dans les environs. Il pêche également. Puis, il commence les chasses à courre avec les Châteaurocher, lance des loups et apprend cette chasse avec monsieur de Roux de Reilhac, lieutenant de louveterie en Charente.

Installation définitive à Lasfonds.

En 1849, après le décès de son père, il devient propriétaire de Lasfonds.

Il a une petite meute qu'il joint à celle de ses proches voisins, notamment Marc et Arthur de Pindray d'Ambelle, ce dernier lieutenant de louveterie, Alain de Monéys, Charles Duchassaing, Léonce Descourade, Pierre de Livron.

Deux ou trois fois par semaine, ces veneurs se réunissent pour chasser ; ils se déplacent facilement, en Dordogne ou en Charente, pour participer aux belles chasses.

Charles de Chasteigner, le joyeux compagnon, qui fut de toutes les fêtes lors de l'installation à Lasfonds, raconte sa guerre d'Espagne :

« Si on vous affirme que les soldats n'ont jamais peur, j'affirme moi que ce n'est pas vrai. J'ai tourné le dos et fait trois lieues sans regarder derrière moi. Je marchais nu-pieds sur des ajoncs bâtards, et je croyais fouler des feuilles de roses. »

Autre souvenir de cette époque :

« Le vieux patriarche, Monsieur de Pindray d'Ambelle, ancien émigré, véritable veneur et aimable chasseur avec ses 90 ans, nous disait : 'De quoi vous inquiétez-vous ? J'ai vu bien des formes de gouvernement et je suis encore très bien portant.' Il ne pouvait admettre qu'il soit dit devant lui que la mode exigeait ceci ou cela et un jour, en colère, clama : 'Mais lorsque vous ferez des enfants, vous serez bien obligés de vous y prendre comme nous !' »

Dans sa petite maison, de 1849 à 1853, Lucien-Jacques mène la vie insouciant du célibataire, avec ses amis, Charles de Chasteigner, Evremont de Saint Halary, Dubois, receveur des finances à Nontron, Louis Mazerat, d'Angelis.

Parmi ses premiers amis, à Lasfonds, sont aussi : Félix Blanchard (l'ermite, à Horte), Castaing, Charron à La Rochebeaucourt, Léonce Descourade, de Lacaud.

A Panazol, commune des Graulges, il chasse au furet alors qu'il fait un froid très vif :

« Angelis lâche le furet dans un trou, il ressort aussitôt par un autre trou, je le prends, et n'en parlant pas à Angelis, je m'éloigne. Deux jours et deux nuits, il garde le trou ; enfin, le troisième, je rapporte le furet près du trou où veillait Angelis, attendri à la vue du furet de retour. »

Lucien-Jacques chasse également le lièvre avec monsieur de Saint Légier, propriétaire du château de Richemont 'ancienne habitation de l'historien Brantôme', et d'une meute : *« Ses grands chiens de pure Saintonge sont très beaux, mais son fils n'est pas veneur et ne le sera jamais. Il renonce d'ailleurs à la chasse. »*

Monsieur de Saint Halary, propriétaire du château de Charras, l'invite à une partie de chasse :

« Très confortable réception, mais retour dans la nuit sous une pluie torrentielle. Je montais Louise, et Chasteigner 420 qui tombait à chaque pas. Suivait sa voiture en osier contenant les chiens et Charles Martineau (dont les guides sortaient par un trou de 20 centimètres), au grand étonnement de ceux qui la voyaient et entendaient les cris des chiens, et aussi la trompe. »

A Nontron, il y a un « accueil amical de mon oncle pour Angely en raison des soins qu'il m'a donnés pendant ma maladie (coliques aiguës), avec la seringue de maman, à la canule édentée, refaite en bois ; enfin, j'ai subi la chose dans un coin où m'avait acculé Angely, armé et me poursuivant de sa seringue. Angely mourra peu après d'une chute de son cheval, effrayé par son coup de fusil. »

A Lasfonds, Marguerite dite 'la Ponette' sert Lucien-Jacques et l'amuse bien souvent :

« - L'huilier, je vous prie.

- *Qué à quo ?* dit-elle, *Ha quei queu pitit attelage...* »

ou encore :

« - *Ne me servez jamais le premier, ce n'est pas convenable !*

- *Quei be vous qué me pajas !* » rétorque-t-elle.

1853 : Mariage avec Marie-Césarine Dubreuil.

Marie-Césarine Dubreuil, fille d'un magistrat de Poitiers, est une artiste, élève d'Eugène Delacroix. Elle dessine, brode avec facilité, mais ne réussit pas à s'adapter à la vie particulière, entièrement tournée vers la chasse, de Lasfonds. Elle préfère dans ces conditions résider le plus souvent possible à Poitiers.

Des trois enfants du couple, nés en 1855, 1856 et 1858, Simon, l'aîné, partage les goûts de son père dont il est 'la copie conforme'.

En 1871, Simon, fatigué, abandonne ses études et revient vivre avec son père qu'il ne quittera plus, participant aux chasses et l'aidant jusqu'en 1893, date du décès de Lucien-Jacques.

Simon restera célibataire. Il laissera la propriété de Lasfonds à son frère Raymond qui, lui, est marié, et ira habiter Poutignac (Beaussac). Il continuera bien sûr à chasser toute sa vie. Et sera comme son père, lieutenant de louveterie.

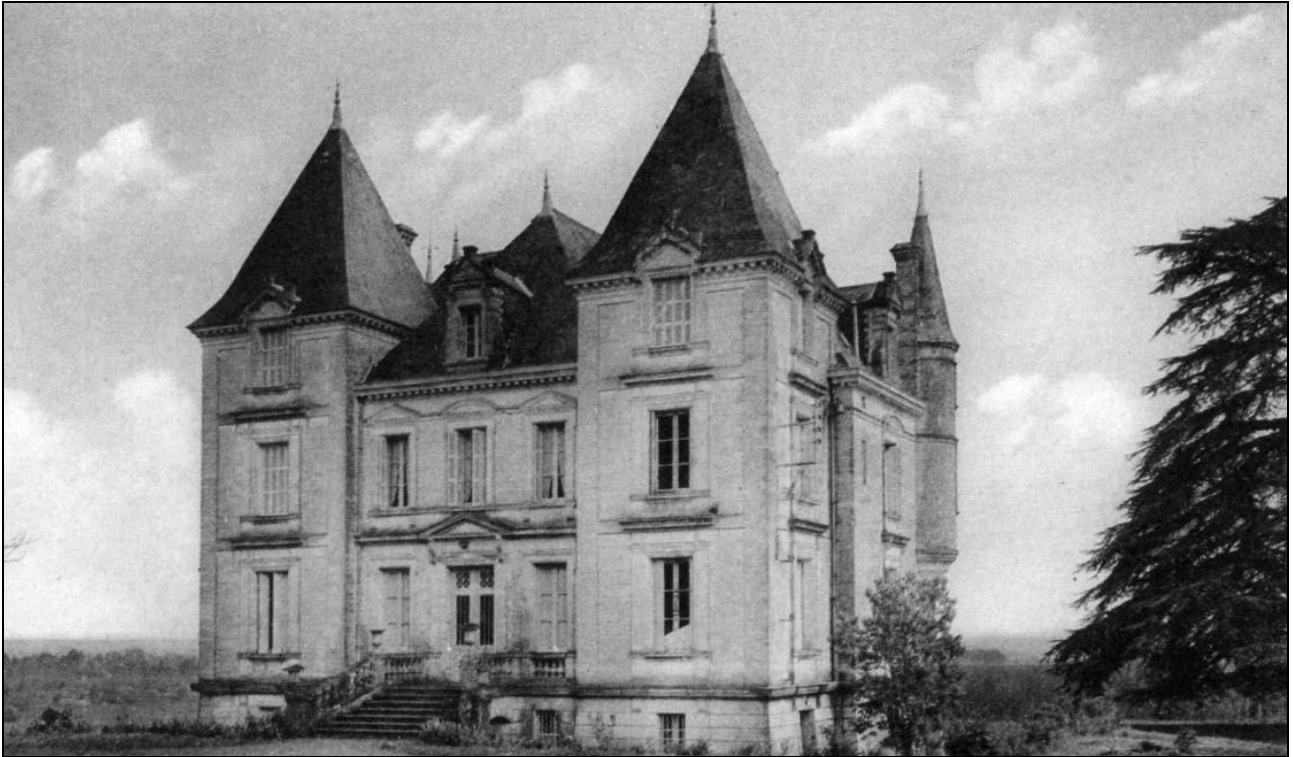
Construction de Lasfonds.

La construction du château de Lasfonds débute en 1856. En effet, Marie-Césarine trouvant la maison de Lasfonds trop petite, envisage de faire construire un château dont elle dessine elle-même les plans et compose la maquette.

Réalisé en pierres de taille, de dimension raisonnable, il a belle allure. Il coûte « 50 000 livres, clefs en mains. »

A la même époque, le prince de Béarn qui fait construire son immense château de La Rochebeaucourt, doit dépenser un million de livres pour la seule maçonnerie de sa demeure.

A la fin de sa vie, Lucien-Jacques avouera qu'il regrette la petite maison de ses débuts.



Château de Lasfonds à Combiér (Charente)

Un livre de chasse : mes chasses à courre.

Mes chasses à courre sera le titre du livre de chasse de Lucien-Jacques, commencé en 1858.

Il y raconte en détail, au jour le jour, chacune de ses chasses avec « *la plus scrupuleuse vérité et exactitude.* »

Si la chasse est sa principale activité, Lucien-Jacques élève aussi des chevaux de pur-sang et des chiens de meute, et vend, à l'occasion, chevaux et chiens.

Sa propriété, de 148 hectares, sur une colline, convient parfaitement pour l'élevage, complément de la chasse, et objet de tous les soins de Lucien-Jacques.

Recettes et remèdes pour chiens, chevaux et cochons.

Au début de son premier recueil, Lucien-Jacques note ce qu'il a constaté, d'abord pour la 'maladie des chiens' qui a pour cause « *12 fois sur 10, une pneumonie* », mais aussi pour les inflammations, la jaunisse, les vers, la toux, les parasites..., pour faire vomir les chiens (émétique), les purger (poudre d'aloès et huile de ricin), etc.... et aussi : « *conseils pour une chienne pleine en gésine* », sevrage des chiens ou encore couronnement de chevaux.

Une meute pour le loup.

Une meute pour le loup lui fait alors défaut pour assouvir totalement sa passion. Il veut la créer et demande au maire de Chabanais de lui faire rencontrer le duc de Beaufort, propriétaire d'une race Fox-hound, qu'il veut croiser avec ses chiens français pour leur donner plus de vitesse :

« Si par votre entremise le duc devait revenir, j'irais vous en remercier en dansant de plaisir. Enfin puisque vous me demandez de vous rendre ce service, je vais laisser courir ma plume de veneur afin de vous être agréable, mais gardez pour vous, bien entendu, ces lignes écrites ventre à terre, comme en débouché.

Je ne crois pas qu'il existe en France un plus beau pays de chasse à courre que le nôtre, surtout pour le loup, chasse sévère, qui a mes préférences aujourd'hui. Il existe autour de moi un ensemble de 20 à 30 000 hectares de bois et landes, qui commence à notre petite forêt, mais qui est sans fin en continuant sur Nontron et le Limousin.

Dans ces contrées où le langage modifié du poète Jasmin est encore en usage, je chasse partout et toute l'année le loup, avec une permission des préfets, qu'ils accordent facilement à ceux qui en font la demande.

A Nieul, j'ai eu l'honneur de visiter l'équipage du Duc avec le célèbre Clark. Pour moi, il est impossible de trouver un ensemble de chiens mieux faits pour avoir force fond et vitesse. Si j'avais un reproche à leur faire, je leur demanderais un ou deux pouces de plus de taille, mais je n'ai jamais rien vu d'aussi beau. Je crois que j'irais à reculons d'ici Paris pour un de ces chiens dont je voudrais faire un étalon, afin de croiser notre sang.

Je ne veux plus que des bâtards pour notre chasse au loup : ils ont du nez, du fond, de la vitesse, et surtout une intelligence très grande, et indispensable dans la chasse du loup.

J'ai beaucoup chassé il y a six ans avec les chiens français de mon voisin, monsieur de Saint Légier ; avant de les avoir portés en avant sur un débouché de loup, ils font perdre un temps précieux, qui ne se répare plus à la chasse du loup, tandis que, avec des bâtards tout est fait et bien fait à l'instant. »

Lucien-Jacques écrit également à monsieur Bégarry, à Sainte-Hermine :

« Je ne chasserais plus si j'étais obligé de ne me servir que de ces chiens de pur Saintonge-Gascogne, bons à rien, incapables par eux seuls de forcer un rat dans une cuvette. Je le répète, je parle des chiens purs. Les bâtards seuls peuvent soutenir un train sévère. Je ne veux que des bâtards pour nos chasses de loup. Ils ont du nez, du fond, de la vitesse et surtout une intelligence très grande, et indispensable dans la chasse des loups. »

Plus tard, il dira :

« Je n'ai jamais que huit à dix chiens, mais nulle part il n'y a meilleurs ni plus beaux. J'élève tous les ans pour faire un choix de deux ou trois chiens de remonte dont je repère bien vite les faibles et les impuissants. Ils sont à grands manteaux noir ou fauve, à poils ras, dont deux à trois tricolores. Ils ont vingt-quatre pouces. Je ne les mets jamais sur le loup avant quinze mois tant cette chasse est sévère. Ce sont des chiens sérieux, faisant suite partout et par tous les temps, d'un grand fond, d'une grande vitesse, d'un bon tempérament, et criant bien.

Dans toute meute, de loup surtout, le vieux chien est indispensable pour prendre la voie, la maintenir, et la relever dans les difficultés. »

Mais il faut 'créancier' les chiens, c'est-à-dire les mettre sur la voie du loup. A Ambelle, un louveteau, pris peu après la naissance, a été élevé ; il suffit de le promener en laisse, puis de mettre les chiens sur la voie, après son retour. On peut aussi retenir pour le même usage le 'meneur de loup' qui parcourt la campagne avec son loup en laisse et propose ses services.

Lucien-Jacques, satisfait, dit alors de ses chiens : *« Cette petite meute est si bien créancée qu'elle prendrait le diable en personne, s'il voulait courir devant elle. »*

Les chevaux sont choisis avec autant de soin que les chiens : ils doivent être pur-sang ‘train express’, et très résistants, certaines chasses durant dix à onze heures. Ce sont de véritables chevaux de course, que Lucien-Jacques engage en steeple-chase et même en course de plat.

Le fameux 31, qui a pu faire la chasse sévère du loup pendant quatre ans – un exploit – a participé, pendant la même période 1858-1863, à onze courses et a gagné huit fois, à Angoulême, Saintes, Barbezieux :

« C'était bien aussi le plus délicieux cheval de selle, bon, doux, courageux à l'extrême, téméraire même tant il avait confiance en moi, le type le plus élégant du cheval de selle, avec cela d'une intelligence prodigieuse. Enfin, c'était un vrai bon ami que tout le monde aimait. »

A la mort de 31, son maître le fait empailler, mais est toutefois très déçu du résultat !

Avec Garibaldi, successeur de 31, Lucien-Jacques va à Jonzac courir un steeple-chase :

« Départ de Lasfonds à cinq heures du soir le dimanche 22 juillet 1866, j'étais avec Jeantou dans le tilbury, plus selle, effets, le tout traîné par Garibaldi. Arrivée à Blanzac à dix heures, couché, départ le lendemain à quatre heures du matin, arrivée à Jonzac à dix heures, le 23.

Mardi 24, à deux heures, Garibaldi court, monté par Armand Hennessy, le steeple-chase (600 francs) où il arrive premier, faisant le jeu avec facilité, battant trois chevaux sérieux.

Le soir du même jour 24, départ de Jonzac à sept heures, Barbezieux à neuf heures trente. Le lendemain, départ à cinq heures du matin, et rentrée à Lasfonds à dix heures trente.

Soit un total de 140 kilomètres, plus la course, en trois jours et demi : très bonne santé. »

La Gironde, ensuite, *« fut une jument d'exception, résistant à quatre jours de marche, dont trois de chasse, avec longue retraite... Cette si bonne jument, que j'aime comme une amie, et pour elle aussi, car elle aime la chasse autant que son maître.*

Que de regrets, écrira plus tard Lucien-Jacques, « de perdre une si précieuse et belle jument, qui me portait à la chasse durant onze ans, et malgré mon poids de 100 kilogrammes (80 de corps), m'a toujours porté aux chiens, en faisant toutes les trolles difficiles, surtout dans les grands fourrés, et dont je n'ai jamais connu les limites de ses forces, car elle rentrait toujours gaillardement à l'écurie, en hennissant.

Alezane dorée, sans balzanes, toujours poil de rat brillant, elle mesurait un mètre soixante-deux, pour trois quart de sang, corsée, splendide, tête légère, longue encolure, queue toujours fouettant, santé extraordinaire, bonne, jamais malade, douce à l'homme, jamais plus de huit à dix litres d'avoine, toujours prête à servir, grands yeux pleins de feu. A servi onze ans à la chasse, sous moi, cette pauvre amie.

Avant, j'usais un cheval par an. Elle me coûtait trois cents francs. Il est vrai qu'elle avait tué douze personnes. La dernière, monsieur de Bonneval, qui me la vendit le 2 avril 1870 à Bordeaux, n'eut que trois côtes cassées. Elle était devenue la plus douce, la meilleure jument. »

Lucien-Jacques pourra désormais chasser le loup. Il a appris peu à peu cette chasse difficile, avec les lieutenants de louveterie, Victor de Roux de Reilhac et Arthur de Pindray d'Ambelle, son voisin, qui d'ailleurs sortira le plus souvent avec lui.

Une passion utile.

La passion de Lucien-Jacques pour la chasse aux loups s'avère en fait d'une grande utilité. En effet, les loups causent de plus en plus de dégâts : en 1865, *« le 31 mai, une femme vient nous prier de chasser un loup qui lui prend tous les matins une brebis à la sortie du troupeau. »*

La statistique de la sous-préfecture de Nontron, en 1865, est de 25 loups tués dans l'arrondissement. En 1869, il y a 18 loups tués dans l'arrondissement.

En 1874, le 8 octobre, une enfant de 11 ans est attaquée par une louve ; deux hommes qui se précipitent pour la sauver son mordus cruellement. Tous trois mourront de la rage.

En 1876, c'est au Ladoux, près de Brantôme, que six hommes sont mordus par un loup enragé. Plusieurs ne survivront pas.

En 1877-1878, le tableau officiel de l'Etat de la louveterie porte pour la France, 17 690 nuisibles détruits, soit : 326 loups, 76 louves, 153 louveteaux, 6771 renards, 5036 blaireaux, 5328 sangliers.

Dans une lettre du 8 septembre 1878, Lucien-Jacques écrit au sous-préfet :

« J'ai détruit pendant les dix mois écoulés de 1878 : 5 loups, 29 renards, 6 blaireaux et plusieurs fouines et putois. »

A la même époque, une vieille femme confie à Lucien-Jacques :

« Je suis bien malheureuse, tous les jours je vois passer sept loups. La nuit, ils venaient gratter à ma porte. Une nuit, j'eus bien peur, ils mordaient ma porte bien que je fasse du bruit sur mon coussin pour les éloigner ; je n'y couche plus. »

Lorsqu'il sera nommé, en 1875, lieutenant de louveterie du canton de Verteillac par le préfet Vivaux, fonction d'ailleurs bénévole, Lucien-Jacques s'appliquera à toujours répondre avec beaucoup de conscience aux nombreuses demandes de destruction d'animaux nuisibles.

Une méthode très personnelle.

Pour Lucien-Jacques, la chasse au loup ne peut se faire qu'avec :

- des chiens vites et droits,
- un cheval train express,
- un cœur et une poitrine solides au veneur.

« Je parle, écrit-il, de la chasse au loup adulte, car est tout le contraire celle du louvard qui tourne, revient et permet les chiens lents, criants et les chevaux à paisible allure. Je persiste dans mon opinion que les chiens bâtards, seuls, peuvent soutenir le train sévère.

Mais on vous dira : quel plaisir pouvez-vous éprouver à ces courses échevelées, fantastiques, qui ne produisent pas souvent des résultats favorables sur de grands loups, et qui sont trop courtes sur des louvards ? Mais que voulez-vous, plus on met de poivre dans la soupe, plus on veut en mettre. Vous voyez donc bien que plus je me rembuque dans la vie, plus je deviens enragé.

Dans notre pays, si découvert, si facile, si immense en landes, il y a des mauvais sols où des pierres visibles à peine semblent limiter les propriétés ; vous comprenez bien que les loups ne s'amuse pas à nous attendre et qu'il faut les pousser comme nous le faisons.

Ce train désordonné a bien aussi du charme car nos yeux voient sans cesse près de nos chiens le loup qu'ils suivent toujours droit, traversant monts et vaux, villages, où il est hué, crié, houspillé par tous.

Autrefois, on chassait le loup au fusil : près de lancer, on attachait son cheval à un passage, on sortait la péterole et on attendait en jouissant d'une musique délicieuse. Mais aujourd'hui, que l'on ne veut plus tuer mais forcer, il faut bien prendre chiens et chevaux capables de le faire, changer un peu ses habitudes et suivre le mouvement rapide du jour. Tout marche plus vite qu'en 1804, excepté mon domestique quand on lui donne une commission pour la ville. »

Une journée de chasse.

Réveil au lever du jour ;

Déjeuner à 8 heures / 8 heures 30, à Lasfonds, Ambelle ou Poutignac, selon le parcours ;
 Sortie du chenil à 9 heures / 9 heures 30 ;
 Retour à 4 heures ;
 Dîner à 5 heures.

Au déjeuner, ceux qui participeront à la chasse l'ont rejointe, avec leurs chiens. Ce sont, très régulièrement, Arthur et Marc d'Ambelle, Pierre de Livron, Alain de Monèys, tous très proches voisins de Lucien-Jacques.



Si une voie de loup a été signalée aux chasseurs, ils s'y portent immédiatement, sinon ils 'trôlent à la billebaude', c'est-à-dire qu'ils cherchent où sont habituellement les loups, aux liteaux, leurs couches ou à l'abat, animal mort abandonné pour les attirer, ou encore à leurs passages habituels.

Le 7 février 1866, Lucien-Jacques écrit :

« Je trôle à la billebaude, mes chiens m'ont appris à compter sur leur créance. Fantine, ma chienne, part à côté de moi, à pleines jambes, et à pleine gueule. Les autres partent aussi, c'est lancé... C'est la chasse volante... »

L'année précédente, Lucien-Jacques avait écrit au 'Journal des chasseurs' :

« Il est rare, cette année, que nos chasses se terminent par une prise, mais nous n'avons jamais chassé plus sérieusement et plus énergiquement, mes bons amis, messieurs de Pindray d'Ambelle et moi. Trois fois par semaine, nous attaquons sur de grands loups, avec mes chiens maintenus exclusivement dans cette voie. Vous savez que dans le débucher de vieux loups, la moindre hésitation suffit à faire rester derrière, et qu'avec le train rapide de la poursuite, il est à peu près impossible de rejoindre dès qu'on a du retard.

Le soir, nous rentrons, hommes et bêtes, tous bien éreintés, mourant de faim et un peu découragés. Mais, dès le lendemain, nous commençons à compter les heures qui nous séparent du prochain jour de chasse, qui nous trouve dispos et animés de cette chaude chaleur que le temps

même ne refroidit pas dans le cœur du veneur. La chasse au loup a, vous le savez, le privilège d'entretenir plus qu'aucune autre, ce feu sacré que ne peut calmer l'insuccès de nos chasses cette année.

Nous avons pourtant nos jours de chance. Ainsi, il y a un mois environ, nos bons chiens, après un savant rapproché de deux heures, enlevaient de vitesse, au lancer, une grande louvarde, oubliée sans doute, car elle était seule, et qui trop confiante en ses forces osa débucher à leur vue.

Nos chiens sont devenus tout à fait remarquables sur la voie du loup. Nous ne les menons plus au couple, pas même les jeunes ; quand à midi nous n'avons pas de voie, nous trôlons à la billebaude dans les fourrés. Lièvres et renards déboulent à tous moments sous le nez des chiens qui les laissent partir avec la plus complète indifférence. »

Pour Lucien-Jacques, une chasse sans prise peut être très belle :

« Le 9 février 1865, après deux heures de la chasse la plus vive, je vois par corps le loup chassé qui précède seulement de cent mètres environ les chiens de tête. Il suit un chemin qui est uni et facile en cet endroit, pendant un kilomètre et demi, comme celui d'un hippodrome. Montant un pur-sang qui a obtenu cette année quelques succès sur les hippodromes d'Angoulême et de Saintes, je n'hésite pas à charger cet animal.

Malgré deux heures d'une chasse enragée, je rends tout, donne tout, et debout comme en course, je rapproche lestement la distance qui nous sépare, et j'aborde le grand loup que j'aurais facilement tué d'un coup de pistolet si nous n'avions depuis longtemps renoncé dans nos chasses aux armes à feu.

J'ai pu placer l'encolure de mon cheval au devant de la tête du loup, mais c'est tout ce que j'ai pu faire. Je l'ai frappé avec mon fouet, jamais je n'ai pu passer devant lui, ce que je voulais faire pour qu'il attende les chiens, ni le détourner. Il vit un grand fourré où il est entré malgré moi, où je l'ai perdu. Jamais je n'ai fait une plus belle chasse. »

Dans sa vie, Lucien-Jacques n'a réussi à forcer que deux grands loups, ce qui d'ailleurs est un exploit, le grand loup étant réputé quasiment impossible à prendre à courre.

Il eut par contre beaucoup plus d'hallalis de louvards, comme celui-ci :

« Nos chiens empaument une voie de loup, j'en revois par le pied. C'est le contre de deux grands loups. Nos chiens font tête sur Dirac. Arthur veut rompre pour mettre sur le droit, espérant que ces deux loups vont à la portée. Je m'y oppose pensant que les vieux loups se sont éloignés de leur turbulente famille pour aller au point du jour se rembucher paisiblement ailleurs. J'ai eu raison, les chiens lancent, c'est un louvard.

Nos chiens font plusieurs chasses en tournant sur place. Je vois au ferme Boissorin, Médora, Mont-Blanc. J'y vole ; au moment où j'arrive, le louvard lâche le ferme, passe sous ma jument, va, coiffé par Médora et Mont-Blanc, à Arthur qui est à quinze mètres au-dessous, et qui lui enfonce sa vieille rapière dans le corps. C'est une belle louvarde d'une grande venue. Je la porte au relais où je la fais houspiller par les chiens qui n'ont pas chassé. Après quoi, suivi de tous nos chiens, je vais à la quête d'un autre louvard.

Près de l'hallali, Médora prend la voie. Les chiens font suite en récrie jusqu'auprès du Chêne-vert où ils lancent. Pendant $\frac{3}{4}$ d'heure, nous avons fait une chasse délicieuse, admirablement menée, toujours tournante du Chêne-vert à Chez Marty, et dans les fourrés de Dirac où le pauvre louvard a fait son hallali... Depuis $\frac{1}{4}$ d'heure, il était à l'hallali, courant dans les fourrés qui le protégeaient et où il ne pouvait donner le change. Enfin, croyant avoir la force de traverser en découvert au milieu des fourrés, il s'y engage, mais là, il fait ma connaissance.

Il était à quinze mètres au plus des chiens. Il marchait à petits pas, épuisé, à bout de jambes. Je lui barre le devant avec ma jument. Il se rase ; tous nos chiens lui passent dessus. Il se lève au milieu des chiens et fait meute avec eux. Ils ne s'en aperçoivent pas : j'en ris à tomber de cheval.

Mais il va rentrer au fourré où il peut encore se sauver en donnant le change. Je lui barre de nouveau le chemin, il était, je crois, temps. Reveilleau le voit le premier, il lui saute dessus, les chiens l'entourent, il est perdu. Je saute à terre et je le sers au couteau. »

Le sabot appeau de loup.

« Alain de Monèys et Philippe de Bellussière m'avaient dit qu'un habitant du village de Labrousse, près de Rudeau, appelait les loups avec son sabot et que les loups répondaient, je voulais m'en assurer.

Nous nous rendons dîner à Bretanges ; à sept heures du soir, Alain de Monèys fit atteler un break et nous partîmes à Bellussière, puis à pied pour les bois de Gérias. Il est neuf heures, et la pluie est assez battante. On ne comptait plus sur nous, nous faisons lever ceux qui doivent appeler les loups et nous entrons dans les bois. Celui qui sait faire me dit : 'C'est bon ici, je vais appeler.'

Il sort son pied de son sabot plein de terre, applique le vide du talon à sa bouche, tient sa main au-dessus, respire dans le sabot une gorgée puissante d'air qu'il rend par un bruit long, saccadé, se terminant par un faible soupir. Ce cri ressemble un peu aux hurlements d'un chien au perdu. Rien ne répond. Nous continuons ; à cent pas le jeune paysan recommence, même résultat.

Descourade, toujours disposé pour la retraite, nous invite à nous retirer. Je m'y oppose. Plus loin, nouvelle tentative, même résultat négatif. Descourade se fâche tout rouge : 'Si mon beau-père me voyait en ce moment, il me retirerait son estime.' Il n'y a plus moyen de le calmer. 'Allez-vous en, lui dis-je.' 'Je le ferais bien, répondit-il, si je savais mon chemin.' A partir de ce moment, il cesse de se plaindre et nous suit en victime.

Je veux alors essayer d'appeler, moi aussi. Je m'y prends de la même manière avec le sabot de l'homme, mais au moment de la grande respiration dans le sabot réchauffé puantement par le pied de l'homme, le boue chaude des bords se colle à ma joue. Je suis tenté de m'arrêter.

Néanmoins je tiens bon et je pousse un formidable appel, jugé très bien par l'assistance. Au troisième appel, un loup me répond d'une manière très claire et très positive. Je lui réponds, et un nouveau hurlement, bien net et rapproché de cinq cents mètres environ, éclate à ce moment. Ces messieurs, armés de leurs fusils, vont occuper les cantons ; mais au bruit, le loup est parti pour ne plus revenir.

Nous nous retirons alors, très satisfaits.

Depuis, chaque fois que j'appelle, s'il y a un loup qui puisse m'entendre, il me répond aussitôt, mais jamais le même loup ne pousse plus de trois ou quatre hurlements. J'ai un sabot destiné à cet usage.

Le chapon truffé de Poutignac.

La chasse au renard fait partie aussi des devoirs du lieutenant de louveterie. Elle est toutefois moins fatigante que celle du loup et permet un bon déjeuner.

« Notre ami Arthur d'Ambelle, propriétaire du château de Poutignac, nous avait invités, mon fils aîné et moi, à un déjeuner truffé.

Nous arrivons à Poutignac à neuf heures. Messieurs de Livron et du Boucheron, également invités, arrivent en même temps que nous et nous nous mettons immédiatement à table.

Les truffes les plus succulentes roulent à profusion dans nos assiettes, tant que nos estomacs en veulent. Arthur nous sert aussi ses meilleurs vins de Poutignac, que je trouve fort bons, bien que selon mon habitude, je les mêle dans trois fois plus d'eau.

Nous partons pour la chasse au renard, à pied, à dix heures et demi. Au milieu de la forêt de Poutignac, près d'une ancienne muraille, un renard part dans les pieds d'Arthur qui, ayant son fusil en bandoulière, ne peut le tirer.



13. BEAUSSAC (Dordogne) — Château de POUTIGNAC

Après deux heures de chasse, le renard, très futé car, chaque fois qu'il arrive à nos fusils, nous évente et recule, est enfin tiré en queue par Marc qui le blesse. Les chiens l'ont sous le nez et finissent par le prendre. C'est une femelle, je l'éventre et je mets au monde cinq petits renards ; je ne croyais pas que les renardes en fissent plus de trois ou quatre. Les trois petits chiens de Marc ont chassé admirablement... »

Les truffes n'échappent pas au jugement de Lucien-Jacques. Ainsi, en 1875, il écrit :

« le prix de la truffe (10 à 12 livres la livre) est le critérium de la décadence et de l'immoralité, chez nous : deux livres de truffes valent un sac de blé (80 kg), ou un cochon de quatre mois, ou une demi barrique de vin. Et c'est avec des truffes que les mendiants, nombreux, de places et faveurs, abordent les influents, l'un prenant, l'autre donnant, les deux n'importe quoi, Pouah !!! »

Une chasse au chevreuil.

« Après un autre chapon truffé de l'amitié à Poutignac, nous prenons une voie de chevreuil qui fait tête sur Pouffon. Après une chasse mouvementée, perdue, un homme nous conduit sur place à Grosbot où nous voyons le chevreuil pris par nos cinq chiens de tête.

Je donne cinq francs de pièce à cet homme, j'exprime de grands regrets d'une telle prise 'd'uno pito beîte que ne faî pas de mao' et je place cette vieille chevrette sur ma jument, je la couvre de mon caoutchouc pour une retraite silencieuse, en passant le plus possible par le couvert. Nous ne trouvons heureusement personne. »

En fait, Lucien-Jacques a d'autant plus honte de cette prise qu'il n'aime pas la chasse au chevreuil, mauvaise pour ses chiens, Pour lui, elle est vraiment sans intérêt :

« Nos chiens chassent mollement. Cette nouvelle voie qui à chaque pas leur fait faire des balancés, ces retours répétés, fatiguent les chiens qui semblent dégoûtés. Nos chevaux suivent à paisible allure, je fume comme en promenade, descends sans gêne boire à ma fantaisie. C'est une vraie chasse couleur de rose, mais qui n'a pas mes goûts. Ce n'est plus cette voie de loup, toujours droite et fuyante, sur laquelle chiens et chevaux sont allongés de tous leurs membres. Quand on aime cette dernière chasse épicée, on ne peut plus aimer celle trop sucrée des autres bêtes : lièvres, renards, chevreuils, cerfs. »

La vie du loup.

Encore faut-il connaître les habitudes du loup pour avoir quelques chances d'en prendre. La vie de l'animal, qu'il surveille dès sa naissance, fait ainsi l'objet de toute l'attention de Lucien-Jacques.

« Les louves, écrit-il, mettent bas ordinairement dans les premiers jours de mai. Pendant une quinzaine environ, elles laissent toute leur portée ensemble, les petits nés trouvent ainsi entre eux une chaleur indispensable.

Après une quinzaine, et selon le temps, leur mère les divise et les place par deux, par-ci, par-là, même à une certaine distance. A ce moment la chance de se sauver commence pour les louveteaux. Mais aussi commence la chasse aux fougères, pour nourrir les cochons. C'est le moment où la louve enlève les agneaux.

Dans les premiers jours où les petits loups commencent à manger, la louve vient vomir devant le nez des petits.

En août, elle les mène au carnage, où elle les surveille pendant qu'ils mangent. Au moindre danger, elle pousse un certain cri, tout part à l'instant, et tout revient à un petit grognement.

C'est dans les habitudes des louves d'Horte de changer souvent leur portée de place. J'avais trouvé des flatures et, au milieu, une branche tenant par les racines, mordillée et coupée à un pied de terre. Cet indice indique une portée de louvards qui mordillent ainsi, comme les petits chiens, à cause de leurs dents de lait dont le travail commence pour être terminé à cinq mois. Cette branche mordillée, au milieu des couches, est un indice certain qu'il y a une portée. »

Le chasseur observe tous les comportements : quand pour les attirer, Lucien-Jacques utilise des abats, âne ou cheval mort, disposés dans un bois, il se rend compte que les animaux, prudents, attendent plus d'une semaine avant de les toucher.

Il s'applique aussi à les identifier :

« La voie d'un grand loup est fuyante, et un loup qui vient du carnage va ordinairement fort loin se rembucher. Il suit alors de préférence les chemins. Le pied d'un vieux grand loup est extrêmement fort, les ongles sont très gros, le talon très haut. De plus, son allure est régulière et il ne se méjuge point.

Le pied d'un louvard mâle est plus serré, quoique rond, il marque plus du talon. Les ongles sont aussi plus minces. Les empreintes profondes, les ongles bien enfoncés en terre indiquent un animal fuyant. »

Gentleman chasseur.

Malgré son désir de suivre au plus près les chiens sur une voie, Lucien-Jacques est très respectueux des cultures rencontrées. Le 12 avril 1878, il a manqué à cette règle et écrit à monsieur de Vignérias, gendre de monsieur de Vandière, pour lui présenter ses excuses :

« Monsieur, je vous prie de m'accorder vos excuses pour avoir traversé, hier, vos terres de Laprade,ensemencées de blé. Jamais je ne le fais, je respecte partout le produit de nos champs dont j'apprécie tant la valeur. »

Burgou.

En dehors de la chasse, Lucien-Jacques sillonne beaucoup les chemins de sa contrée. Il lui arrive même d'y faire des rencontres indésirables.

Ainsi, après son mariage, alors qu'il se rend à Nontron à cheval, pour y prendre le diligence de Paris, dans les bois, entre Grassac et Javerlhac, il est arrêté par une bande de vauriens qui le font descendre de cheval et lui vident les poches (tabatière, montre, pièces d'or).

Il aperçoit alors un poulet que les larrons font cuire à la broche. Avec son habituel à-propos, il tente immédiatement de retourner la situation à son avantage :

«- Je vous mets au défi de me faire ce que, devant vous, je vais faire à votre poulet et si je gagne, vous me rendez mes affaires.

- Pari tenu » répondent les brigands, pleins de confiance.

Lucien-Jacques s'approche du poulet cuit à point et, délicatement, il lui passe le doigt dans le croupion, le suce et s'exclame : *« Il est bon et bien assaisonné. »*

Tous rient de bon cœur et, juste à ce moment, arrive Burgou, le chef de la bande. Il reconnaît Lucien-Jacques et dit :

« C'est notre moussur, rendez-lui ses affaires ! »

Les bandits s'exécutent non sans quelques regrets. Bon prince, Lucien-Jacques leur donne quelques pièces d'or.

Maire de Combiers.

Suivant la tradition de sa famille qui compta de nombreux maires et conseillers généraux, Lucien-Jacques s'intéressa de tous temps à la politique et fut lui-même premier magistrat de sa commune : Combiers, en Charente.

Il vécut la période 1819-1893, troublée, avec quatre régimes politiques différents.

Opposé à la République, il s'engagea contre elle, allant à plusieurs reprises au duel. Dans ses mémoires, son fils Simon raconte notamment le duel qui opposa Lucien-Jacques à une importante personnalité politique : l'avocat démocrate, député et ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin (1807-1874) :

« Ledru-Rollin était venu à Nontron en 1848 pour faire la Révolution. Il eut des difficultés avec mon père qui n'était pas révolutionnaire et un duel fut décidé. Ledru-Rollin était un grand escrimeur des salles de Paris, mon père joua le contre et traversa l'épaule de Ledru-Rollin avec une des épées démouchetées qui se trouvent dans la chambre des fusils. »

Lucien-Jacques raconte lui-même un autre de ses duels avec Alcide Dusolier :

« Alcide Dusolier avait fait publier en 1880, dans le Journal du Nontronnais, un article que j'avais trouvé blessant pour la louveterie : 'on propose d'abolir cette tapageuse et inutile corporation des louvetiers...'

Je répondis dans l'Union Nontronnaise du 23 mai, relevant ce que l'article de Monsieur Dusolier avait de blessant et de mensonger ; je le visais particulièrement pour être resté en 1870-1871 dans les bureaux de monsieur Gambetta alors que son frère Emile, sous-préfet de Saverne, lors de l'invasion, prit son fusil et fit bravement son devoir. Alcide Dusolier s'était fait le chef des radicaux de Nontron. J'avais écrit :

' Hélas, que ne se servait-on pas mieux des fusils en 1870-1871, alors que la chasse était si libre, contre... les Prussiens. J'en connais beaucoup, pleins d'ardeur aujourd'hui qui, à cette époque, allaient se cacher dans les bureaux officiels, mais en gueulant la guerre à outrance pour... les autres. On les a vus, toujours à cent kilomètres des canons prussiens... tandis que leur frère, leurs amis, leurs pays, portaient, eux.'

Le mot 'frère', au singulier, désignait clairement le frère d'Alcide et celui-ci en avait été blessé. Il me fit dire par mes témoins qu'il se contenterait d'une déclaration portant que le mot frère avait été, par erreur, écrit au singulier. Je répondis que j'avais voulu au contraire désigner monsieur Alcide et que je refusais catégoriquement cette proposition.

Le duel fut arrêté pour le lendemain à 9 heures, au pont de Mariotte.

Après l'échange de deux balles, le combat a cessé, conformément aux conditions arrêtées par les témoins. Ma balle est passée dans la barbe de mon adversaire, ce qui a semblé le démonter. Sur proposition de réconciliation, j'ai refusé. »

L'amour de l'écriture.

Toute sa vie, Lucien-Jacques n'hésitera pas à prendre la plume pour défendre ses amis, ses idées, sa passion de la vénerie et ses plus belles chasses.

Chaque soir, il note sur son livre de chasse le résultat de la journée, avec 'la plus scrupuleuse vérité et exactitude'. En cinquante ans de chasse, il écrit ainsi plus de 2000 pages qui relatent avec beaucoup de détails chacune de ses sorties.

Citons quelques exemples :

En 1852, son ami Louis Mazerat est candidat au Conseil général. Il est alors attaqué injustement et, Lucien-Jacques, prenant sa défense, écrit au rédacteur de l'Echo de Vésone :

« On peut préméditer sournoisement une candidature et la réserver pour une première éventualité de scrutin. On peut avec une inqualifiable inconvenance faire des honorables fonctions de Conseiller général une proie réservée, comme l'âne de la fable, à un troisième larron. On peut faire l'éloge, d'ailleurs très mérité, de son candidat tenu en réserve : ceci s'appelle une manœuvre électorale, dont la franchise ne fait pas le fond. Mais porter à l'adversaire absent, présenter le plus modeste comme étant le plus ambitieux, comme ardent à la lutte le noble jeune homme qui s'éloigne de deux cents lieues pour laisser le champ libre à ses rivaux et à ses détracteurs anonymes, manquer ainsi à ce que tout le monde doit et accorde d'estime au talent distingué, au caractère élevé de monsieur Louis Mazerat, si justement offert et comme malgré lui (qui ne la sait) au choix des électeurs par l'administration, écho de la voix publique, et signer sa réclame des mots : un électeur ; c'est une lâcheté envers l'absent, une calomnie envers monsieur Mazerat, une impertinence de la servilité mal apprise envers le candidat futur, si maladroitement adulé.

Ami de monsieur Louis Mazerat, je livre à votre correspondant anonyme mon appréciation de sa mauvaise action, et je signe en toutes lettres, Lucien Lasfonds. »

Lucien-Jacques se plaint aussi amèrement de l'impôt sur les chiens qu'il trouve particulièrement injuste pour une meute comme la sienne, indispensable pour remplir sa fonction le lieutenant de louveterie.

En 1878, au sous-préfet qui lui écrit à propos d'un projet de suppression de la louveterie, il répond :

« Mon équipage de chasse au loup se compose de 10 chiens dans la voie unique du loup, d'un piqueur et de 3 chevaux de sang. J'ai détruit pendant les dix mois écoulés de 1878 : 5 loups, 25 renards, 6 blaireaux, plusieurs fouines et putois.

Je considère l'institution de la louveterie comme étant la meilleure pour détruire les loups, mais à condition d'accorder à cette institution certains avantages qui lui font défaut.

Au nombre de ces avantages, que je crois utile d'accorder comme dédommagement à messieurs les lieutenants de louveterie, des dépenses considérables que leur charge leur impose, je considère comme juste de les exonérer de la taxe de leurs chiens, et du permis de chasse.

Je considère les battues inutiles, les rapports le prouvent, et pleines de dangers, même avec le concours si précieux de la gendarmerie, car il est impossible d'organiser et de surveiller les bandes criantes et tremblantes de peur, allant à la débandade de tous côtés avec des fusils chargés et armés.

Quant aux moyens de détruire les loups, ma longue expérience m'autorise à dire que ce n'est qu'avec des chiens de loups et des veneurs habitués à ce genre de chasse sévère que l'on peut y parvenir d'une manière efficace.

Les lieutenants de louveterie ne jouissent actuellement d'aucun privilège, leurs fonctions sont purement gratuites.

J'espère que l'institution de la louveterie sera maintenue et amendée aux besoins de notre époque, d'autant plus que la propagation du loup augmente partout dans des proportions effrayantes pour nos populations rurales. »

Sur un tout autre sujet, il écrit, en 1864, au directeur du Journal des Chasseurs :

« Dimanche dernier, à 3 heures du soir, je propose à deux amis chasseurs qui étaient venus me voir d'aller guetter certain nid que j'avais trouvé établi sur le sol, au milieu de hautes bruyères. La cossarde mère (oiseau Saint-Martin) était sur ses petits, trop peu emplumés pour se passer d'elle. Elle s'envole à notre approche et est aussitôt abattue d'un coup de fusil... Le nid renfermait trois petits ; je les pris, pressai leur jabots qui paraissaient bien garnis et leur fit rendre gorge. Chacun renfermait un petit perdreau.

Le lendemain, je suis retourné sur les lieux pour voir si le mâle avait pu remplacer la mère : je trouvai disposée autour du nid une couvée entière de dix-huit perdreaux, tous bien plumés et préparés de la manière la plus appétissante ; deux moineaux et une alouette complétaient le menu assorti de cet horrible festin.

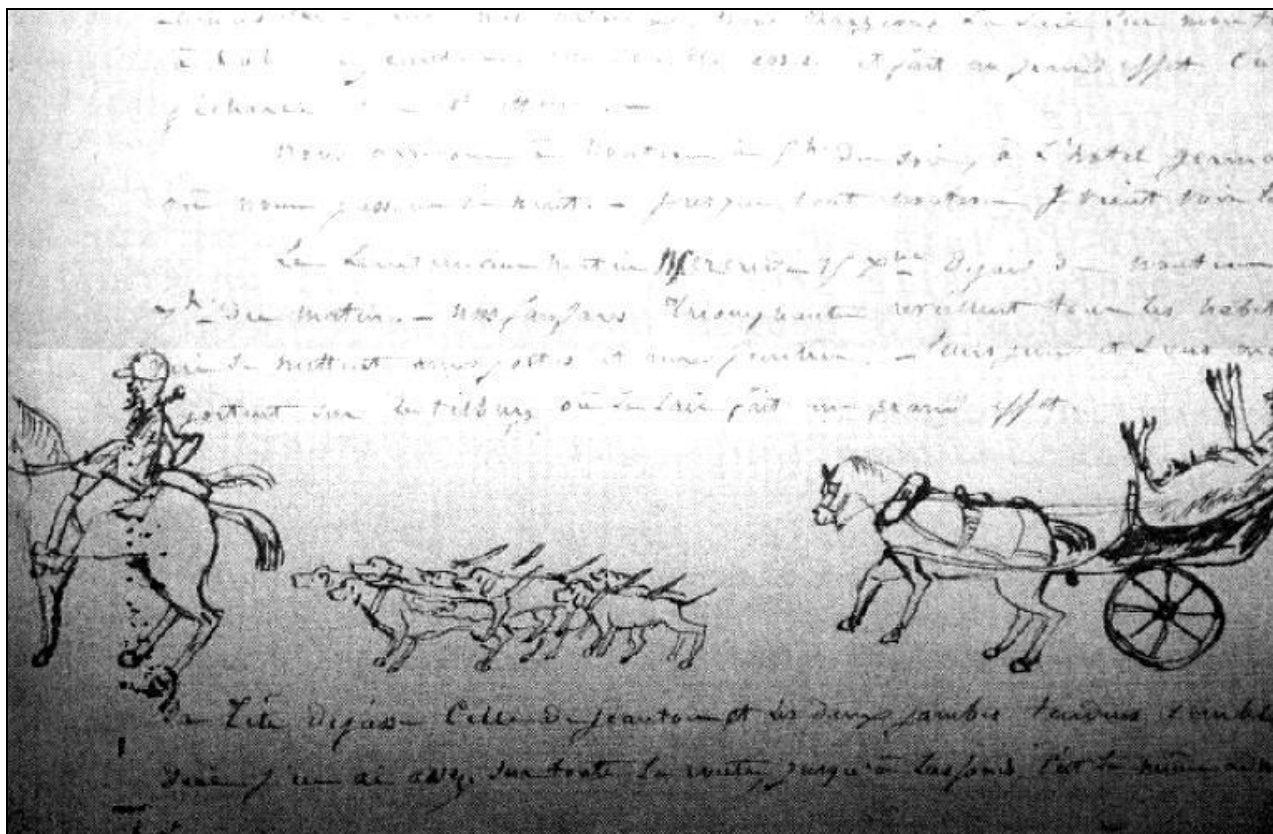
Le plumage du mâle est blanc cendré, avec l'extrémité des ailes noire. La femelle est de couleur fauve, avec des raies noires. Je recommande à tous les chasseurs de connaître le signalement de ce redoutable braconnier. »

Le 11 janvier 1864, il s'adresse encore au Journal des Chasseurs :

« Tombés dans un trou le 21 décembre à 3 heures du soir, deux de nos chiens sont retrouvés vivants seulement ce soir 11 janvier, soit après 504 heures, n'ayant absolument rien eu à boire ou à manger. A la sortie du trou profond d'au moins vingt mètres, et d'un diamètre de un mètre environ, les pauvres animaux rendus au soleil, à l'air et à la liberté, ont dévoré une soupe que je leur avais offerte de bien bon cœur, mais en petite quantité. Je vais leur faire donner encore une ou deux cette nuit.

Ces pauvres bêtes, semblables à des squelettes vivants, me paraissent très disposés à vivre et se précipitent sur tout ce que je leur présente, avec avidité et une préférence pour l'eau. Je pense que dans quinze jours, ils auront repris leur place au chenil. »

Hallali d'une vieille laie (1869).



Retour de chasse à Jumilhac (Dessin de Lucien-Jacques)

« Sur l'invitation de monsieur Etienne, propriétaire de la terre de Jumilhac, d'aller chasser un sanglier chez lui, notre acceptation ne se fit pas attendre.

Le lundi 13, nous attaquons à 9 heures du matin par la métairie de Lagrange où un métayer nous dit que son champ a été labouré dans la nuit par les sangliers. Nous hardons nos chiens sous la garde de Jeantou et nous allons à l'attaque avec quatre chiens. Nos chiens, peu habitués à cette voie, la vident et ne partent pas. Je mets pied à terre, je les excite de la voix, de la main.

Dagobert se décide le premier à donner, aussitôt les trois autres l'imitent. Ils rapprochent et entrent sous bois, ils lancent et font tête sur la forge de Fenières. Je vais chercher les autres chiens.

Un veneur consommé, même très consommé, ami de Monsieur Etienne, nous appelle d'un autre côté sur une trace qu'il a brisée (marquée). Ce n'est pas celle de la bête lancée. J'ai néanmoins la condescendance de la suivre, les chiens partent. 'Ils vont suivre jusqu'à la brisée' dis-je. Le grand veneur n'en croit rien. Cependant tout se passe comme je l'avais prévu. Alors le nez du grand veneur, déjà un peu long, s'allonge un peu encore.

Après une heure de chasse admirable, je passe triomphant près du grand veneur qui fait le chevalier servant aux deux demoiselles du château, et je lui dis : 'faites comme moi, restez aux chiens, vous jugerez mieux...' Notre conversation devient aigre, évidemment. Le grand veneur est vexé de nous voir, chiens, chevaux et hommes, aussi bien faire.

La chasse ne quitte pas la vieille forêt, à chaque instant la bête fait tête mais va plus loin aussitôt qu'elle m'entend arriver. Dans un fourré, près de moi, j'entends la bataille. Je vois Faraud mordre et reculer, je trouve Radama éventrée, ses boyaux traînant sur terre, je la fais emporter.

Les chiens chassent toujours à pleine gueule et toujours à vue. Après trois heures, la laie est tuée raide par une balle de paysan, dans les dents des chiens.

Le lendemain, monsieur Etienne nous ayant fait la gracieuseté de nous offrir la laie entière, nous la chargeons sur mon tilbury, à côté de Jeantou. Elle semble assise et fait un grand effet. Nous

arrivons à Nontron à 5 heures du soir, à l'hôtel Germain où nous passons la nuit. Presque tout Nontron y vient voir la laie. Le lendemain matin, départ à 7 heures, nos fanfares triomphantes réveillent tous les habitants qui se mettent aux portes et aux fenêtres.

Sur toute la route jusqu'à Lasfonds, c'est la même admiration. J'y arrive à 11 heures du matin, chiens, chevaux et nous en très bonne santé.

Total en cinq jours : 152 kilomètres pour aller et venir, avec un jour de chasse. »

Déplacement de chasse au château de Fayolle (1881).

« Sur l'invitation cordiale de mon vieil ami Hélie, marquis de Fayolle, nous arrivons, Marc d'Ambelle et moi, au château de Fayolle à 4 heures ½ (six heures de marche au pas).

C'est une belle habitation, sur une haute colline, avec de belles arrivées, de beaux massifs d'arbres verts qui font un grand effet dans ce pays aride.

Mais les bâtiments de servitude ne sont pas en rapport avec le château. Selon le goût du jour, ils sont trop loin.

Les écuries laissent beaucoup à désirer, elles sont petites, étroites, mal tenues, au milieu d'une grange où vivent aussi les bœufs et les vaches de l'exploitation de réserve. Je les trouve aussi trop éloignées du château et trop cachées par les massifs. Il me semble cependant que la vue de beaux chevaux au pansage, ou arrivant, ou partant, fait plus de plaisir aux yeux que des branches d'épicéa. C'est de plus toute une course pour s'y rendre, surtout par temps de pluie.

Le chenil est bon, à bonne exposition, mais très mal tenu. Cela se conçoit facilement puisque ce chenil qui contient en ce moment quinze beaux chiens français, n'a pas de piqueur. Cela me semble étrange avec les goûts de chasse que me paraît posséder mon vieil ami.

Ma surprise est encore plus grande lorsque je lui vois prendre tant de peine à la chasse pour coupler, découpler, arrêter et conduire ses chiens.

Le dîner est servi à 6 heures ½. Je souffrais d'attendre. Splendide repas, splendide service, confortable présence à table, j'ai l'honneur d'être placé à la gauche de la mignonne comtesse Gérard de Fayolle. Monsieur de Chanterac occupe la droite, viennent ensuite mon fils aîné, Messieurs de Roffignac, de Dampierre, Marc d'Ambelle, de Beauchêne, Félix de Fayolle, Descatha, Gérard de Fayolle.

Après dîner, joyeuse conversation au salon. Je me retire à 10 heures en demandant la chambre la plus chaude. On me fait l'honneur de me donner la chambre de l'évêque. Les sujets les plus pieux couvrent les murs, un prie-Dieu rose est au milieu de la chambre, un christ devant le pot à eau, avec un petit flacon calmant de fleur d'oranger, sentant encore l'évêque. Je suis tout gêné et impressionné. Mais je le suis encore plus quand je me mets au lit tant il a d'immenses dimensions : avec mes grands bras et mes grandes jambes, je ne peux pas, en me plaçant au milieu, toucher les rives d'aucun côté.

Je me suis réveillé souvent tant j'avais peur d'y trouver Sa Sainteté... Mais j'aurais préféré... : pas de bon lit sans femme ou fille qui plaise. »

La fin d'une vie.

La fin de la vie de Lucien-Jacques sera difficile. En effet, il souffrira de plus en plus de maladie pulmonaire qui réduira ses forces... et ses chasses. Il sera toutefois toujours soutenu par ses nombreux amis.

Le 15 septembre 1879, le marquis de Saint Aulaire lui écrit :

« Mon vieil ami, j'ai lu ce matin dans mon journal du Périgord une lettre de vous, et votre nom a réveillé dans mon cœur de si anciens, de si chers souvenirs, que j'ai senti le besoin de vous envoyer un mot de tendresse. Vous êtes de ceux auxquels j'ai toujours du plaisir à penser. Vos récits de chasseur m'ont amusé. Vous êtes heureux d'avoir conservé cette ardeur de passion qui fait

tout le charme de la jeunesse, et qui trop souvent se refroidit avec elle. Conservez aussi quelque affection pour vos vieux amis, et comptez sur celle qu'ils vous ont vouée pour toujours. »

Malgré le temps qui passe, la réputation de veneur de Lucien-Jacques étant si grande, ses amis font encore appel à lui pour des chasses difficiles.

En 1880, montant encore 'La Gironde', il va, par 'un temps affreux', chasser le sanglier au château de Richemont, invité par monsieur de Saint Légière, avec Simon et Marc d'Ambelle :

« J'occupe une petite chambre, toute petite comme je les aime. Toute la boiserie, parfaitement conservée, doit être la même que du temps de Brantôme. Bon feu, bon lit, tout à la douce, je rêve aux Femmes Galantes dont je lis l'histoire avant de m'endormir. Le lendemain, onze heures et demie de cheval pour un hallali de sanglier, mais deux chiens tués, quatre blessés, tel est le résultat de cette mauvaise journée. »

Un long compte-rendu de cette chasse sera d'ailleurs publié dans l'Union Nontronnaise du 12 décembre 1880.

Le 17 octobre 1881, le marquis de Lagarde fait appel à Lucien-Jacques pour chasser un sanglier. La veille, son cheval s'étant couronné en tombant et lui-même blessé au genou dans la chute, il fallait dire à Lapouyade qu'il ne pourra pas venir.

Une voiture menée par le gendre de monsieur de Lagarde vient alors à Lasfonds avec mission de ramener l'indispensable Lucien-Jacques 'mort ou vif'. 'J'accepte d'y aller vif' dit-il, et c'est 'à bras ouverts' qu'il est reçu à Lapouyade par 'son camarade d'enfance et son vieil ami', Amédée de Lagarde.

Le lendemain, *« avec Marc d'Ambelle et Joseph de Verneilh, hallali d'un sanglier et curée aux flambeaux à Lapouyade : le Clos Vougeot le plus exquis et la gaieté ont coulé à flots. »*

Même devant la justice, il est fait appel aux connaissances de Lucien-Jacques. En 1882, Maître Chambon, avocat à Ruffec, lui écrit avant l'ouverture du procès de deux lieutenants de louveterie poursuivis pour avoir chasser le loup avant l'ouverture de la chasse :

« Votre réputation de veneur est telle que vous faites autorité parmi les chasseurs, et je serais heureux de pouvoir, devant les juges appelés à statuer sur le compte de nos amis, m'appuyer sur une attestation signée par vous. »

Lucien-Jacques s'empresse de répondre :

« Dans la pratique de quarante années, je n'ai jamais vu l'autorité empêcher messieurs les lieutenants de louveterie de se livrer en tout temps à la chasse des animaux nuisibles et spécialement à celle du loup. »

Le 26 août 1882, le marquis de Fayolle, lieutenant de louveterie, s'adresse encore avec émotion à celui qu'il considère comme son maître :

« Mon vieil ami, vous savez que vous êtes toujours mon guide et ma lumière dans les questions de vénerie. »

Peu à peu, Lucien-Jacques chasse moins, mais écrit plus, d'abord pour défendre la louveterie attaquée encore, ensuite pour demander aux conseillers généraux de trouver le moyen de réprimer le braconnage qui ne connaît plus de limites.

Il écrit également des pamphlets qu'il fait publier par l'Union Nontronnaise, sous le pseudonyme : 'Le Petit Triolet', et dans lesquels il règle ses comptes avec de petites personnalités, des commerçants locaux qu'il fustige gentiment. Son 'fouet' s'exerce aussi sur le faussaire Cliquet, ancien maire et notaire à Mareuil, dont la condamnation au bagne à perpétuité vient d'être commuée en vingt ans de travaux forcés, mesure indulgente qu'il réproouve.

« *Je cesse de chasser, vente de mon chenil* » écrit-il le 13 septembre 1884. « *La perte de ma pauvre jument Gironde a changé ma vie et me met à l'hallali.* »

Mais, n'y tenant plus, en août 1885, il se rétracte : « *Je recommence à chasser le loup, je refais mon petit chenil.* »

Il chasse encore quinze mois puis, le 20 décembre 1886, il écrit :

« *Je renonce à la chasse au loup, après cinquante années de chasse. J'offre mes chiens aux confrères. Mon fils ne peut conduire seul son petit équipage de lièvre, avec mes chiens de loup. Ce travail dépasse les forces d'un homme seul. J'ai dû prendre cette grave mesure bien que ce changement me soit douloureux et que renoncer à la chasse doive certainement me conduire plus vite à l'hallali.* »

Lucien-Jacques a encore la force de s'insurger, en pure perte, contre le maire de Combiers qui, avec l'accord du préfet, veut faire supporter au budget de la commune les frais d'un procès qu'il a engagé sans l'avis de son conseil municipal. Il tente également de faire annuler les élections dont il conteste la validité. Il lutte sans répit contre l'injustice et la malhonnêteté...

Pourtant, les années se font de plus en plus pénibles. Il va de maladie en maladie, souffre beaucoup et ne sort presque plus quand la mort l'enlève à ses amis, à Lasfonds, en 1893.

Note de l'auteur : Je dois ces récits à Simone Collet qui a eu la gentillesse de me confier les écrits de son arrière grand-père Lucien-Jacques Janet de Lasfonds, et de les compléter par les souvenirs qu'elle tient de sa famille. Je l'en remercie particulièrement.

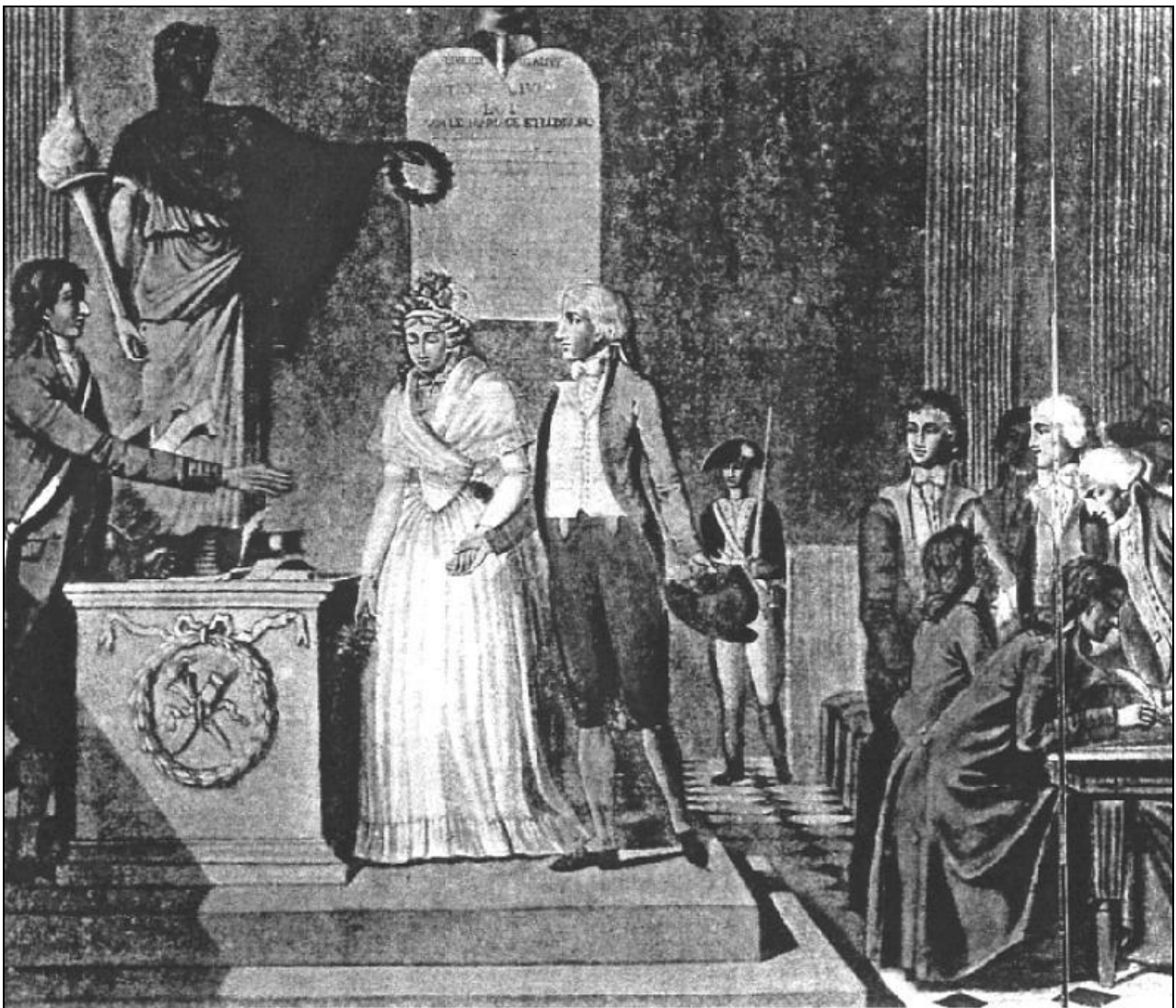
Ces pages m'ont paru intéressantes car elles illustrent ce qu'étaient au XIXe siècle la vie et la mentalité des propriétaires, résidant sur leurs terres, dans notre région. Tous chassaient, avaient un cheval, des chiens et devenaient naturellement veneurs. Leurs terres étaient cultivées par des métayers.

Beaucoup se sont ruinés à la chasse, tels Lucien-Jacques ou le marquis d'Ambelle, lorsqu'elle était devenue une passion trop exclusive. Ils eurent tout de même le mérite de libérer nos campagnes des fauves, loups en particulier qui, très nombreux dans les forêts, rendaient la vie très difficile aux paysans et artisans du bois. Ils ont droit à notre estime.

Alain Ribadeau-Dumas.

L'ÉTAT CIVIL

DANS LA SOCIÉTÉ RURALE DU
HAUT-PÉRIGORD ET DU BAS-LIMOUSIN
AUX XVIII^E ET XIX^E SIÈCLES.
(À TRAVERS LA RECHERCHE GÉNÉALOGIQUE)



Mariage à l'époque révolutionnaire.

La recherche généalogique explore un gisement tout à fait intéressant, d'abord au plan familial par la découverte très émouvante des ancêtres, mais aussi aux plans sociologique et historique par la connaissance de leurs lieux d'habitation, professions et traditions. En outre, les registres paroissiaux mentionnent d'autres événements, si bien que l'ensemble permet une approche de la société dans un milieu et à une époque donnés.

Il convient donc de préciser que cette recherche a été menée dans plusieurs communes du Haut-Périgord et du Bas-Limousin, particulièrement Abjat et Dournazac, pour la période de 1700 à 1900, le XVIII^e siècle étant le plus intéressant.

Nous allons dans une première étude nous pencher sur l'état civil : noms, prénoms, âges et lieux d'habitation.

Notons que sous l'Ancien Régime, depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, le curé a la responsabilité d'inscrire les baptêmes, mariages et sépultures sur un seul registre paroissial, par ordre chronologique et par année.

A partir de 1792, le maire de la commune, officier d'état civil, est tenu d'inscrire les naissances, mariages et décès, toujours par ordre chronologique et par année mais sur des registres séparés.

Pour compléter cette entrée en matière, je vous prie de bien vouloir excuser les citations des patronymes de mon père et de ma mère, situés forcément au centre de mes recherches et donc présents dans plusieurs exemples de cette étude.

Baptêmes.

Exemple de texte du registre paroissial de Dournazac :

« Le seize mars 1783 a été baptisé François (mon quinquaièul) fils légitime de Jean Fayemendy et de Jeane Ribière journaliers présente paroisse né le même jour de leur légitime mariage, a été 'parein' François Ribière et 'mareine' Jane Lavigne qui n'ont pu signer de ce enquis.

Labrousse curé »

La date du baptême n'est pas toujours celle de la naissance mais s'en rapproche le plus possible pour laver rapidement le péché originel.

Si l'enfant est en danger de mort, il est ondoyé à l'eau bénite par une personne proche.

Autres exemples :

« Le 28 septembre 1755, baptême de Jean fils de François de Fayemendy et de Françoise de Fayemendy de Veimpère de cette paroisse (Dournazac), le 'parein' a été Jean de Fayemendy et la 'mareine' Anne de Fayemendy. »

« Le 15 août 1776, baptême de Jean Valeix fils de Jean Valeix dit Mémy laboureur et de Marie Laville del Cotas près du bourg d'Abjat.

'parein' : Jean Valeix de la Juvénie.

'mareine' : Marie Pragou. »

Dans ces trois textes, ni âge ni date et lieu de naissance pour les parents, parrain et marraine. L'enfant porte souvent le nom du père et obligatoirement celui du parrain ou de la marraine, quelquefois celui d'un officier de la seigneurie, notaire ou procureur pour bénéficier d'une certaine protection.

Lorsqu'un enfant meurt, le suivant reçoit le même prénom, comme pour le remplacer.

Le choix d'un prénom tient à cent causes diverses :

- L'histoire familiale ;
- l'histoire religieuse : Martial (premier évêque de Limoges au IIIe siècle), Léonard (évangéliste du Limousin au VIe siècle), Marie, Catherine, Madeleine...
- la période révolutionnaire : Germinal, Floréal...

Deux ou trois frères ou sœurs peuvent porter le même prénom : mon trisaïeul Léonard Fayemendy a eu quatre garçons dont trois s'appelaient Léonard et quatre filles dont trois Pétronille !

Pour les différencier, on disait : le grand, le brun, la petite... on lui donnait un autre prénom : Emile pour François ou un '*chaffre*' : Pinier pour René.

Prénoms courants : Jean (le plus cité), Pierre, Léonard, François, Antoine (Toine), Emery (Méry)... Marie, Jeanne, Catherine, Françoise, Marguerite, Léonarde, Pétronille...

Prénoms plus rares : Annet, Geofre, Blaize... Isabeau, Leivonne, Péronne...

Il n'existe presque pas d'enfant unique ; les familles en comptent quatre ou cinq et même plus de dix.

Le baptême pouvait être l'occasion d'un repas avec les proches, le parrain, la marraine, le curé dans les familles relativement à l'aise mais chez les pauvres, la naissance n'était qu'un épisode d'une vie difficile, et plus ou moins souhaité...

D'ailleurs, pour éviter les avortements clandestins et désigner les filles-mères, ainsi que les veuves mères ou les femmes séparées de leur mari depuis plus de neuf mois, le curé était tenu d'écrire sur le registre paroissial, chaque début ou fin d'année, un texte dont voici un exemple :

« Je soussigné prêtre curé de la paroisse de Dournazac certifie que l'édit du Roy Henri II de 1556 sur les femmes enceintes a été publié au prône de notre messe paroissiale le dimanche qui a précédé les quatre temps de chaque saison de l'année dernière à Dournazac. »

Ce huitième janvier 1786.

Cosse curé. »

Les femmes enceintes devaient déclarer leur état au curé et les sages-femmes étaient également tenues de lui signaler les grossesses qu'elles connaissaient ; les unes perdaient leur dignité et les autres étaient ainsi obligées à délation.

Les enfants naturels étaient diversement déclarés :

La Chapelle-Montbrandeix, 29 mars 1784 : *« Jean de Fayemendy 'parein' de Marguerite fille de Pétronille de Fayemendy de Masselièvre et de père inconnu. »*

Dournazac, 20 juin 1769 : *« Baptême d'un enfant illégitime né de parents connus mais non mariés, déclaration faite par la mère au juge de la juridiction. »*

Le concubinage était accepté sinon reconnu par la justice mais non toléré par le curé qui ne donne pas les noms mais accepte de baptiser l'enfant.

4 janvier 1781, *« baptême d'un enfant Pierre né de père et de mère inconnus (trouvé probablement). »*

'parein' : Pierre Garen ;

'mareine' : Marguerite Garen. »

On peut penser que le couple a élevé et peut-être adopté l'enfant.

23 août 1756 : *« baptême d'Eméri né à Fargeas de Marie de Nouaillac laquelle a accusé pour complice de son crime (sic) un domestique de M. de Constantin de la ville de Paris qui en passant à Châlus eut commerce avec elle (resic). »*

9 Frimaire an XII : « déclaration faite par Anne Marena sage-femme à la Garnaudie : une certaine Marguerite servante s'est présentée chez elle pour faire ses couches ; elle lui a porté soin et assistance de son ministère sans qu'elle ait voulu lui déclarer le nom du père de l'enfant cy-dessus et qu'elle était décidée à le porter à l'hospice de Limoges ; le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Ladite déclaration faite en présence de Jean Janet, 31 ans, tisserand et autre Jean Janet, 25 ans, cultivateur, tous deux à La Garnaudie.

Constaté par moi Martial Chatenet, Adjoint au maire. »

Les femmes séduites hors mariage étaient mises au ban de la société, sauf les bourgeoises ou nobles protégées, tandis que les hommes échappaient à toute responsabilité.

Mariages.

Voici un exemple de texte d'un registre paroissial tenu par le curé d'Abjat :

« Le vingt-deux juin mil sept cent soixante-deux après les fiançailles et la publication des bans de mariage pendant trois dimanches ou fêtes de suite sans avoir découvert aucun empêchement entre Jean Valeix fils de défunt Léonard Valeix et de Anne Chautrand du village de Chachat en cette paroisse et Marie Grenouillet fille d Pierre Grenouillet et de Marguerite Nougée de La Malinie, je soussigné curé les ai conjoints en mariage en présence de Léonard Grenouillet, Etienne Lanier, Pierre Mareau et Guillaume Grenouillet qui ont déclaré ne savoir signer de ce que pour mon enquis.

De Ladomèze, curé d'Abjac. »

Première constatation faite déjà pour les baptêmes : les âges, les dates et lieux de naissance ne sont pas mentionnés.

Les témoins sont en majorité des membres de la famille.

Autre exemple :

« Le 14 juin 1785 en l'église de La Chapelle-Montbrandeix, mariage de Bertrand de Fayemendy fils de feu François de Fayemendy et de Jeanne de Puydoumeau avec Jeanne de Fayemendy fille d'Etienne de Fayemendy et de Catherine du Reissex de Vimpère.

Témoins : Jean de Fayemendy, Etienne de Fayemendy. »

Dans les milieux modestes, les alliances se faisaient dans un périmètre restreint : communes limitrophes, même commune, même village et quelquefois entre collatéraux ; elles étaient toutefois interdites entre cousins germains et cousins seconds, mais possible à partir du troisième degré de consanguinité avec l'accord des autorités religieuses.

6 septembre 1785, paroisse d'Abjat : « Mariage de Léonard Becheny laboureur fils de Denys Becheny laboureur et de feu Françoise Ruben de Masfrollet servant au complet du régiment provincial de Périgueux après avoir obtenu la permission de MM. De Boutier et de Boisgibault faisant pour M Dupré de C... intendant de Bordeaux en date du ... avec Léonarde Valeix fille de Jean Valeix dit Mémy laboureur et de feu Marie Laville de Mamont après avoir obtenu de M. Romanet vicaire général dispense de l'empêchement de consanguinité du troisième degré.

Témoins : Méry Becheny frère du marié

Jean Valeix père de la Mariée

Pierre Puyhardy dit curé

François Gouspillaud, Martial Marsaud, Jean Fixot. »

L'autorisation du curé était également nécessaire si l'un des contractants habitait une autre paroisse.

11 juillet 1735, paroisse de La Chapelle-Montbrandeix : « *Le mariage d'Hélie Vieillemard praticien de Nontron et de Jeane Merle s'est fait avec le consentement du curé de Nontron.* »

13 février 1767 : « *Le mariage de Marie Boutinaud d'Auradour (Oradour-sur-Vayres) porte mention de signature de l'archiprêtre de Nontron curé d'Auradour.* »

Il faut préciser qu'Auradour faisait partie de l'Archiprêtré de Nontron lui-même intégré au diocèse de Limoges.

Autre texte concernant l'autorité religieuse :

8 mars 1734, paroisse de La Chapelle-Montbrandeix : le mariage de Martial Valade et de Pétronille Fayemendy a lieu « *après la publication de deux bans, dispense d'un ban accordée par monseigneur notre évêque.* »

Dans les exemples ci-dessus, les âges, dates et lieux de naissance ne sont pas notés.

Il convient de rappeler l'ordonnance de Blois (1579) : « *Si les parties contractantes sont majeures de 25 ans accomplis, le défaut de consentement des père et mère n'opère pas la nullité du mariage mais il est conseillé de l'obtenir pour ne pas risquer l'exhérédation (déshéritement).* »

Par suite, l'édit de 1697 indique qu'il suffit de requérir le consentement sans être obligé de l'attendre pour ne pas être déshérité.

Avec le code civil de 1805, l'âge majeur est toujours de 25 ans pour les garçons et 21 pour les filles, mais ils sont tenus de formuler aux parents un acte respectueux, signifié par notaire, trois fois et de mois en mois, pour procéder à la célébration du mariage.

Le Bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord (n° 39 juin 1995), sous la plume de A. Gaillard, nous offre une parfaite illustration de l'acte de respect :

« Par devant Maître Guillaume Front Rochon Duvignaud notaire à Allemans... est comparu : Demoiselle Françoise-Louise Fourgeaud, sans profession, domiciliée au village des Bigoussies, commune de Saint-Méard de Dronne. Laquelle a dit que n'ayant pu parvenir à obtenir de M. Simon Fourgeaud Duterme son père et de dame Jeanne Thérèse Rochon, sa mère, l'un et l'autre propriétaires demeurant au village des Bigoussies..., leur consentement au mariage qu'elle se propose de contracter avec sieur Jean Fourgeaud aîné, maréchal demeurant audit village, quoique sa fortune et sa naissance soient en rapport avec les siennes, elle se voit obligée d'employer les moyens tracés par la loi pour y réussir ; en conséquence, elle déclare par cet acte respectueux supplier humblement monsieur son père et madame sa mère, de considérer avec la plus grande attention les avantages qui résulteraient de son mariage, et de lui accorder un consentement qu'elle sollicite de leur tendresse, de laquelle elle se montrera toujours digne, en leur témoignant le degré de respect et d'attachement qu'une fille bien née doit aux auteurs de ses jours... »

... Auxquels nous avons notifié l'acte respectueux auxdits conjoints père et mère... qui ont déclaré l'un et l'autre qu'ils auraient des raisons puissantes et particulières pour refuser leur consentement, mais que puisque leur demoiselle entrevoyait dans l'union qu'elle se propose de contracter un bonheur qu'elle chercherait vainement ailleurs, ils déclarent consentir par ces présentes au mariage civil et religieux que ladite demoiselle leur fille se propose de contracter... »

Les actes respectueux seront supprimés par la III^e République avec l'établissement de la majorité pour tous à 21 ans, puis à 18 ans sous la Ve République.

Avec le consentement des parents, les âges minima basés par le code romain sur la puberté étaient de 14 ans pour les garçons et de 12 ans pour les filles jusqu'à la loi du 20 septembre 1792

votée par l'Assemblée législative qui les repoussent à 15 ans et 13 ans, le code civil de 1805 les fixant ensuite à 18 ans et 15 ans 3 mois.

Cela veut dire que la majorité des mariages concernaient des couples souvent très jeunes, avec l'autorisation obligatoire des parents.

Si le père ou la mère de l'un des contractants, mineur, était absent pour cause de force majeure, cette cause devait être justifiée par un acte de notoriété :

Le 11 juin 1822, à la mairie de Dournazac : « *Mariage de Léonard Fayemendy (mon trisaïeul) cultivateur, 20 ans, né le 1^{er} germinal an X au Genest, fils légitime de François absent pour le service des armées de la France depuis le 1^{er} février 1804 comme il résulte de l'acte de notoriété reçu devant monsieur le Juge de paix du canton de Saint-Mathieu le 5 mai dernier enregistré à Oradour-sur-Vayres le 5 juin annexé au présent registre et de Marie Reix ici présente en donnant son consentement au mariage de son fils.* »

Si l'un des contractants était orphelin, il fallait le consentement du curateur nommé par le juge de paix pour gérer ses biens et veiller à ses intérêts :

Le 7 février 1792, mairie de Dournazac : « *Mariage d'Emery Fayemendy Faure au Faure du Bost et de Marie Mappa fille de feu Jean Mappa et de défunte Léonarde Pragou de la Soupèze sous l'authenticité de son curateur de justice Vincent Teulet demeurant au Bost (qui a signé).* »

On peut aussi retenir l'exemple d'un mariage noble : « *Le 16 janvier 1754, mariage de messire Philippe Aubin de Mafran écuyer chevalier seigneur de la Domaize paroisse de Pluviers en Périgord avec demoiselle Marie de Campniac fille de messire Michel de Campniac écuyer chevalier seigneur baron de Montbrun, Laterie, Maulmon, Chadeau, Brie et autres places et de dame Suzanne de Conan habitant au château de Montbrun en Poitou.* »

Le propriétaire du château de Montbrun était alors Alexis de Conan, seigneur de Connezac.

Ce texte est particulièrement intéressant car :

- Les de Mafran ou de Masfranc sont connus depuis le soulèvement d'Abjat en mai 1640. Jean de Masfranc vengea son frère Simon, promis à la belle Claire de Fargeas et tué par les hommes du seigneur de Vaucocourt, en tuant ce dernier à son tour au pont de la Charelle.

- Les de Campniac possédaient entre autre biens la maison forte de Malut, commune des Graulges. René de Campniac fut exécuté le 16 avril 1793 à Périgueux pour émigration (motif d'ailleurs fort contesté car en réalité ledit Campniac se serait caché dans un souterrain...)

- Les Conan, immensément riches, possédaient de très nombreuses propriétés dans le Mareuillais, le Nontronnais et jusqu'à Montbrun.

- Montbrun, paroisse à part entière, et son château faisaient partie du Poitou, comme Ballerand, Marval, Pensol, La Chapelle-Montbrandeix et Cussac avec Brie. Pluviers, Abjat, Saint-Saud, Miallet avec Lambertie se situaient en Périgord. Dournazac, Châlus et Champsac relevaient du Limousin.

Si dans les familles nobles et bourgeoises, les mariages étaient souvent '*arrangés*' pour des raisons de titres et de fortunes, les parents des familles modestes '*orientaient*' fréquemment les alliances pour regrouper quelques biens, parfois aussi pour favoriser de possibles affinités. Mais il faut dire que dans l'un et l'autre cas, les intéressés n'étaient pas toujours les premiers concernés !

De toute façon, l'autorisation des parents était la condition première et la coutume voulait que le père du garçon fasse la demande au père de la fille pour fixer ensuite les '*accordailles*'.

Le rituel du mariage, religieux seulement avant la Révolution, est connu : cortège de parents et d'amis, de la demeure de la mariée à l'église, avec musiciens en tête, puis cérémonie et retour pour le repas dans la grange décorée, enfin, chansons, danses, sans oublier l'épisode de la jarretièr

et le portage de 'Caboussa' (soupe à l'oignon fortement poivrée dans un pot de chambre maculé de chocolat) aux 'novis' dans leur chambre, tenue secrète sauf pour les 'contre-novis'.

Beaucoup de remariages sont à signaler car on mourait souvent fort jeune et que nombre d'hommes et de femmes se retrouvaient ainsi seuls avec des enfants à élever.

Ainsi, entre 1750 et 1779, Laurence de Fayemendy, habitant à Fayemendy, paroisse de La Chapelle-Montbrandeix, s'est mariée puis remariée à trois reprises avant de mourir, à nouveau veuve, à l'âge de 60 ans... !



Pour clore ce chapitre, il est à noter que la majorité des mariages étaient célébrés l'hiver et plus particulièrement au mois de février, époque où l'activité des champs se réduit, où peuvent se concrétiser les belles rencontres des veillées automnales et où l'on peut profiter à loisir de 'la mort du cochon' :

- 7 à Abjat le 14 février 1787 ;
- 6 à Dournazac le 27 février 1786 ;

- 11 encore à Dournazac le 6 février 1769.

Le curé devait alors y consacrer sa journée entière, même s'il lui arrivait d'en célébrer plusieurs à la fois lors d'alliances croisées concernant deux ou trois familles !

Les contrats de mariage étaient assez courants, même dans les familles modestes, le garçon apportant à la communauté un bahut, un lit et deux brebis, la fille une table, deux bancs et quatre draps.

Divorces.

Si le divorce était admis dans les sociétés primitives, chez les Grecs et les Romains, puis chez les protestants après la Réforme, l'église catholique le fit peu à peu prohiber ; il fut instauré par la Constituante (même par consentement mutuel et incompatibilité d'humeur).

C'était le maire qui le prononçait après acte de notoriété :

« Du douzième jour du mois de Brumaire an onze de la République française à Dounazac.

Acte de divorce de Jeane Lacoux aînée, née à Lagerie département de la Haute-Vienne, âgée de trente-sept ans, demeurant au Grand Montindat département de la Haute-Vienne, fille de feu Pierre Lacoux demeurant à Faugeas département de Haute-Vienne et de défunte Anne Giraud.

Les actes préliminaires sont extraits des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Saint-Mathieu suivant le procès-verbal de l'acte de notoriété établi par le citoyen Brognac suppléant qui nous a été...

La date du quatre du courant sur le registre le même jour à Oradour-sur-Vayres tendant au divorce pour cause d'abandon de plus de cinq ans sans nouvelles avec Jean Cholet son mari laquelle a demandé à haute voix la dissolution du mariage avec ledit Cholet. »

En présence de Guillaume Fayard demeurant à Vimpère, profession de propriétaire, âgé de cinquante ans ; de François Lacoux demeurant à Dournadille, profession de cultivateur, âgé de trente ans ; de François Bouin demeurant à la Soupèze, profession de cultivateur, âgé de trente-six ans et de Léonard Barraud demeurant à Dournazac, profession d'aubergiste, âgé de quarante ans.

Après quoi, moi, Jean-Baptiste Brognac maire de cette commune faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi le mariage de ladite Lacoux aînée avec ledit Cholet est dissous, et j'ai signé, non la requérante ni les témoins sauf ledit Barraud qui a signé avec moi.

Signé Jean-Baptiste Brognac. »

Le divorce, supprimé en 1816 lors de la première Restauration alors que le catholicisme était devenu religion d'Etat, ne fut rétabli que sous la IIIe République, en 1884.

Sépultures.

Exemple de texte, paroisse d'Abjat :

« Le six du mois de décembre 1761, a été inhumé par moi dans le cimetière de la paroisse Saint-André Marguerite Breton âgée de trente ans environ épouse de Jean Valeix de la Juvénie.

Ont participé au convoi : Jean Mondout, Etienne Danède, Léonard Dugadonneix, Jean Bozetier.

De Ladomaize curé d'Abjac. »

La date du décès n'est pas mentionnée mais il arrive qu'une personne décédée le matin soit inhumée le soir, enveloppée d'un drap ('linsaou'), sans cercueil.

L'âge est indiqué approximativement.

Autre exemple, paroisse de La Chapelle-Montbrandeix :

« *Le quinze avril 1746 a été inhumée dessous la chaire de l'église demoiselle Catherine Souffet veuve de feu sieur Alpinien Robert, 72 ans, décédée dans la maison curiale.*

Signé : Robert curé de Saint-Jean de Veyres et de la Chapelle, Reygondeau curé de Cussac, Marchadier curé de Milliaguet, Guerrier curé de Pensol, Tharaud curé de Dournazac, Chagneau prieur de Boubon, Chaumette vicaire de Marval, Saury prêtre. »

Il s'agit ici de la mère du curé Robert, mort chez son fils à la maison curiale, d'où la présence de huit prêtres.

Au passage, notons que Boubon possédait un monastère dépendant de Fontevrault, comprenant un couvent de religieuses et un prieuré avec son église servant d'église paroissiale à partir de 1672 et aujourd'hui de grange au milieu d'autres vestiges. Boubon fut rattaché à Cussac après la Révolution.

Les nobles pouvaient posséder un tombeau dans l'église comme c'est le cas pour les seigneurs de Lavergne à La Chapelle-Montbrandeix. Des roturiers pouvaient également être ensevelis dans l'église :

Le 14 mars 1731, Jean Maubrun est enterré dans l'église de La Chapelle-Montbrandeix « *parce qu'il avait donné une terre, il aura droit à une messe.* »

Le 25 janvier 1765 : « *inhumation dans l'église d'Abjat le long de la muraille du côté de Notre Dame de Jean Amblard marchand de cochons de la paroisse de Labouchat (?) en Périgord, mort dans le bourg.* »

On trouve mention du petit cimetière attenant à l'église et du grand cimetière pour compléter le premier, également du petit enterrement pour les enfants et du grand enterrement pour les adultes.

L'âge des défunts :

Il est assez régulièrement donné avec la mention 'environ' et l'on observe d'abord une mortalité infantile importante dans les jours ou les mois suivant la naissance :

« *Le 25 Fructidor an IV, à 4 heures, décès de Jeane et Léonarde Fayemendy, jumelles nées la veille* » et « *à 10 heures décès de (leur mère) Marie Romain épouse de Vincent Fayemendy Faure au Faure du Bost (Dournazac).* »

Beaucoup d'enfants et d'adolescents meurent à Abjat en 1774 et 1775, probablement à cause d'une épidémie.

La majorité des hommes disparaît entre trente et quarante ans et les femmes entre quarante et cinquante ans avec bien sûr des exceptions : Pierre de Fayemendy dit 'Chasagne' est mort à 80 ans environ, en 1726, à La Chapelle-Montbrandeix et Dauphin Mazière à 95 ans environ, en 1758 à Abjat.

Plus remarquable encore :

Le 27 juillet 1732 à La Chapelle-Montbrandeix, « *Enterrement d'Antoinette de Fayemendy de Faugeras âgée de cent et quelques années, ayant toujours eu le jugement bon, vaquant à tous postes de travaux manuels et rustiques jusqu'au dernier soupir.* »

Quelques statistiques :

- En 1840, pour les cantons de Saint-Mathieu et d'Oradour-sur-Vayres :
36 % de taux de mortalité dont 50 % d'enfants de moins de 10 ans. (30 % en Haute-Vienne – 25 % en France).

44 % de taux de natalité. (35 % en Haute-Vienne – 29 % en France).

- En 1880, l'espérance moyenne de vie était de 43 ans !

Le solde entre natalité et mortalité quand même positif signifie peut-être un instinct de conservation de l'espèce dans des conditions difficiles car les causes de mortalité étaient nombreuses et sévères :

- Les individus dépérissaient de bonne heure, usés par le travail pénible de la terre, la nourriture insuffisante et mal équilibrée (trop de féculents, pas assez de glucides rapides et de protides), la pénurie d'hygiène et de soins avec poux, puces et rats vecteurs d'épidémies et le manque d'argent pour appeler chirurgiens ou médecins mal formés et plus ou moins charlatans.

- Beaucoup de gens mouraient en hiver, en février principalement, à cause du froid (en 1765, le vin gèle dans les barriques !). les maisons, rustiques, mal isolées, étaient glaciales malgré les feux de cheminée, favorisant les congestions cérébrales ou pulmonaires.

On relève trois inhumations le 10 février et trois autres le 6 décembre 1763 à Abjat.

- La tuberculose (mal de costat), la grippe, le choléra faisaient des ravages terribles, l'alcoolisme aussi : « *Le 21 octobre 1792, François Talon, scieur de long, décède à Montbrun chez l'aubergiste.* »

- Les accidents étaient nombreux : « *Le 16 janvier 1779, François Mériguet, 30 ans, tombé d'un chêne à chez Gouyout (paroisse d'Abjat), a eu le temps de recevoir l'absolution et l'extrême onction avant de mourir.* »

- Les loups attaquaient les moutons mais aussi les humains durant les hivers très rudes, provoquant des blessures pouvant entraîner la mort. Ainsi, à la fin de l'hiver 1766, trois femmes et un enfant de 9 ans meurent de morsures de loups.

- La guerre réclamait aussi ses morts : le 20 juin 1753, décès de Jean de La Vue, soldat au régiment du Limousin ; le 26 Ventôse an IV, décès de Jean Noisse, grenadier, à l'hôpital de Fontenay-le-Comte ; François Fayemendy, mon quadrisaïeul, décédé au service des armées de la France, parti en 1804 et probablement mort au cours des guerres napoléoniennes.

Le rituel après le décès commençait par la veillée funèbre. Parents et amis se réunissaient autour du mort. Lamentations mais aussi commentaires de toutes sortes allaient alors bon train jusqu'à oublier, parfois, celui ou celle qui venait de partir.

Des porteurs ou une charrette emmenaient la dépouille mortelle à l'église puis au cimetière et les membres de la famille revenaient à la maison pour un repas d'enterrement en l'honneur du défunt.

Les décès étaient vécus comme des drames, bien sûr, surtout pour les jeunes mères et les hommes mûrs, mais un certain fatalisme s'installait aussi devant la mort, même face à celle d'un nouveau-né ou d'un enfant : un autre était conçu rapidement et la vie continuait... Quant aux personnes âgées, leur temps était passé, avec des bouches en moins à nourrir, même si le deuil se portait longtemps.

Dans quelques textes des registres paroissiaux, l'événement se situe le matin 'avant ou après le lever du soleil' ou le soir 'avant ou après le coucher du soleil'.

En dehors des nobles, des bourgeois et des prêtres, personne ne sait signer, sauf exception car rares étaient les enfants du peuple qui allaient à l'école.

Les bourgeois et les nobles sont qualifiés de 'sir, messire, sieur, demoiselle ou dame', les mentions 'haut et puissant seigneur' ou 'haute et puissante dame' étant l'apanage des familles de haute lignée.

Les registres étaient théoriquement contrôlés à chaque fin d'année :

« *Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Dournazac pour l'année 1785, contenant 20 feuillets cotés et paraphés par nous Guillaume Grégoire de Roulhac écuyer seigneur de La Borie et de Faugeron, conseiller du Roi, lieutenant général civil de police en la maréchaussée et siège présidial de Limoges.* »

Les noms :

- de personnes ou anthroponymes ;
- de familles ou patronymes ;
- de lieux ou toponymes.

Les noms sont en relation étroite avec la région, avec notre origine, c'est-à-dire avec sa langue, sa culture et son histoire. Nous sommes au Nord du pays d'Occitanie parlant le dialecte occitan limousin, langue bien plus latine que le Français car appartenant à l'Europe méditerranéenne. Par exemple le suffixe 'ac' venant du latin 'acum' se greffant au nom du propriétaire fleurit partout, d'Augignac à Cussac en passant par Dournazac. De l'époque médiévale jusqu'au XVe siècle, on voit l'éclosion de toponymes dérivés d'un nom de personne : La Blanchardie, La Chabaudie, La Roderie, La Lègerie, Lamberterie...

Artificiel serait de séparer anthroponymes et toponymes car ils ont été en constante interaction, l'un désignant l'autre et inversement : Lapouge, Montibus, Maulmont, Montbrun, Puyhardy, Puyzillout (montagne), Valade, Combe (vallée), Besse, Saigne (marécage), Laroche, Peyrat, Peyrelevade (pierre), Lafont, Bonnefond (fontaine), Bost, Breuil, l'Age (bois-forêt), Brousse, Buisson (broussailles), Lafaye, Fayolas, Fayemendy (hêtre), Châtain, Châtenet (châtaignier), Dupin, le Pinlaud (pin), Lavergne (aulne ou vergne), Mesplier (néflier), le Vignaud, Vignéras (vigne), Milhaguet (mil), Linéras (lin), Pradeau, Pradelas (pré), Vacher, Porcherie, Chabroulie (animaux), Colombier, Graule, Merle (oiseaux), Châlus, Châtelard (château), Chapelle, Chapelaud (chapelle), Chaban, Chabanas (cabane), Laville, Vilette, Vilotte (ville), Bardeau (tuile plate en châtaignier), Lacour, Laborie, Lachaise, Lagrange, Lagarde...

Le préfixe 'mas' de 'mausus' (métairie) donne Masbertier, Masgiraud, Masgonty, Masremberg, Maslibas, Masfrolet...

La liaison entre toponymes et anthroponymes est on ne peut plus explicite avec Chez Pey, Chez Manzac, Chez Baillot, Chez Gouyout, Chez Tandeau.

Les moulins – à eau seulement – sont très nombreux : Moulin du Rat, du Blé, de Lestrade, de La Charelle, de Feuyas, Les Petits Moulins... sans oublier les forges avec : La Forge, Forge-Neuve, Vieille-Forge, Forge-Basse, Forge de Rivière, Forge de Jacques... et leurs dérivés : Faure (forgeron), Faurie, Faurias, Faurel, Farasse, Ferrière, Ferraud (fer).

Les toponymes avec le préfixe 'chante' comme Chantemerle, Chamtalouette, Chantegros (grillon) peuvent laisser penser que se rassemblaient là des animaux qui chantent. Mais pour Chanteraine (la grenouille qui coasse) et Chanteloube (la louve qui hurle), on pense à la racine 'Kant' (pierre-rocher). Quant à Chantecor ? Peut-être s'agit-il de la chasse comme dans Les Chasseries ou l'Echasserie (échassier).

Le suffixe 'eix' est très fréquent en Limousin : Valeix, Reix, Cherbeix, Couzeix, Gadonneix, Rebeix, Dureisseix, Sirieix, de Saint-Freix.

Un mot sur la préposition 'de' précédant certains patronymes : de Fayemendy de Laville, de Mappa, de Montibus, de La Serve, de La Nadalie... N'ayant rien à voir avec la particule nobiliaire, elle peut indiquer la localité d'origine ou la possession. Ainsi, au XVIIIe siècle, une famille de

Fayemendy demeurait au village de Fayemendy, paroisse de La Chapelle-Montbrandeix, qualifié d'ailleurs de fief.

Nous ne pouvons pas terminer cette étude sans évoquer les surnoms, sobriquets et autres 'chaffres' souvent cités en occitan limousin.

Eux aussi sont les témoins d'une histoire, de l'esprit d'observation et de malice de nos aïeux, sans toujours en connaître l'explication aujourd'hui.

Ils sont en relation avec :

- **Le physique** : Beuga (grand gars), Beligau (beau gars), Mousiquet, Gros-jean, Mignard, Lu Tuffa (cheveux abondants), Bécu (court sur jambes)...

- **Le caractère ou le comportement** : Bourgeois, Curé, Prudhomme, Qui-Paye, La Viorle, Pursang, Joli-cœur, Beulaïgo (ivrogne), Brulou, Burgou (coquin), Lu Burgauou (le frelon), Lo Boundélo (très pieuse)...

- **Le métier ou l'état dans la société** : Clouau (menuisier), Galoche (sabotier), Toupinier (marchand ou fabricant de toupis = petites marmites), Pio de trin (pioche de fourche recourbée = qui travaille la terre à la main), Tatepoule (regrattier), Cinsaou, Péliarè, Trèporè (pauvre)...

- **Des diminutifs de prénoms** : Sicarou, Toinou, Jacquou... Qui se transmettent d'une génération à l'autre : Chez Pierretou...

- **Des villes ou des régions où les personnes sont sans doute allées (armée) ou dont elles peuvent être originaires** : Limougeau, L'Auvergnat, Montauban, Berry, Buenos-Ayres (François Jarreton parti en Argentine vers 1895 sans faire fortune et revenu clandestinement en bateau au milieu d'un troupeau de moutons).

- **Divers** : Troussa, Mulgeon, Bensé, Chiliasse, Cagnol, Maroto...

- **Curiosités** : Vieillebesoin, Beaucoupzoreau, Malmanche avec le sobriquet Broche, Montalétang, Du Cimetière et son équivalent occitan Sémentéry, Feuillemandy, Nital Biscuit, L'Hollandie, Chez Turbulan...

La recherche de nos ancêtres, de leurs noms, prénoms, chaffres et de leurs lieux d'habitation fait naître beaucoup d'émotion car nous essayons de les imaginer, au physique, au comportement, au travail, aux relations avec les autres, dans la vie de leur temps.

De plus, nous avons l'impression de plonger profondément nos racines dans cette terre Nord-occitane, dans sa culture et dans sa langue, et que l'on ne voudrait pas voir mourir sous les coups d'une trop grande modernité qui détruit les traditions et qui planifie tout sous le seul angle du profit.

Robert Fayemendy.

CENT ANS DE
MURS PEINTS
PUBLICITAIRES

EN NONTRONNAIS
1850-1950



Nontron : rue André-Picaud.

De l'enseigne au mur peint.

Rare jusqu'au X^{IV}e siècle, la publicité commence véritablement à se développer tout au long de ce siècle de guerre de Cent Ans sous forme d'enseignes. Peintes sur un panneau de bois ou de métal, elles se balancent alors, suspendues à une potence, au-dessus de la porte d'une auberge ou d'une boutique.

La situation n'évolue guère durant les deux ou trois siècles qui suivent, et il faut attendre le XVIII^e siècle et les prémices d'une concurrence naissante pour voir apparaître l'enseigne en saillie sur la rue, garantissant une meilleure visibilité. Cette forme de publicité prend malheureusement très vite des proportions que beaucoup jugent fort excessives.

Ainsi, monsieur de Sartine, lieutenant général de police de Paris, est le premier (et nous verrons que le législateur n'aura de cesse de légiférer dans ce domaine) à mettre fin à cette exagération.

En décembre 1761, une ordonnance du bureau des finances de Paris interdit toute enseigne saillante sur la rue. L'article second de cette ordonnance précise même que les enseignes doivent être désormais appliquées contre les murs des maisons et des boutiques, et non plus en saillie.

Ce n'est toutefois qu'au début du XIX^e siècle que les murs et les façades deviennent supports publicitaires à part entière. Les enseignes peintes sur panneau de bois ou sur toile tendue prennent à leur tour des dimensions de plus en plus importantes.

Leur ornementation est libre mais, dans ces premières années du siècle de Victor Hugo, elle fait souvent référence à la religion, à des scènes pieuses ou à l'actualité du temps.

Ces enseignes s'avèrent régulièrement plus belles et le grand Honoré de Balzac n'hésite pas à leur consacrer un ouvrage « *Le petit dictionnaire critique et anecdotique* » qui, dès sa sortie en 1816, connaît un immense succès de librairie.

Très à la mode, l'enseigne peinte ne peut bientôt plus se satisfaire de l'espace qui lui est réservé sur la façade des boutiques.

Peu visible dans une ruelle étroite, son impact est faible pour une population qui bouge. Il faut donc redéfinir au plus vite de nouvelles limites et la première retenue est, choix évident, un mur proche du commerce concerné, le plus dégagé et le mieux situé possible, par exemple à un carrefour.

Ainsi fleurissent sur les façades, en lettres hautes, noms et raisons commerciales, souvent accompagnés d'un dessin symbolique. Ici, une botte énorme signale un cordonnier, là, un cep de vigne indique le marchand de vin...

Ces pictogrammes ne sont pas uniquement esthétiques, ils s'adressent aussi en ce début de XIX^e siècle à un public dans une large majorité illettré et ayant de grandes difficultés à se repérer.

Dans ce siècle d'industrie, ce sont les magasins de nouveautés qui comprennent le plus vite, avec leur agrandissement, la vraie nature de ce que peut être la publicité. Il devient notamment impératif de se signaler dans un périmètre de plus en plus large et, pour l'avoir compris les premiers, nous pouvons les considérer comme les pionniers d'une autre forme d'expression publicitaire.

Un siècle de réclame.

Ce siècle de publicité ne saurait commencer ailleurs que dans la capitale. En effet, dès son élection à la Présidence, en 1848, Louis Napoléon élabore les plans d'une nouvelle ville et confie le directoire des travaux au célèbre baron Haussmann. Les expropriations et les démolitions successives offrent à nos 'nouveaux publicitaires' des murs pignons, des espaces et des perspectives qu'ils n'avaient jamais imaginés ou même espérés jusque-là.

Seule l'affiche peinte sur un mur peut répondre aux deux principales exigences des grands magasins pour leur publicité. Elle leur offre tout d'abord une 'monumentalité', à la mesure de leur dimension et ensuite une 'durabilité' qui satisfait aux lieux leur orgueil et leur besoin d'image institutionnelle.

L'image et la notoriété doivent donc passer par l'emploi de la grande dimension, sans oublier de s'inscrire également dans la durée.

La fonction du mur peint n'est donc pas seulement de vendre, mais également de donner à l'annonceur une image que le passant assimilera jour après jour. Nous appelons aujourd'hui cette méthode du matraquage publicitaire !

Organisée, reconnue de tous, la publicité s'affirme, dès la seconde partie du XIXe siècle, comme un incontestable moteur économique d'une civilisation nouvelle, née de l'industrie. Les petits commerces, puis plus tard les grands magasins, par leur puissance, en apporteront une preuve évidente.

Les commerces traditionnels ne sont pas les seuls à s'intéresser à la publicité et, pour l'agent général d'assurances que je suis, il m'est impossible de passer sous silence un aspect un peu plus méconnu de la publicité murale. Il s'agit des plaques d'assurances au nom des compagnies, dénommées à tort 'plaques d'agents'.

Ces plaques, qui apparaissent quelques années avant le second Empire et se perpétuent jusqu'à la première guerre, sont en fait des plaques destinées aux assurés.

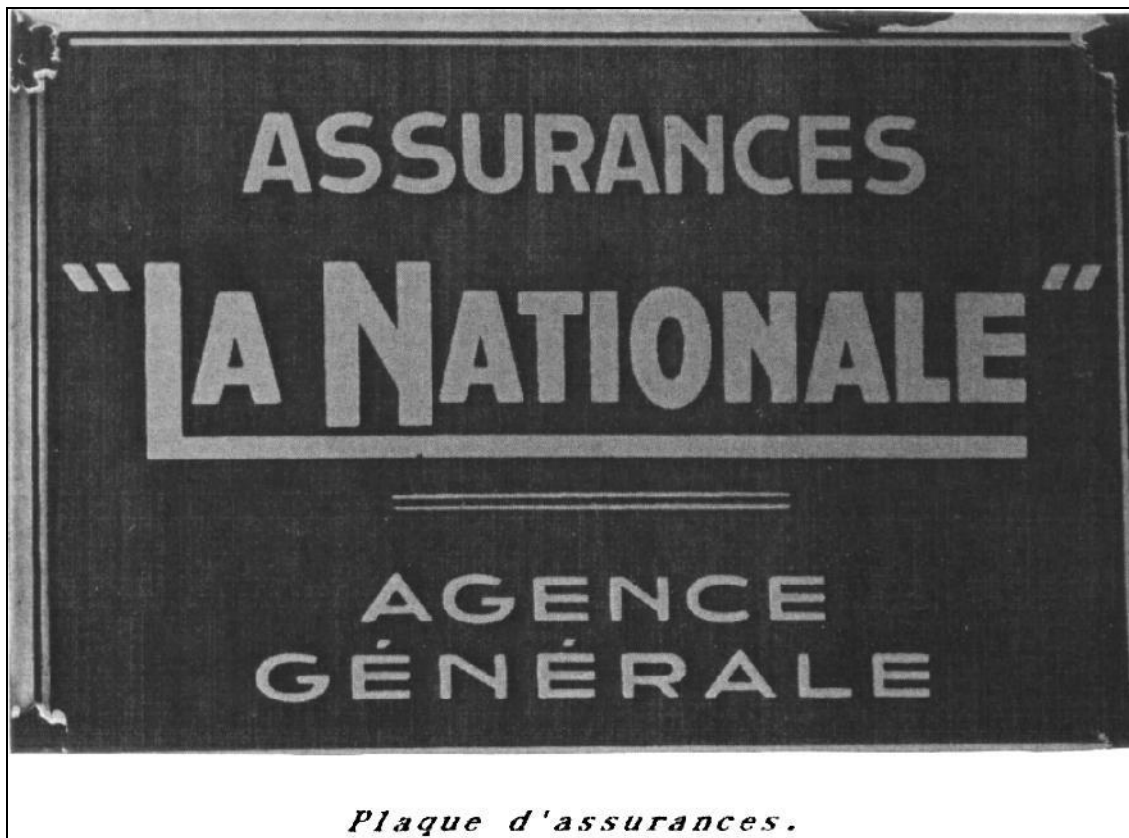
Elles sont apposées sur les immeubles assurés par la compagnie qui ne les donne pas mais les vend bel et bien à ses clients. (Le prix de la plaque figure d'ailleurs sur les contrats).

Un exemple nous est fourni par un document de la Compagnie Royale, agence de Nontron, au nom de Louis François Mazerat et couvrant ses différentes propriétés dont le château de Nontron, qui nous donne les tarifs de ces plaques :

- grandes plaques : 2,00 francs
- petites plaques : 1,25 francs.

Un chapitre des instructions générales de 1925 destinées aux agents généraux de la compagnie Soleil Incendie est consacré aux dites plaques.

On peut y lire notamment que la plaque, signe indicatif de l'assurance, a une double utilité :



1) pour l'assuré, parce qu'elle fait connaître que sa propriété est assurée. Elle prévient ainsi les incendies auxquels il serait exposé, par vengeance ou par malveillance.

2) Pour la Compagnie, car la multiplicité de ces plaques offre aux yeux du public un témoignage de l'étendue de ses opérations et de la confiance dont elle jouit.

La publicité dans la seconde partie du XIXe siècle est partout, sur les murs de nos villes comme sur ceux de nos campagnes. Dès 1842, les premières entreprises d'affichage fleurissent dans tout le pays et proposent des affiches peintes sur mur. L'entreprise générale d'affichage Waché est la première à offrir des enseignes peintes à la main, et ce dans cent trente-six localités françaises.

Devant cette recrudescence, l'Etat et les collectivités locales ne tardent pas à comprendre qu'il y a là en même temps matière à imposition et nécessité de mettre un frein aux ardeurs envahissantes de nos nouveaux capitalistes.

Des mesures sont alors prises. Une ordonnance de police de 1852 interdit aux afficheurs d'apposer ou de peindre des affiches à la distance de moins de cinq mètres des angles des rues, places et carrefours, ainsi que sur les monuments publics appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes.

Moins d'un an plus tard, en 1852, une des dernières lois promulguées par la seconde République soumet l'affiche peinte à un droit d'affichage. En effet, jusqu'à cette date, la publicité peinte sur les murs n'avait été assujettie à aucun droit de timbre, à la différence des affiches en papier, soumises à cette taxe, perçue par l'Etat, depuis 1797.

C'est donc dix ans après la prise en charge du mur peint publicitaire par les professionnels de l'affichage que l'Etat prend conscience de sa rentabilité. Ceci n'est évidemment pas sans nous rappeler certains impôts votés par notre chère assemblée dans un passé beaucoup plus proche de nous !

Mais ici encore, rien de nouveau, l'Etat a toujours su se rendre opportuniste, au XVIIIe siècle, avec l'impôt sur les portes et fenêtres, et plus récemment, avec l'incontournable vignette automobile destinée à l'origine à nos chers retraités.

A propos de cette législation, lisons une délibération du Conseil municipal de Nontron, beaucoup plus récente puisqu'elle date seulement du 12 juin 1927, mais qui nous éclaire parfaitement sur les intentions du législateur et des collectivités locales de l'époque :

« Le Maire expose au Conseil, qu'en exécution de la loi du 13 août 1926 et en raison de la suppression des droits d'octroi, les communes seront autorisées à établir des taxes nouvelles pour augmenter leurs ressources, il propose en conséquence au Conseil de décider des taxes qu'il se propose de voter.

A effet du 1^{er} janvier 1928 :

1°) D'instaurer une taxe sur la publicité faite à l'aide soit de panneaux-réclame, soit d'affiches, soit d'enseignes lumineuses à raison de 25 % de l'impôt de l'Etat. Cet impôt sera applicable sur :

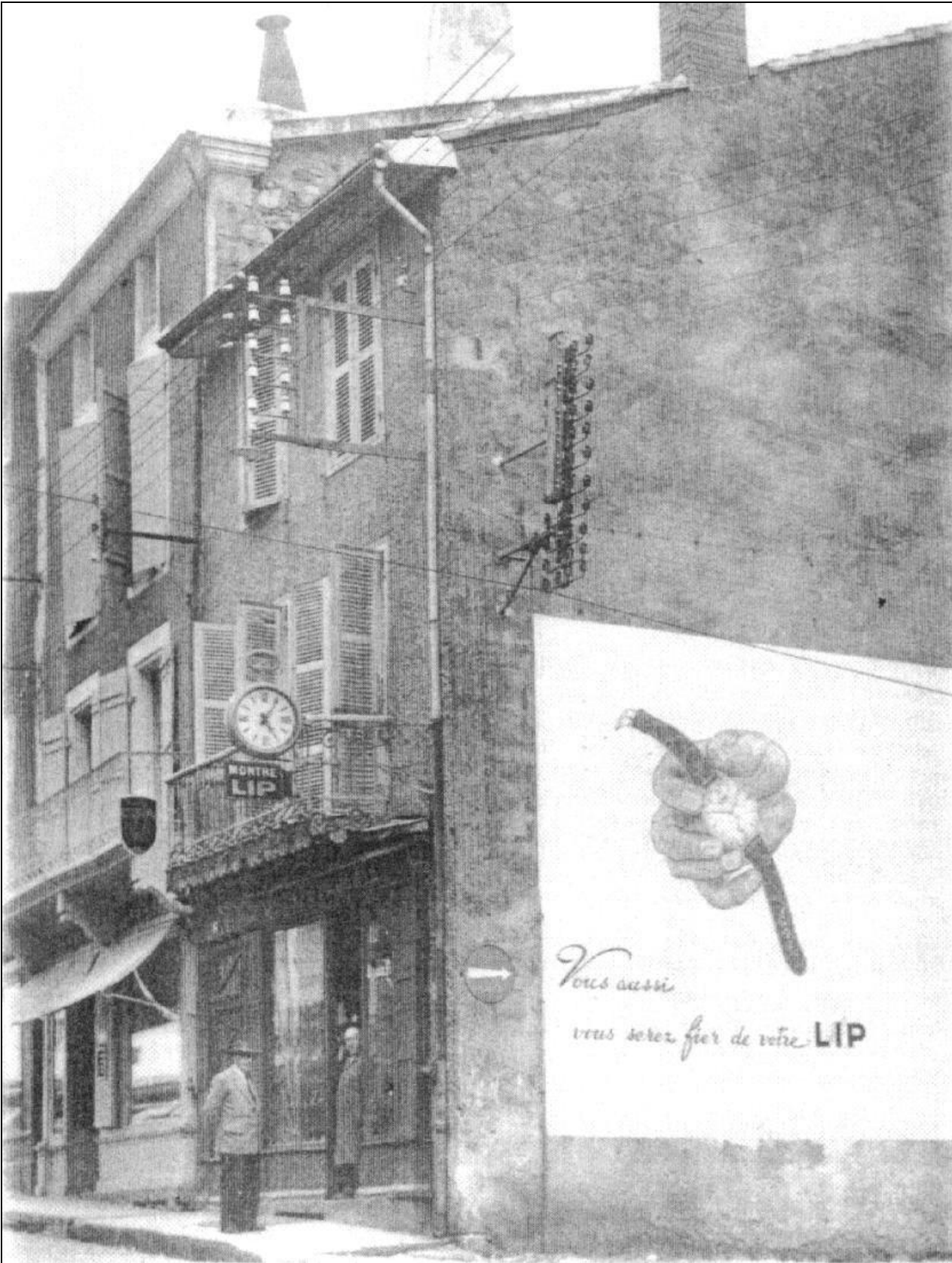
A – Affiches sur papier ordinaire imprimées ou manuscrites.

B – Affiches spécialement préparées pour obtenir une durée plus longue.

C – Affiches peintes et généralement toutes affiches inscrites dans un lieu public.

D – Annonces groupées sur une même affiche.

E – Affiches et enseignes lumineuses permanentes visées au premier alinéa de l'article 2 de la loi du 8 avril 1910 et affiches et enseignes éclairées qui leur sont assimilées par l'article 69 de la loi du 13 juillet 1925. »



Il n'est peut-être pas inintéressant de préciser que cette délibération du 12 juin 1927 vote également : une taxe sur les chasses louées et une taxe sur les chasses gardées.

Il serait tout à fait faux de restreindre l'intérêt financier que représente pour les municipalités le mur peint à ce seul droit de voirie. Chaque ville ou village est propriétaire d'un plus ou moins grand nombre de murs et doit en assurer la gestion. Alors pourquoi ne pas suivre cet extraordinaire mouvement qui place le mur peint au rang des meilleurs supports, et dont la municipalité tirera des bénéfices non négligeables.

Cependant, devant la multiplication de ces murs peints, devant les abus qui commencent à se faire jour, le législateur est de nouveau obligé de sévir et de prendre des mesures de plus en plus draconiennes :

« Le concessionnaire devra se conformer aux lois, ordonnances et règlements en vigueur, ou à intervenir, concernant l'affichage, l'Administration aura le droit d'interdire toutes les affiches qu'elle jugerait contraire à la décence, au bon ordre ou à la morale. »

« Les affiches devront avoir un but exclusivement commercial ou industriel. Le concessionnaire devra veiller en particulier à ce qu'il ne soit pas apposé dans le voisinage des établissements scolaires, aucune affiche pouvant présenter des inconvénients au point de vue du bon fonctionnement du service scolaire.

Toute publicité relative au traitement des maladies vénériennes est en outre, formellement interdite. »

Il nous dit également à la fin de son article quelque chose qui peut paraître prémonitoire avec cent dix ans de recul :

« Sous mille formes la réclame nous poursuit, nous assiège, nous harcèle. Tout lieu public en est sali. Etre au coin du quai constitue un prétexte à réclame, ne pas y être, en constitue un autre. »

La publicité vit et colle indiscutablement à son siècle et quel meilleur moyen d'être vu, en cette fin de XIX^e siècle, que d'investir le réseau ferré, support même de ce mouvement de population et qui ainsi n'échappera pas, dès ses débuts, à cette emprise.

Depuis quelques années en effet, une concurrence redoutable est faite à l'affichage déjà ancien des gares ; il s'agit de la publicité le long des voies ferrées. Elle s'effectue de plusieurs façons : sur les poteaux et les palissades bordant la voie, sur les murs des habitations voisines, sur les maisons des gardes-barrières.

Il serait cependant exagéré de voir, au travers de cette généralisation des murs peints, une généralisation à toute la France d'un procédé qui reste jusqu'en 1925 environ, essentiellement urbain et semi-urbain.

Pourtant, le mal est déjà fait dans ce que la publicité a d'excessif, ce qui pousse le journaliste Henri Boutet à écrire en 1910 :

« La publicité qui s'empare de tout, le long des lignes de chemin de fer, gâte nos paysages après avoir souillé les murs de Paris. Autrefois, les jolies taches de couleur des affiches de Chéret étaient la joie des murs. Aujourd'hui, où la dimension des affiches a quadruplé, ce sont des paires de bottines grandes comme des locomotives, des grenouilles qui sont enfin arrivées à se faire plus grosses que des bœufs, qui viennent attirer l'attention sur un cirage ou une pâte à polir. »

Mais c'est au-delà de cette querelle qu'il faut aller afin de discerner la formidable mutation qui s'opère. Ce ne sont pas de simples mots qui se fixent dans la mémoire.

L'ère de l'image, de la marque, du slogan, a commencé : les sardines ne sont plus désormais que des sardines 'Amieux' et l'on ne parle plus de brillantine mais de brillantine 'Forvil'.



A une époque où quelques commerçants restent convaincus que faire de la publicité, c'est montrer que l'on en a besoin, c'est à grand renfort de murs peints que d'autres vont se faire connaître, le mur peint étant, par sa monumentalité et sa durabilité, le support idéal.

A la fin du XIXe siècle, la publicité ne se limite pas aux abords des écoles et des centres-villes, la publicité et en particulier le mur publicitaire, reste fidèle à son principe de base : solliciter la population là où elle se trouve.

« Si j'étais chargé de baptiser in-extrémis le XIXe siècle, écrit en 1887 le journaliste Franklin, je ne l'appellerais pas le siècle de Napoléon, cette période héroïque fut trop courte et à mon avis trop stérile, je l'appellerais le siècle de la réclame. »

Si les grands magasins ont marqué par la force de leur publicité le XIXe siècle, ils ont ouvert la voie de leur expérience, de leurs réseaux, aux autres annonceurs, en particulier ceux de l'alimentation comme Liebig et son 'véritable extrait de viande' ou encore Byrrh et 'son vin tonique recommandé aux familles'. Ces dernières publicités vont atteindre des budgets vraiment considérables au point de recouvrir la France entière de leurs slogans.

Si la ménagère des premières années du XXe siècle a découvert les bienfaits d'une alimentation à bon marché et facilement utilisable, elle y découvre désormais les produits manufacturés.

En cent ans, les éléments de l'action publicitaire n'ont guère changé, le souci de destination permanent, les éléments de reconnaissance d'un produit, sont les éternelles constantes de nos publicitaires. La lisibilité d'une affiche reste donc l'aspect le plus important. Les gens qui passent dans les rues sont généralement affairés. Ils n'ont que peu de temps pour lire les affiches. La meilleure est évidemment celle qui n'a pas besoin d'être lue, celle que l'on peut lire sans être contraint de s'arrêter.

Après la première guerre mondiale, de véritables règles publicitaires, concernant marque, type ou devise, sont enfin codifiées, jetant ainsi les bases d'une formidable croissance du mur peint publicitaire.

L'éclatement du réseau publicitaire : la lèpre des routes.

1918 : avec la fin de la guerre, c'est tout un système de valeurs et d'habitudes qui, jugé trop archaïque, est aboli.

La modernité fait rage. La première décennie du XXe siècle a ouvert la voie, la période de l'après-guerre lui donne un nouvel élan.

Nous avons vu, dans les deux dernières décennies du XIXe siècle, la publicité se transformer avec le chemin de fer, l'après-guerre voit avec l'arrivée de l'automobile, s'opérer un véritable bouleversement.

L'automobile, bien sûr, et avec elle les compagnies de pétroles, d'huiles, d'accessoires qui envahissent l'espace mural, quasi monopole des produits de consommation générale.

Le mur peint publicitaire a toujours bénéficié de lacunes ou de flous dans la législation de la publicité. Citons, entre autres, l'exemple des premières affiches peintes qui, contrairement aux affiches imprimées ne sont pas soumises au droit de timbre, avantage qui leur vaut un succès immédiat.

Revenons cependant quelques années en arrière, juste avant la première guerre, pour mieux comprendre ce qui suit, quand une loi du 12 juillet 1912 tente de restreindre l'ampleur de cette

publicité en fixant une taxe complémentaire pour les affiches peintes qui seraient établies sur toute partie d'un immeuble bâti ou non, autre qu'un mur de maison ou de clôture et au-delà de cent mètres de toutes agglomérations.

Comme la loi ne définit pas ce que l'on doit entendre par agglomération, l'administration chargée de l'application de ladite loi, donne à ce terme l'interprétation la plus large. Forcément, cette situation permet aux afficheurs de trouver mille occasions d'exercer leur art totalement à l'abri d'éventuelles sanctions.

Un autre facteur favorise également l'éclatement de ce réseau publicitaire : la modicité des supports locatifs. Un mur de grange à Nontron coûte évidemment bien moins cher qu'à Angoulême, Limoges ou encore Paris. Les publicitaires étendent alors leur art aux villages les plus reculés.

L'automobile est donc bien à l'origine de l'éclatement du réseau publicitaire et la publicité routière prend de plus en plus d'expansion pour la simple raison que l'automobile, facteur de liberté dans cette période d'après-guerre, favorise, pour les classes aisées, l'essor du tourisme.

Pour les annonceurs, toucher ce public nouveau, suppose l'établissement de règles publicitaires différentes, par le choix des produits, des emplacements et surtout par une adaptation parfaite du graphisme à cette nouvelle composante qu'est la vitesse.



Si la pâte dentifrice du 'Docteur Pierre' accapare les murs pignons de la banlieue parisienne, les alcools, en revanche, investissent la quasi totalité des murs de province. Saint Raphaël, Byrrh,

Pernod, Dubonnet ou Suze s'incrumentent avec une telle force dans le paysage qu'il devient impossible de dissocier leur nom de l'idée de tourisme.

Les liens entre publicité routière et succès ne sont que trop évidents : Byrrh, un des principaux annonceurs de la publicité routière peinte, décide en 1936 de ne plus réaliser de peintures murales par souci d'économie. L'effet est immédiat. La marque enregistre dans l'année qui suit cette décision une baisse de 30% de son chiffre d'affaires. Dès 1938, le budget publicitaire initial est rétabli et même augmenté !

L'agenda publicitaire '*Dunod*' conseille au mur peint, '*grand créateur de notoriété*', de ne pas faire '*dans le mesquin*', s'il veut atteindre son but : il est nécessaire que son format soit en rapport avec la perspective où se trouvera le public que l'on souhaite toucher.

A une époque marquée par la prospérité d'après-guerre où le nombre des annonceurs se multiplie chaque jour, où les 'agents publicitaires' sillonnent les routes à la recherche d'emplacements muraux meilleurs, le mur peint publicitaire semble ne plus avoir de limites.

Ainsi, si la publicité en campagne a débuté par quelques murs peints sur les principaux axes de tourisme automobile, désormais tous les pignons, toits, murs de clôture, ne suffisent plus et les premiers signes de saturation apparaissent. Les emplacements de qualité dans les villages les plus reculés, se font de plus en plus rares.

Le 6 septembre 1930, un article paru dans 'l'Illustration' déclenche une polémique d'une force et d'un retentissement considérables.

Sur trois pages entières s'allonge la description d'un mal nouveau, d'un véritable fléau : '*la lèpre des routes*'.

La situation est nouvelle ; la publicité, symbole des temps modernes, est en passe de devenir brutalement un bouc émissaire et les murs peints, un véritable fléau, '*un mal nouveau*', écrit le journaliste Roland Engerand, « *un mal qui répand sa laideur aux quatre coins de notre territoire, qui s'acharne sans trêve ni répit à mutiler et à meurtrir les beautés de notre pays. Qui n'a pas constaté ses dégâts en parcourant la France ?* »

La situation est grave pour les annonceurs et pour les agences qui ont fait de la publicité routière leur activité principale !

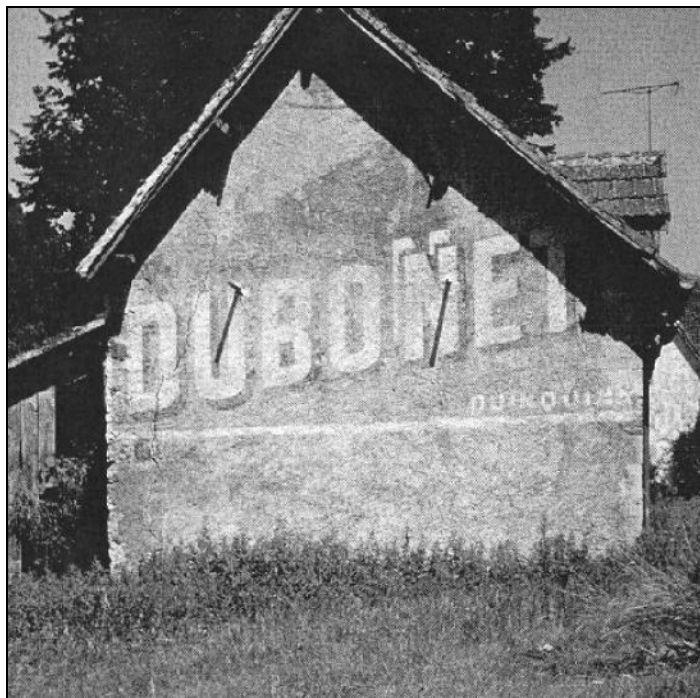
Un art nouveau.

A la situation euphorique de la période post première guerre mondiale succède quelques années plus tard la lourde atmosphère d'une nouvelle avant-guerre et les années 1930 marquent ainsi le début de la régression publicitaire, même si l'écrivain Jean Paul Farge écrit encore en 1936 : « *On parle de tout sur les murs, de linge, de nationalisme, de digestion heureuse, de guerres imminentes, de fromage et de nez bouchés !* »

La guerre arrive et interrompt pour quelques années toute forme de publicité. Les préoccupations et les esprits sont ailleurs !

L'année 1940 met une fin provisoire au mur peint publicitaire car le régime de Vichy ne fait pas preuve de tendresse avec cette forme d'art pictural.

La loi du 23 août 1940 interdit effectivement toute forme de publicité pour les boissons apéritives, et une circulaire du 26 octobre de la même année impose la disparition des publicités permanentes au fur et à mesure de l'expiration des contrats en cours, au plus tard un an après la publication de ladite loi.



Devant l'ampleur de la tâche à accomplir, dans cette période plus que troublée, il s'avère impossible de recouvrir les dizaines de milliers de murs peints de l'Hexagone et des milliers d'entre eux perdureront ainsi, transformant ces 'publicités mortes' en ultime vestiges de la grande époque de la réclame.

Le 1^{er} avril 1943, sans doute devant l'inefficacité de ses précédentes mesures, Vichy revient à la charge pour essayer de porter un coup fatal aux murs publicitaires : une nouvelle loi exige leur absolu recouvrement, mettant l'administration dans le pire des embarras. Comme l'administration n'est pas capable de faire respecter la loi, des ligues urbaines et rurales, parcourant la France en long et en large, se substituent alors à celle-ci pour recouvrir les publicités visées d'un beau barbouillage noir.

Le zèle des anti-pub n'arrive toutefois pas à faire disparaître totalement les murs peints et, cette forme d'expression retrouve même au cours des années 1950 un élan nouveau, renforcé par un courant de dynamisme économique.

Un souffle de modernité donne alors au graphisme de nouvelles bases. Cubisme, Futurisme sont à l'affiche et influencent la couleur, la recherche de l'espace et la recherche typographique.

Cette modernité de la publicité passe par une première étape importante : le souci de cohérence entre le produit annoncé et le graphisme qui l'illustre.

L'affiche est complètement repensée et il n'est pas question d'hypertrophier l'illustration au détriment de la marque.

Une seconde étape de cette modernisation simplifie le message et simplifie l'illustration, réduite aux éléments les plus significatifs. Libérée de cette surcharge de détails, la publicité, astucieuse, répond au principal impératif d'une époque marquée par la vitesse : une grande lisibilité. plus rapidement déchiffrable et donc d'une empreinte plus profonde sur le public, la publicité peinte semble avoir trouvé ses règles définitives. Ce sont deux marques d'alcool, Saint-Raphaël et Dubonnet qui sont les premières à s'engouffrer dans ces nouvelles techniques.

L'utilisation par cette seconde marque de la fameuse devise Dubo, Dubon, Dubonnet reste sans doute gravée dans la mémoire des anciens et seuls les aveugles, dit un célèbre journaliste dans les années 1950, peuvent encore ignorer une telle marque.

A l'utilisation, de plus en plus massive, de l'affiche de lettres, s'ajoute un corollaire obligatoire : supplanter l'affiche illustrée. Il ne s'agit plus de faire rentrer dans la mémoire des gens le nom du produit, mais de le leur rappeler inlassablement.

Les annonceurs des années 1950 ne s'intéressent pas uniquement à l'alcool, mais également à l'un des grands secteurs en pleine expansion dans ces années là, l'électroménager. Cette branche représente en effet l'un des plus gros budgets publicitaires de l'industrie française.

Bien sûr, l'électroménager fait appel pour vanter sa modernité aux moyens publicitaires récents, comme la radio ou la télévision, mais n'oublie pas les supports classiques et Paul Colin, célèbre pour ses décors de la Revue Nègre en 1925, réalise même les affiches des premiers réfrigérateurs.



Conclusion.

A l'heure où la publicité radiophonique et télévisuelle nous délivre ses premiers spots, à l'heure où les marques se redéfinissent sans cesse, tant dans leur image que dans leur public, le mur peint ne peut résister bien longtemps.

La durée de son message, autrefois son atout majeur, le dessert aujourd'hui et conduit les annonceurs à lui préférer le panneau publicitaire amovible.

Oubliés des annonceurs, oubliés des agences, les murs peints referment les dernières pages de leur histoire. Ils entrent désormais dans la légende de la publicité et un siècle aura suffi pour voir leur apogée et leur déclin, pour passer de Daumier à la lettre bâton, pour passer de l'enseigne multicolore au rectangle monochrome. Oubliés avec eux, les artistes des routes qui ont ripoliné avec plus ou moins de talent tous nos villages de France. Roulées les cordes à nœuds, fermés les pots d'huile de lin : le mur peint publicitaire est mort !

Mais si le mur peint traditionnel est bel et bien mort, une nouvelle forme d'art peint publicitaire est en train de voir le jour depuis quelques années. Il ne s'agit pas là de répéter inlassablement le même graphisme, mais de réaliser une création unique et originale. Conçu pour un seul emplacement, le mur peint contemporain procède de la relation étroite entre la création artistique et la rue.

Ainsi la publicité peinte des années 1990 devient mur décoratif et l'idée de porter l'image à l'échelle de la rue a pour seul souci l'esthétisme. La peinture murale nouvelle est également devenue plus sage, plus préoccupée par la notion de qualité que de quantité, elle se tourne désormais résolument vers le futur.

Alain Poinet.

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMERO -1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : la société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMERO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyriseau
- Joseph de Verneilh-Puyriseau - Félix de Verneilh-Puyriseau - Jules de Verneilh-Puyriseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMERO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMERO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMERO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Boudriol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMERO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massevy*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyriseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMERO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMERO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMERO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMERO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMERO 10 – SPECIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- Etat-civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMERO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

NUMERO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carensou*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carensou*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Julilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMERO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

NUMERO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges MarBeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massey*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMERO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMERO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massey*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Eglise et de L'Etat (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMERO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieures de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMERO 19 – SPECIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMERO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Etude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMERO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMERO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMERO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMERO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMERO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMERO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMERO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuill*
- Bourdeilles XIV^e siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMERO 29 bis

- Naissance des associations à Nontron : *D. Poupeau*

NUMERO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuill - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Age. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMERO 30 bis

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMEROS SPECIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine *Brugière*

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

Commande d'anciennes Chroniques¹ :

Commande des numéros :

N^{os} -1 à 29 15 € X = €

Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €)

Total : €

N.B. : les numéros spéciaux du chanoine **Brugière** sont vendus au prix de **25 €** l'exemplaire.

Les tomes 28 bis des œuvres de Jules de **Verneilh** sont vendus **30 €** l'exemplaire.

Le numéro 29 bis est vendu **11 €** l'exemplaire.

Le numéro 30 bis est vendu **6 €** l'exemplaire.

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à GERARD Francis
Bernardières
24340 CHAMPEAUX
frgerard24@orange.fr



Bulletin d'adhésion au GRHIN

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en couple : (40 €)²

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau
Le Puy de Fleury
24300 NONTRON

1 - page à couper, à photocopier ou recopier.

2 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques